

Ce document a été corrigé le 13 juin 2017.
Veuillez consulter l'errata joint à ce fichier en cliquant ici.

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2016



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Ce document est disponible seulement
en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2017
ISBN 978-2-550-78442-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm.

Mai 2017

Avant-propos

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a, selon l'article 2 de sa loi constitutive, la « mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes ». Le mandat de l'ISQ prévoit également d'« informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés » de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4).

Dans le but d'accomplir son mandat, l'ISQ réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'enquête est basée sur une méthodologie rigoureuse, qui permet de produire des données de qualité et objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données présentent un réel intérêt pour les différents acteurs du marché du travail québécois.

La collecte de l'information vise tous les emplois présents dans les entreprises répondantes. L'enquête comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la Classification nationale des professions (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016* présente des données relatives aux salaires, aux heures de travail, aux échelles salariales et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (secteur privé et secteur public ainsi que certaines de leurs composantes). Les données concernent les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les faits saillants offrent des résultats pour l'ensemble des emplois et par niveau de compétence de la CNP de même que des résultats par emploi dans l'ensemble du Québec.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants, à qui nous exprimons notre profonde reconnaissance. L'efficacité du personnel de l'ISQ, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par : Vladimir Racila

La coordination a été assurée par : Ann Doucet

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération : Patrice Gauthier, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Patrick Potvin, Marilyn Barbieri, Marie-Pier Dionne,
Roxanne Gingras et Mélanie Grenier,
validation des données

Mario Haché, développement méthodologique
et traitement statistique des données

Pascal Michel et Dominique Sam-Pan,
traitement informatique des données

Gabrielle Tardif et Anne-Marie Roy, mise en page

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG). Collecte 2016*:

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Marilyn Barbieri, David Chapados, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Alexandre Gaudreault, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Linda Jacques, Guy Lavoie, Danielle Martin et Patrick Potvin.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie et de la qualité – Mario Haché et Chantal Caouette; la Direction des services informationnels et technologiques – Lyne Bélanger, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

Ce rapport utilise les symboles suivants :

... N'ayant pas lieu de figurer
.. Donnée non disponible
x Donnée confidentielle

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Table des matières

Liste des tableaux.....	7
Liste des figures	9
Glossaire	11
Introduction.....	25
Faits saillants	27
Résultats selon le niveau de compétence.....	28
Résultats par emploi	28
Chapitre 1 Les concepts et la méthodologie	33
1.1 Cadre conceptuel.....	34
1.1.1 Concept de rémunération globale.....	34
1.1.2 Mesure de la rémunération globale.....	34
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales.....	35
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement.....	36
1.1.5 Classification nationale des professions.....	36
1.2 Méthodologie et approche de collecte.....	37
1.2.1 Plan de sondage.....	37
1.2.2 Collecte des données.....	39
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	44
1.2.4 Traitement et analyse des données	44
Chapitre 2 Les résultats.....	49
2.1 Portrait des répondants.....	50
2.2 Présentation des tableaux	53
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016	185
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats.....	195

Liste des tableaux

Tableau 1	Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2016.....	30
Tableau 2	Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2016	31

Chapitre 1

Tableau 1.2.1	Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2016	39
Tableau 1.2.2	Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2016	43
Tableau 1.2.3	Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2016	46

Chapitre 2

Tableau 2.1.1	Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2016.....	50
Tableau 2.1.2	Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2016	52

Tableaux 2.2 – salaires et rémunération globale

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, Québec, 2016

Tableau 2.2.1	Ensemble des employés	56
Tableau 2.2.2	Secteur privé	68
Tableau 2.2.3	Secteur privé, employés syndiqués	77
Tableau 2.2.4	Secteur privé, employés non syndiqués	82
Tableau 2.2.5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés.....	88
Tableau 2.2.6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus.....	93
Tableau 2.2.7	Secteur de la fabrication	100
Tableau 2.2.8	Secteur public	106
Tableau 2.2.9	Administration municipale	115
Tableau 2.2.10	Secteur universitaire	120
Tableau 2.2.11	Administration fédérale	124

Tableau 2.2.12 Administration québécoise.....	128
Tableau 2.2.13 Secteur « entreprises publiques »	134

Tableaux 2.3 – échelles salariales

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2016

Tableau 2.3.1 Ensemble des employés	140
Tableau 2.3.2 Secteur privé	146
Tableau 2.2.3 Secteur privé, employés syndiqués	150
Tableau 2.3.4 Secteur privé, employés non syndiqués	153
Tableau 2.3.5 Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés.....	157
Tableau 2.3.6 Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus.....	159
Tableau 2.3.7 Secteur de la fabrication	163
Tableau 2.3.8 Secteur public	166
Tableau 2.3.9 Administration municipale	171
Tableau 2.3.10 Secteur universitaire	174
Tableau 2.3.11 Administration fédérale	177
Tableau 2.3.12 Administration québécoise.....	179
Tableau 2.3.13 Secteur « entreprises publiques »	182

Annexe 1

Tableau A1.1 Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016	185
--	-----

Liste des figures

Chapitre 1

Figure 1.2.1	Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2016.....	40
Figure 1.2.2	Procédure de codification CNP, Québec, 2016	41

Chapitre 2

Figure 2.1.1	Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2016	50
Figure 2.1.2	Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2016.....	51
Figure 2.1.3	Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2016	51

Glossaire

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de l'univers visé, selon le cas.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière ; extraction de pétrole et de gaz ; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel ; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac ; usines de textiles ; usines de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues ; fabrication de produits en bois ; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien ; fabrication de produits du pétrole et du charbon ; de produits chimiques ; de produits en caoutchouc et en plastique ; de produits minéraux non métalliques ; première transformation des métaux ; fabrication de produits métalliques ; de machines ; de produits informatiques et électroniques ; de matériel, d'appareils et de composants électriques ; fabrication de matériel de transport ; de meubles et de produits connexes ; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles ; de produits pétroliers ; de produits alimentaires, de boissons et de tabac ; d'articles personnels et ménagers ; de véhicules automobiles et de leurs pièces ; de matériaux et fournitures de construction ; de machines, de matériel et de fournitures ; de produits divers ; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces ; magasins de meubles et d'accessoires de maison ; magasins d'appareils électroniques et ménagers ; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage ; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels ; stations-service ; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres ; magasins de fournitures de tout genre ; magasins de détail divers ; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien ; ferroviaire ; par eau ; par camion ; transport en commun et transport terrestre de voyageurs ; transport par pipeline ; transport de tourisme et d'agrément ; activités de soutien au transport ; services postaux ; messageries et services de messagers ; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition ; industries du film et de l'enregistrement sonore ; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications ; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; sociétés d'assurance et activités connexes ; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers ; services de location et de location à bail ; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques ; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye ; architecture, génie et services connexes ; services spécialisés de design ; conception de systèmes informatiques et services connexes ; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ; services de recherche et de développement scientifiques ; publicité et services connexes ; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien ; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation ; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes ; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes ; établissements du patrimoine ; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement ; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien ; services personnels et services de blanchissage ; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires ; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale ; administration publique provinciale (québécoise) ; administrations publiques locales, municipales et régionales ; administrations publiques autochtones ; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

STATUT DE SYNDICALISATION**Syndiqué**

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES¹

Corps d'emploi

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

CATÉGORIES D'EMPLOIS

Professionnels et professionnelles

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)

Chef d'équipe

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches dédiées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent un volume important d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)

NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans *l'Annuaire québécois des statistiques du travail*: gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales pré-universitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires autorisées).

Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle); la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte

Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

Bandes salariales élargies (*broadbanding*)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaires bruts versés pour les heures régulières de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

RÉMUNÉRATION DIRECTE

Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

RÉMUNÉRATION INDIRECTE

Assurances collectives

Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Compensation pour congés familiaux

Congés d'adoption

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Régimes étatiques

Assurance emploi

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Santé et sécurité du travail (SST)

Le régime de la SST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régime de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif): Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat individuel est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différé aux bénéficiaires (RPDB): Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné): Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100% (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail*), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (décès, mariage, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'horaire d'été.

Introduction

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2016 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016* offre des données sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la Classification nationale des professions (CNP 2011). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire au début de ce document.

Des faits saillants concernant la rémunération pour l'ensemble des employés et par niveau de compétence de la CNP ainsi que par emploi dans l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Le premier chapitre expose, pour sa part, les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2016 ainsi que deux séries de tableaux. Une série se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et à la rémunération globale, et l'autre, aux échelles salariales, et cela pour les emplois de la CNP.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Faits saillants

Cette section présente des résultats de rémunération pour l'ensemble des employés et par niveau de compétence de la Classification nationale des professions (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2016. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les entreprises de 200 employés et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus.

Les éléments analysés sont le salaire annuel moyen, la rémunération globale et les heures régulières hebdomadaires de travail. La rémunération globale comprend le salaire et les avantages sociaux et tient compte des heures de présence au travail, obtenues en déduisant les heures chômées payées des heures régulières de travail.

Pour déterminer si une différence entre deux résultats est significative sur le plan statistique, les intervalles de confiance à 95 % sont examinés. La règle de diffusion est la suivante : l'absence de chevauchement entre les intervalles des résultats comparés indique une différence significative. Lorsqu'il y a un recouvrement, un test statistique doit être appliqué afin de vérifier si les deux estimations sont statistiquement différentes au seuil de 5 %. La méthode basée sur la comparaison des intervalles de confiance est plus conservatrice que le test statistique de différence.

Résultats selon le niveau de compétence

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi sont considérés. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et de professionnels ; tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

Dans l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus, le salaire annuel moyen en 2016 est de 61 579 \$ (voir tableau 1). Le salaire augmente avec le niveau de compétence. En effet, le salaire pour les emplois nécessitant habituellement une formation en

cours d'emploi est de 38 268 \$, alors que les gestionnaires gagnent 98 273 \$. Les salaires moyens selon le niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents. La différence la plus grande (20 772 \$) est observée entre les emplois de gestion et les emplois de professionnels (formation universitaire).

La rémunération globale par heure travaillée dans l'ensemble du Québec est de 47,01 \$. Il n'est pas surprenant que les emplois n'exigeant qu'une formation en cours d'emploi présentent la rémunération globale la plus basse (28,01 \$), alors que les gestionnaires se démarquent par la valeur la plus grande (73,14 \$).

Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'heures régulières de travail est de 37,3. La semaine de travail la plus courte est constatée pour les emplois nécessitant une formation universitaire (36,2 h), tandis que les professions caractérisées habituellement par une formation en cours d'emploi présentent la semaine la plus longue (38,4 h). Sur une base annuelle, la différence entre ces deux niveaux est d'un peu plus de trois semaines.

Résultats par emploi

La CNP est un système qui classe les emplois selon différents degrés de finesse. Les constats dans cette section portent sur les professions codées à quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Trois professions ayant les salaires les plus élevés et trois autres qui montrent les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence. Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération : par exemple, certains professionnels de la santé (médecins, dentistes, vétérinaires, optométristes et pharmaciens – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les juges (rémunération établie selon des principes constitutionnels conçus pour assurer la confiance de la population dans l'indépendance et l'impartialité de la magistrature), les directeurs financiers et certains professionnels en finance et assurances (rémunération variable importante). Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certains intervalles. Enfin, une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site de l'ISQ, permet de déterminer si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.

Chez les gestionnaires, le salaire annuel moyen varie de 53 512 \$ chez les directeurs – commerce de détail et de gros¹ – à 129 854 \$ chez les directeurs d'autres services aux entreprises (voir tableau 1). Ces derniers travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, des services d'étude de marché, de gestion du personnel et des services de paye, de centres de contact et de sécurité. Les directeurs – commerce de détail et de gros – montrent également la borne inférieure de la rémunération globale (35,19 \$), alors que les directeurs des services d'architecture et de sciences affichent la valeur supérieure (94,93 \$)².

En ce qui concerne les emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire présentent le salaire moyen le plus bas (53 678 \$). Cet emploi affiche aussi la borne inférieure de la rémunération globale (42,95 \$). Ce sont les professeurs et les chargés de cours au niveau universitaire qui se démarquent par le salaire (117 924 \$) et la rémunération globale (88,81 \$) les plus élevés de ce niveau de compétence. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés réguliers à temps plein.

Pour ce qui est des professions de formation collégiale ou son équivalent, les salaires se situent entre 34 000 \$ pour les superviseurs des ventes – commerce de détail – et 84 101 \$ pour les contrôleurs de la circulation ferroviaire et les régulateurs de la circulation maritime. Le premier emploi montre aussi la borne inférieure de la rémunération globale (23,82 \$), alors que les surveillants des opérations du transport ferroviaire présentent la borne supérieure (63,86 \$).

Relativement à la formation de niveau secondaire, les salaires annuels moyens varient de 35 263 \$ pour les opérateurs d'équipement d'impression sans plaque à 58 614 \$ pour les conducteurs de machinerie d'entretien public et le personnel assimilé. Ce dernier emploi affiche également la borne supérieure de la rémunération globale (46,65 \$), alors que les agents de sécurité et le personnel assimilé des services de sécurité montrent la borne inférieure (23,88 \$).

Quant à la formation en cours d'emploi, les salaires se situent entre 26 444 \$ chez les garnisseurs de tablettes, les commis et les préposés aux commandes dans les magasins et 60 097 \$ chez les manœuvres des mines. Le premier emploi présente aussi la borne inférieure de la rémunération globale (19,46 \$), tandis que les autres manœuvres et les aides de soutien de métiers se démarquent par la valeur supérieure (48,21 \$).

La semaine normale de travail est habituellement constituée de 40 h. Cependant, certains employés présentent des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,5 h chez les commis et les assistants dans les bibliothèques³ et 41,4 h chez les pompiers⁴; sur une base annuelle, cela représente une différence d'environ 10 semaines.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen, les heures régulières de travail et la rémunération globale pour des emplois de la CNP qui se distinguent par des paramètres plus élevés ou, au contraire, plus bas, tous niveaux de compétence confondus.

Toutes les professions les plus rémunérées présentées sont liées à la gestion, à l'exception des professeurs et des chargés de cours au niveau universitaire. Tous les emplois de ce groupe nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les professions les moins rémunérées, cinq appartiennent au niveau de compétence D; une formation en cours d'emploi caractérise habituellement ces professions (le deuxième chiffre du code CNP est égal à 6 ou à 7). Trois autres emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique (niveau de compétence C; le deuxième chiffre du code CNP est égal à 4 ou à 5), alors que les deux emplois restants nécessitent une formation collégiale ou son équivalent (niveau de compétence B; le deuxième chiffre du code CNP est égal à 2 ou à 3). Huit des dix emplois les moins rémunérés appartiennent au domaine de la vente et des services.

1. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

2. Cet emploi est présenté dans le tableau 2. Le salaire moyen de cet emploi est de 122 160 \$.

3. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 42 082 \$, et la rémunération globale, de 38,84 \$/h.

4. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 73 645 \$, et la rémunération globale, de 57,52 \$/h.

Tableau 1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières de travail ¹	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
Ensemble		61 579	37,3	47,01
Gestion		98 273	37,3	73,14
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ²	129 854	38,5	87,14
0211	Directeurs des services de génie	122 840	37,5	89,20
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	127 396	41,0	84,71
0621	Directeurs – commerce de détail et de gros ³	53 512	39,4	35,19
0631	Directeurs de la restauration et des services alimentaires	59 031	39,7	38,70
0651	Directeurs du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	69 681	39,3	47,08
Formation universitaire		77 500	36,2	61,68
2173	Ingénieurs et concepteurs en logiciel	92 248	37,9	65,81
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ⁴	117 924	35,9	88,81
4112	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)	108 864	35,8	86,48
2123	Agronomes, conseillers et spécialistes en agriculture	63 571	37,1	45,67
4012	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	53 678	35,0	42,95
5123	Journalistes	65 644	36,4	53,36
Formation collégiale		57 522	37,3	44,34
2275	Contrôleurs de la circulation ferroviaire et régulateurs de la circulation maritime	84 101	39,5	62,74
7301	Entrepreneurs et contremaîtres en mécanique	81 829	39,4	60,13
7304	Surveillants des opérations du transport ferroviaire	81 416	39,9	63,86
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	34 000	37,3	23,82
6322	Cuisiniers	40 630	38,8	29,17
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	37 764	39,5	25,40
Formation de niveau secondaire		44 416	38,2	33,08
7512	Conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun	55 215	39,6	41,85
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	52 823	38,7	44,96
7522	Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	58 614	39,6	46,65
6541	Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	37 185	39,3	23,88
7451	Débardeurs	36 836	39,9	25,45
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	35 263	37,3	25,73
Formation en cours d'emploi		38 268	38,4	28,01
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	58 114	38,1	48,21
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	56 101	39,9	40,62
8614	Manœuvres des mines	60 097	40,5	43,12
6611	Caissiers	33 807	37,7	24,19
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	26 444	35,6	19,46
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	29 637	37,5	21,08

1. La semaine normale de travail est habituellement constituée de 40h. Cependant, certains employés présentent des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

2. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, des services d'étude de marché, de gestion du personnel et des services de paye, de centres de contact et de sécurité.

3. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique, etc.

4. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés réguliers à temps plein.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières de travail ¹	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
0112	Directeurs des ressources humaines	110 534	36,7	84,72
0124	Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	118 288	37,4	86,31
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ²	129 854	38,5	87,14
0211	Directeurs des services de génie	122 840	37,5	89,20
0212	Directeurs des services d'architecture et de sciences	122 160	36,6	94,93
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 503	37,4	85,53
0421	Administrateurs – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	110 358	35,0	87,88
0711	Directeurs de la construction	118 162	37,5	87,66
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	127 396	41,0	84,71
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ³	117 924	35,9	88,81
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	34 000	37,3	23,82
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	37 764	39,5	25,40
6541	Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	37 185	39,3	23,88
6611	Caissiers	33 807	37,7	24,19
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	26 444	35,6	19,46
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	29 637	37,5	21,08
6731	Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	37 430	38,6	28,15
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	36 288	38,6	26,76
7451	Débardeurs	36 836	39,9	25,45
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	35 263	37,3	25,73

1. La semaine normale de travail est habituellement constituée de 40h. Cependant, certains employés présentent des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

2. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, des services d'étude de marché, de gestion du personnel et des services de paye, de centres de contact et de sécurité.

3. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés réguliers à temps plein.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Chapitre 1

Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans un glossaire au début du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'ISQ comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe	+	Rémunération indirecte	=	Rémunération annuelle
		Heures régulières de travail	-	Heures chômées payées		Heures de présence au travail

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles régulières.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont pas traités dans ce rapport. Les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'ISQ a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'ISQ utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'ISQ recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.); de fait, au moyen des heures régulières hebdomadaires de travail, l'ISQ est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'ISQ ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales: celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'ISQ établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'ISQ afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Un nouveau panier d'emplois repères a été introduit en février 2007³. L'ERG 2016 a porté sur 46 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'ISQ collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP) 2011⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui

2. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du nouveau panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le Flash-info (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

4. Voici le lien du site officiel de la CNP 2011 : www5.hrsdc.gc.ca/noc/Francais/CNP/2011/Bienvenue.aspx.

du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Population visée et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des salariés des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture ;
- pêche et piégeage ;
- exploitation forestière et services forestiers ;
- construction ;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Population totale, municipalités de 15 000 habitants et plus* du site Internet de l'ISQ.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
- santé et services sociaux ;
- administration provinciale (fonction publique du Québec) ;
- administration fédérale ;
- administration municipale ;
- universités ;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

5. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁶ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);
- autres secteurs de l'industrie des services⁷ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- universités;
- santé et services sociaux;
- entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'ISQ un fichier complet comportant, pour chaque personne employée

par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2016, la taille de l'échantillon est de 336 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 274 entreprises répondantes des 336 échantillonnées, 349 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès

6. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012.

7. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (en excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.2.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2

et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2016, le groupe de rotation H a été remplacé par le groupe K, sélectionné lui aussi dans le bloc 2.

1.2.2 Collecte des données

Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'ISQ résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'ISQ désire diffuser un maximum de données, comme

Tableau 1.2.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2016

Groupe de rotation	ERG 2010	ERG 2011	ERG 2012	ERG 2013	ERG 2014	ERG 2015	ERG 2016
Groupe C (bloc 3)	Allégé						
Groupe D (bloc 1)	Mise à jour	Allégé					
Groupe E (bloc 2)	Standard	Mise à jour	Allégé				
Groupe F (bloc 3)		Standard	Mise à jour	Allégé			
Groupe G (bloc 1)			Standard	Mise à jour	Allégé		
Groupe H (bloc 2)				Standard	Allégé	Allégé	
Groupe I (bloc 3)					Standard	Allégé	Allégé
Groupe J (bloc 1)						Standard	Allégé
Groupe K (bloc 2)							Standard

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant: Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'ISQ a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.2.1.

Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'ISQ relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue face à face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

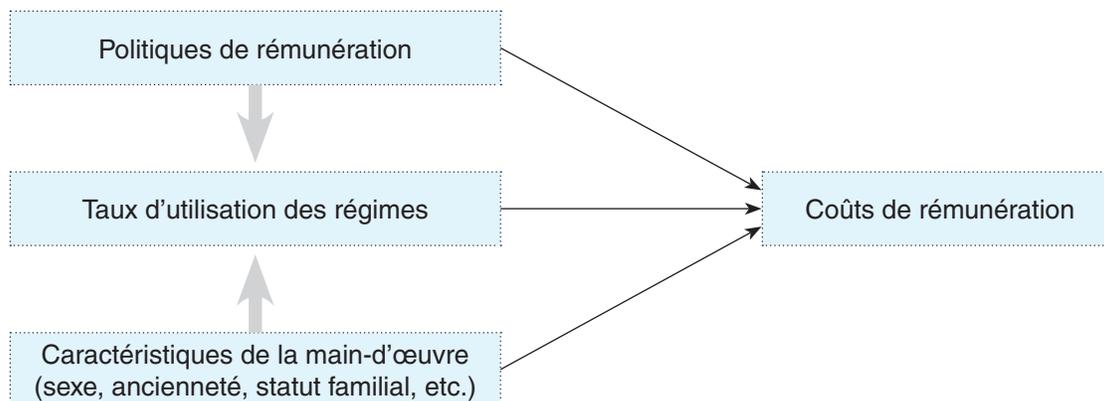
Entrevue téléphonique

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour lui permettre de transmettre à l'ISQ un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi,

Figure 1.2.1
Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2016



code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)⁹. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois

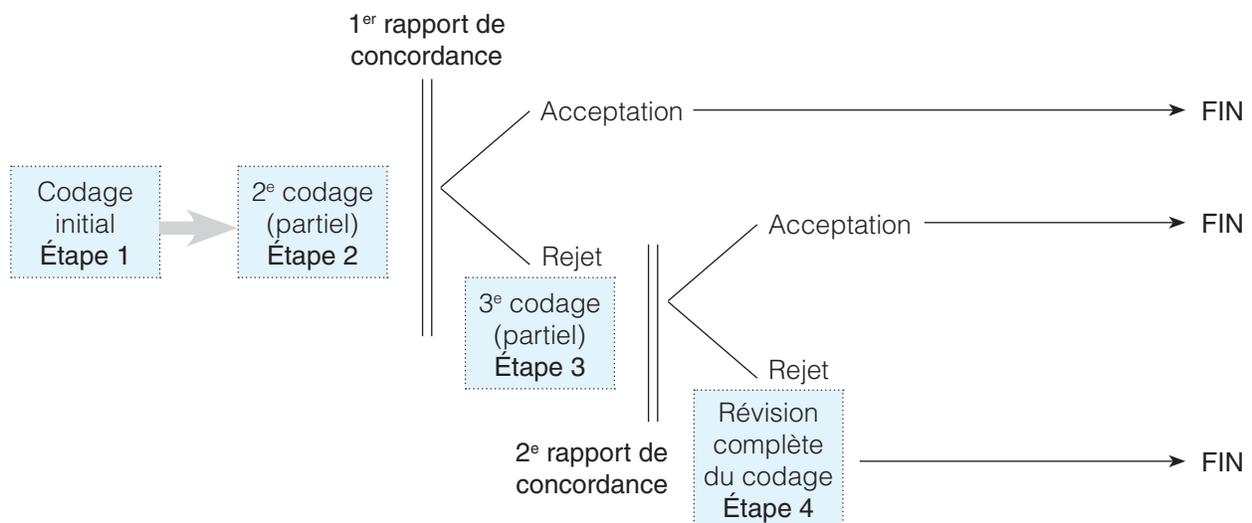
repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹⁰.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹¹.

Figure 1.2.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2016



9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

10. La relation entre les emplois de la CNP 2011 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

Entrevue face à face

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue face à face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur ; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude ; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2016, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels ;
- congés fériés et mobiles ;
- régimes de retraite ;
- régimes étatiques ;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %) ;
- congés de maternité ;
- congés de paternité ;
- congés parentaux ;
- congés d'adoption ;
- congés de maladie utilisés ;
- remboursement de congés de maladie non utilisés ;
- assurance salaire de courte durée ;
- assurance invalidité de longue durée ;
- assurance vie ;
- assurance maladie ;
- assurance soins dentaires ;
- assurance soins optiques ;
- congés sociaux et libérations syndicales.

Validation et assurance qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées ; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement ; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci ; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple, un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2016

Volet rémunération directe	
Salaire <ul style="list-style-type: none"> • Horaire • Hebdomadaire • Annuel 	Remboursement de congés de maladie non utilisés
Mode de rémunération <ul style="list-style-type: none"> • Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite • Échelles salariales minimum/maximum au mérite • Taux au rendement • Taux avec progression • Taux fixes • Taux variables 	Rémunération variable à court terme <ul style="list-style-type: none"> • Partage des bénéfices de l'entreprise • Boni au mérite • Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite) • Boni d'équipe • Commission (vendeurs seulement)* • Partage des gains de productivité • Boni discrétionnaire • Autres régimes
Volet rémunération indirecte	
Régimes de retraite <ul style="list-style-type: none"> • Régime de retraite à cotisations déterminées • Régime de retraite à prestations déterminées • Régime d'épargne à cotisations déterminées 	Assurances collectives <ul style="list-style-type: none"> • Assurance salaire de courte durée • Assurance invalidité de longue durée • Assurance vie • Assurance maladie • Assurance soins dentaires • Assurance soins optiques
Régimes étatiques <ul style="list-style-type: none"> • SST • Assurance emploi • RAMQ • RQAP • RRQ 	Compensation pour congés familiaux <ul style="list-style-type: none"> • Congés de maternité • Congés parentaux • Congés de paternité • Congés d'adoption
Volet heures de travail	
Heures régulières hebdomadaires de travail	
Heures chômées payées	
<ul style="list-style-type: none"> • Congés annuels • Congés fériés et mobiles • Congés sociaux et libérations syndicales • Périodes de repos et de repas¹ • Congés de maladie • Horaire réduit¹ • Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100%) 	

* Élément pour lequel la collecte n'est pas complète en 2016.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2016 sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail portent sur les employés réguliers à temps plein ; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2016.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2013 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation I, l'année 2014 pour celles du groupe de rotation J et l'année 2015 pour celles du groupe K. Cependant, dans l'administration québécoise, la période de référence est du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2016, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2015 pour les entreprises des groupes de rotation I et J.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés réguliers à temps plein et sont celles en vigueur en 2014, 2015 ou 2016 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise ; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours – ce qui amène l'ISQ à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

Ajustement des données des groupes de rotation I et J

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation J (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de l'enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est donc réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

Le processus de collecte de l'an 2 n'est plus réalisé, puisque les enquêtes précédentes ont démontré que l'opération de pairage des fichiers électroniques s'avérait souvent complexe et exigeait beaucoup de temps et de ressources. De plus, ce processus apporte peu de valeur ajoutée comparativement à l'utilisation des taux d'augmentation des salaires et des échelles par groupes d'employés ou d'emplois.

Les unités de collecte du groupe de rotation I (troisième année du cycle de collecte) ainsi que les unités de collecte du groupe de rotation J ont fait l'objet d'une collecte en mode « allégé ». Dans ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois. Ces taux d'augmentation ont été utilisés afin d'ajuster la rémunération des emplois de chaque modèle. Dans toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes I, J et K), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode standard). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2014, 2015 ou 2016, mais les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2016.

Pour le groupe de rotation K, tous les avantages sociaux ont fait l'objet d'une collecte, tant pour la présence que pour le coût, dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que pour trois entreprises. Dans les dossiers restants du groupe de rotation K et pour tous les dossiers du groupe J, l'information sur la présence de tous les avantages sociaux a été recueillie, mais seuls les quatre avantages généralement les plus coûteux ont fait l'objet d'une collecte des débours, soit : les congés annuels, les congés fériés et mobiles, les régimes de retraite et les régimes étatiques. Pour tous les autres avantages sociaux, une imputation a été effectuée. Celle-ci est basée, dans chacun des secteurs, sur les données les plus récentes disponibles. L'imputation des données a été réalisée à partir des données historiques des ERG 2012 et 2013 (groupes de rotation G et H). Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à un dossier présent dans le groupe de rotation G ou dans le groupe H. Cette donnée historique, propre au dossier, a alors été utilisée. Pour les autres cas, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés. Cette orientation, pour les groupes de rotation J et K, a été retenue en raison des limites dans la disponibilité des ressources affectées à l'ERG.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans l'univers défini de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹² constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2016, le taux d'admissibilité à l'enquête est supérieur à 80,0 % dans chacun des secteurs. Quant au taux de réponse, il est excellent, se situant à 100,0 % dans tous les secteurs, sauf le secteur privé (88,5 %) et le secteur des entreprises publiques

(90,0 %). Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée pour moins de 0,5 % des unités de collecte.

Le tableau 1.2.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Tableau 1.2.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2016

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable (15 % < CV ≤ 25 %) et deux, qu'elle est faible (CV > 25 %).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités ; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'entreprise où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises ;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, commissions scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

Chapitre 2

Les résultats

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2016.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures régulières de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'Enquête sur la rémunération globale en 2016 compte environ 939 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 336 entreprises. De ce nombre, 274 entreprises, regroupant 349 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 977 240 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec : 52,1 % se retrouvent dans le secteur privé et 47,9 %, dans le secteur public.

Figure 2.1.1
Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2016

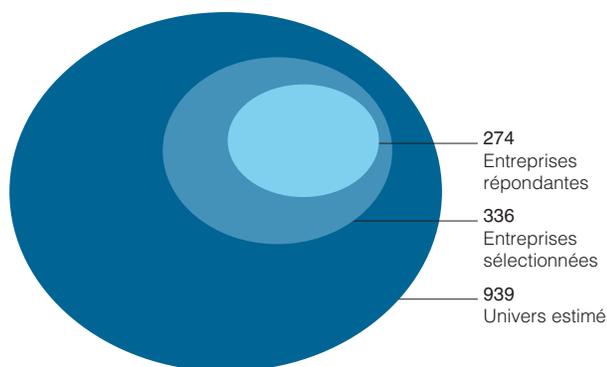


Tableau 2.1.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2016

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés réguliers à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	274	349	711 317
Secteur privé	205	272	255 952
Secteur public	69	77	455 365

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 711 317 employés réguliers à temps plein. Ce nombre représente 72,8 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 74,8 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 36,0 % de l'ensemble.

La figure 2.1.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le sous-secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 57 (pour un poids de 27,8 %).

La figure 2.1.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 48,2 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 33,9 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 17,9 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans les secteurs public et privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.1.2
Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2016

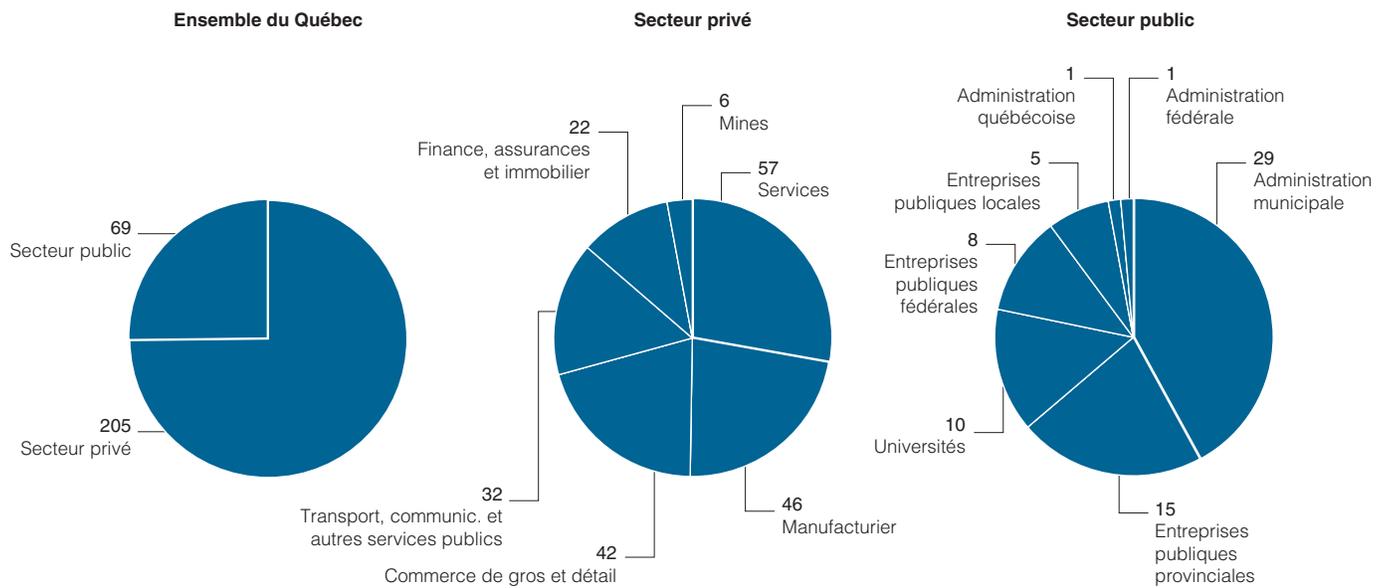
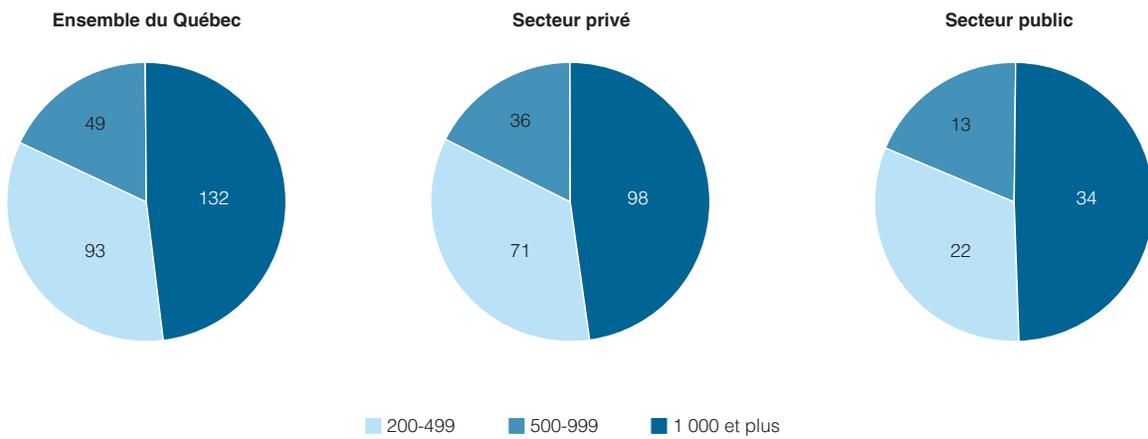


Figure 2.1.3
Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2016



Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon les niveaux de compétence de la CNP dans les entreprises répondantes, et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 97,9 % des emplois (soit 82 943 des 86 741), regroupant 99,2 % des employés et des employées (soit 705 399 des 711 317), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 51,1 % dans le secteur privé contre 72,8 % dans le secteur public, soit un écart de 21,7 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux gestionnaires, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,3 % contre 5,5 %).

Tableau 2.1.2

Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2016

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	46 278	6,5	14 959	17,7
Formation universitaire	246 645	34,7	23 663	27,9
Formation collégiale	215 840	30,3	26 489	31,3
Formation de niveau secondaire ou spécifique	160 808	22,6	14 500	17,1
Formation en cours d'emploi	35 828	5,0	3 332	3,9
Ensemble des groupes ¹	711 317	100,0	84 729	100,0
Secteur privé				
Gestion	21 323	8,3	9 561	16,4
Formation universitaire	54 613	21,3	16 093	27,6
Formation collégiale	76 287	29,8	17 859	30,7
Formation de niveau secondaire ou spécifique	84 462	33,0	11 108	19,1
Formation en cours d'emploi	17 021	6,7	2 391	4,1
Ensemble des groupes ¹	255 952	100,0	58 244	100,0
Secteur public				
Gestion	24 955	5,5	5 398	20,4
Formation universitaire	192 032	42,2	7 570	28,6
Formation collégiale	139 553	30,6	8 630	32,6
Formation de niveau secondaire ou spécifique	76 346	16,8	3 392	12,8
Formation en cours d'emploi	18 807	4,1	941	3,6
Ensemble des groupes ¹	455 365	100,0	26 485	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la Classification nationale des professions équivalent.

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2016 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux 2.2) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux 2.3). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération glo-

bale affichent également des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

Tableaux 2.2 – salaires et rémunération globale

Tableau 2.2.1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 640	110 534	36,7	57,75	48,37	55,24	64,42	84,72
0113	Directeurs et directrices des achats	1 750	107 839	37,2	55,65	47,94	54,55	61,52	80,97
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	4 460	108 464	36,6	56,96	46,33	53,72	64,33	83,88
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	9 440	109 055	37,4	56,11	42,74	53,30	66,41	79,47
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 460	106 571	36,2	56,58	42,79	52,64	65,24	81,55
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	4 070	96 832	37,3	50,01	38,12	46,30	59,06	71,77
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	2 440	118 288	37,4	60,83	49,93	57,75	70,49	86,31
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	129 854	38,5	64,64	53,53	62,75	76,66	87,14
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	103 745	37,7	52,86	45,17	50,70	58,77	75,70
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	..	107 337	37,4	54,97	46,94	52,41	61,81	79,50
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	..	91 416	38,5	45,63	39,90	45,66	48,71	62,94
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	9 320	120 340	37,4	61,84	53,21	60,59	68,77	88,56
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	122 840	37,5	62,80	53,59	62,25	70,48	89,20
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	122 160	36,6	64,20	54,36	61,82	69,72	94,93
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	3 540	116 503	37,4	59,77	52,44	57,24	66,12	85,53
031	Directeurs et directrices des soins de santé	2 130	94 096	35,1	51,42	44,79	47,94	55,14	78,62
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 500	96 800	35,0	53,00	47,78	51,64	55,99	80,78
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	860	110 358	35,0	60,47	52,49	56,06	66,65	87,88
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 900	93 438	35,0	51,16	47,76	51,54	54,69	78,83
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	740	98 827	35,0	54,07	46,90	51,92	60,72	82,71
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	1 040	105 073	38,5	52,84	43,38	49,80	60,22	88,37
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	300	103 244	39,6	50,32	45,41	48,99	54,49	85,41
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	1 200	104 136	36,8	54,34	46,26	55,23	61,87	79,03
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	160	107 146	35,5	57,83	52,42	56,32	63,10	91,99

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	103 446	37,2	53,21	43,43	55,04	61,99	73,59
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	200	104 560	35,8	56,19	48,59	55,67	60,31	93,14
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 320	105 289	38,1	53,14	43,57	51,88	62,81	74,10
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	11 970	53 512	39,4	26,10	18,81	24,43	30,03	35,19
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	62 099	39,6	30,24	21,13	26,51	34,91	40,81
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	59 031	39,7	28,62	20,65	25,15	32,82	38,70
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	94 032	38,4	47,04	36,24	47,03	56,24	64,14
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	150	69 681	39,3	34,26	x	x	x	47,08
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 220	97 532	37,5	50,05	38,62	45,98	59,59	72,65
0711	Directeurs et directrices de la construction	380	118 162	37,5	60,70	49,32	58,27	67,70	87,66
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 830	93 201	37,5	47,82	37,36	43,93	56,67	69,48
0731	Directeurs et directrices des transports	940	100 008	38,3	50,38	40,55	50,08	60,38	73,43
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	127 396	41,0	59,96	46,77	59,99	70,02	84,71
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 730	109 696	38,5	54,96	44,43	53,04	64,97	79,77
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 570	109 688	38,7	54,70	43,99	52,96	64,80	78,68
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	109 776	36,8	57,40	48,63	55,65	65,39	90,59
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	74 350	37,3	38,42	30,03	37,40	45,99	55,18
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	29 700	76 537	36,6	40,14	33,15	40,18	45,97	59,65
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	9 040	76 469	36,6	40,14	33,66	40,37	45,95	60,02
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	13 060	79 134	36,7	41,37	34,33	41,20	46,67	61,51
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	7 610	72 162	36,5	38,01	30,82	37,83	43,69	55,99
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	3 390	82 164	37,0	42,74	35,18	41,75	48,94	63,06
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	780	88 001	37,0	45,54	x	x	x	70,54
2112	Chimistes	..	73 367	37,1	38,17	31,79	36,78	44,32	55,17
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	90 489	39,3	44,10	34,28	41,65	53,29	61,06
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	87 462	37,0	45,63	33,50	42,96	59,05	66,05
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	2 300	73 163	36,6	38,38	31,48	38,89	43,88	56,08

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	1 570	74 235	36,7	38,78	31,68	37,41	45,95	56,81
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	420	76 023	35,9	40,66	36,27	41,77	44,26	61,25
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	63 571	37,1	33,09	26,76	31,24	39,89	45,67
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	84 435	37,0	43,82	34,01	43,02	51,74	62,08
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	89 731	38,5	44,77	36,73	43,73	52,39	65,06
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 160	83 045	35,7	44,72	40,40	45,95	50,44	68,89
2151	Architectes	330	87 481	35,8	46,82	41,77	46,56	51,87	70,53
2152	Architectes paysagistes	70	78 546	35,8	42,31	34,15	45,00	50,44	66,09
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	540	80 916	35,3	44,11	37,76	45,95	50,44	69,46
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	220	83 055	36,4	43,84	40,86	44,43	49,45	66,02
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	80 717	35,5	43,69	33,46	42,01	51,73	61,97
217	Professionnels et professionnelles en informatique	32 880	79 471	36,9	41,32	35,30	41,42	46,65	59,91
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	92 248	37,9	46,81	39,46	47,94	53,58	65,81
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	8 220	76 421	37,5	39,08	33,96	40,42	44,33	57,40
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	29 630	69 519	36,2	36,78	34,33	34,89	42,38	55,37
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	..	68 542	35,0	37,54	32,67	39,51	44,64	54,41
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	10 920	106 970	35,7	57,30	46,07	59,09	71,49	81,20
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	9 060	117 924	35,9	63,03	52,98	63,66	72,35	88,81
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 860	53 678	35,0	29,42	42,95
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	11 160	75 201
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	55 090	73 137	35,0	40,00	65,50
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 430	74 028	34,9	40,67	39,40	42,04	42,40	58,84
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 980	108 864	35,8	58,28	48,36	59,43	68,35	86,48
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	12 380	71 962	35,1	39,25	35,60	41,78	42,51	58,16
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	23 100	78 089	35,8	41,81	36,17	41,99	45,95	63,15

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	1 020	90 879	37,0	47,21	42,04	49,29	51,71	71,95
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 930	79 220	35,3	43,12	38,00	44,67	48,06	66,58
5111	Bibliothécaires	1 700	79 509	35,2	43,34	38,28	45,00	48,08	66,63
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	79 917	34,8	44,06	x	x	x	69,46
5113	Archivistes	220	76 933	35,7	41,39	35,25	40,67	46,33	65,98
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	3 740	68 796	37,3	35,41	28,22	35,73	41,64	53,00
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	69 357	38,4	34,58	29,61	34,68	39,76	49,54
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	75 834	37,1	39,20	30,26	39,49	45,85	59,10
5123	Journalistes	..	65 644	36,4	34,56	25,02	35,33	41,64	53,36
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	68 829	37,7	35,07	29,14	36,23	40,62	51,77
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	790	84 423	39,1	41,32	35,93	41,36	46,69	56,48
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	770	84 962	39,2	41,57	36,38	41,36	46,84	56,85
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	9 380	58 879	38,0	29,71	24,51	28,15	33,68	43,35
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 910	51 382	35,9	27,33	23,85	24,51	29,41	40,59
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	1 880	61 081	37,2	31,50	26,73	30,57	35,26	46,04
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	57 754	37,2	29,92	23,11	27,75	33,51	43,37
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 810	60 811	39,1	29,91	23,82	28,62	34,48	42,52
122	Personnel administratif et de réglementation	37 500	58 168	36,4	30,61	27,60	29,00	33,18	46,64
1221	Agents et agentes d'administration	20 290	54 178	36,0	28,80	26,98	28,01	29,94	44,07
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 760	63 891	35,3	34,66	28,99	35,23	41,36	50,72
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 710	51 463	36,7	27,01	23,08	26,62	30,22	40,12
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	64 629	36,6	34,22	23,60	33,97	43,47	50,97
1225	Agents et agentes aux achats	5 870	69 804	37,8	35,49	28,44	33,94	41,13	53,09
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	52 640	37,2	27,27	22,27	25,29	30,81	39,93
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	180	67 987	34,8	37,51	30,22	34,19	43,88	62,73

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$ / h				
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	26 740	46 515	35,4	25,20	22,16	23,48	27,71	38,16
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	22 850	46 346	35,5	25,03	21,91	23,48	27,60	37,91
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	57 184	34,5	31,81	27,57	33,34	35,46	47,65
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	2 300	40 795	35,0	22,33	34,13
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 390	50 562	35,5	27,35	26,10	28,01	28,39	40,78
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 340	50 487	35,4	27,32	40,72
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	30	53 620	37,4	27,65	x	x	x	39,58
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	11 700	52 699	36,1	28,08	23,70	27,53	30,74	41,16
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	7 280	50 184	36,2	26,67	23,24	27,26	29,33	38,67
221	Personnel technique des sciences physiques	..	61 014	38,2	30,70	25,84	30,37	33,94	46,60
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	59 786	37,9	30,34	25,80	30,37	31,98	45,77
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	65 597	39,1	32,07	27,62	33,94	35,94	49,59
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 380	57 213	37,2	29,52	27,07	28,71	31,56	46,40
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	880	55 084	37,6	28,12	25,91	28,32	30,77	43,11
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	66 631	37,6	33,97	27,54	33,77	40,53	49,86
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	12 840	70 890	38,2	35,64	29,50	35,55	41,34	54,90
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	59 130	37,2	30,53	23,13	29,75	36,15	43,66
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 330	65 804	36,6	34,40	28,42	33,56	40,12	54,94
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 000	60 634	36,7	31,73	26,76	28,91	36,31	48,16
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	67 643	38,7	33,57	x	x	x	47,83
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	250	84 101	39,5	40,77	x	x	x	62,74
228	Personnel technique en informatique	14 380	52 619	37,0	27,35	22,68	27,95	30,99	39,21
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	11 230	52 517	35,4	28,53	24,05	30,22	31,72	42,97
3211	Technologues de laboratoires médicaux	2 090	56 141	35,0	30,72	46,41

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 280	54 902	35,1	29,98	28,78	31,72	33,24	45,73
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 240	44 355	36,0	23,69	36,35
322	Personnel technique en soins dentaires	200	55 148	35,4	29,87	46,05
323	Personnel technique en soins de santé	8 910	48 944	36,1	25,99	39,34
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	18 620	54 266	36,3	28,64	24,82	29,79	31,72	42,91
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 340	57 319	35,6	30,82	26,27	30,18	34,55	46,91
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	12 880	75 920	38,2	38,28	34,82	39,08	43,78	63,45
4312	Pompiers et pompières	4 450	73 645	41,4	34,06	33,01	35,29	37,05	57,52
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 860	52 694	35,0	28,87	26,12	28,73	30,22	45,29
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 840	52 722	35,0	28,90	26,12	28,73	30,22	45,35
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	50 275	36,3	26,64	x	x	x	39,62
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	51 057	38,9	25,23	x	x	x	34,62
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	60	85 534	36,2	45,23	35,17	40,37	49,34	63,35
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	4 210	56 721	38,3	28,36	20,93	26,72	33,67	38,65
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	43 081	37,6	22,36	15,72	20,45	28,55	31,43
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	940	50 260	35,7	27,11	24,36	27,43	28,55	41,07
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	11 950	34 000	37,3	17,30	13,46	15,87	18,96	23,82
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	56 190	39,0	27,77	x	x	x	37,48
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	57 544	39,3	28,29	x	x	x	38,14
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	48 995	37,6	25,03	x	x	x	33,79
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	11 260	54 241	36,8	28,36	22,75	25,57	30,60	41,59
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	56 138	35,6	30,33	24,85	26,87	32,92	44,51

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	8 200	53 498	37,3	27,61	22,43	25,04	30,15	40,53
631	Superviseurs et superviseuses de services	6 070	52 068	38,4	26,08	18,41	25,63	32,47	36,61
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	2 160	57 783	37,6	29,50	25,10	29,29	33,72	42,63
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	42 688	39,0	20,94	17,67	21,57	22,12	30,04
6321	Chefs	..	50 942	39,8	24,54	19,38	23,50	30,34	33,32
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	40 630	38,8	20,04	29,17
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	40 340	39,6	19,49	16,94	18,36	22,15	27,14
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	37 764	39,5	18,30	16,83	18,30	18,53	25,40
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	43 614	39,7	21,02	17,90	22,15	24,05	29,38
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	48 488	39,0	23,70	x	x	x	34,93
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	80 535	38,8	39,82	37,89	41,30	42,02	62,25
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	67 145	39,7	32,40	28,87	35,06	37,51	50,05
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	66 038	39,5	32,07	28,87	34,91	35,28	51,11
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	71 510	39,2	34,88	34,44	34,91	37,00	60,80
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	5 990	65 409	38,1	32,96	27,87	33,36	37,89	52,61
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	960	56 149	38,6	27,90	23,47	26,87	31,66	44,60
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	1 300	67 348	39,5	32,72	29,08	33,08	37,00	51,12
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	62 020	38,1	31,34	23,47	32,27	38,92	50,05
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	930	54 266	38,9	26,76	22,43	26,32	31,20	42,68
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	65 821	39,4	31,97	27,11	32,64	34,66	53,71
729	Autre personnel des métiers de la construction	370	52 411	38,7	26,00	20,81	25,34	30,38	41,92
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	350	51 918	38,7	25,72	20,81	24,08	30,38	41,36
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	3 620	74 177	39,3	36,25	29,04	37,62	42,46	55,30
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 440	81 829	39,4	39,92	34,31	40,97	46,48	60,13

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	1 080	66 534	39,0	32,77	23,47	33,46	39,45	51,48
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	75 908	37,9	38,59	34,20	37,38	43,52	56,87
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	..	81 416	39,9	39,17	x	x	x	63,86
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	70 254	39,8	33,99	25,98	36,38	41,18	51,06
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	10 070	63 842	39,7	30,80	25,93	31,66	34,44	47,81
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	6 770	63 395	39,7	30,62	25,19	31,24	34,04	48,09
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	62 578	40,0	29,97	25,30	30,29	34,97	43,64
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3 290	58 266	39,1	28,65	23,45	31,39	32,27	44,28
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	3 030	58 225	39,1	28,58	23,44	31,39	32,27	44,06
7322	Débosselleurs et débosseleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	260	58 752	38,3	29,46	27,98	30,15	32,27	46,97
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	60 849	39,2	29,88	24,09	31,41	35,09	43,21
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	10	58 646	40,0	28,10	x	x	x	44,53
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	..	47 597	37,6	24,25	x	x	x	35,90
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	62 564	39,4	30,59	25,02	32,22	35,09	43,90
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	..	61 844	39,0	30,60	x	x	x	45,72
7335	Autres réparateurs et réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	10	54 768	39,0	26,94	x	x	x	40,60
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	790	99 478	40,0	47,65	x	x	x	68,21
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	62 985	40,4	29,80	22,71	32,56	32,93	44,42
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	60 870	36,7	32,44	24,39	31,74	36,70	47,25
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	62 931	35,8	34,24	x	x	x	50,42
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	51 035	41,1	23,83	21,79	22,82	24,52	34,34
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	102 784	41,9	47,13	41,98	46,75	49,95	65,78
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	64 190	39,3	31,10	x	x	x	46,56

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	..	61 825	40,1	29,70	44,28
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 460	70 606	39,7	34,17	26,88	31,99	41,44	50,29
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	75 282	38,9	37,02	28,90	37,86	43,62	54,77
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	69 057	40,2	32,97	29,98	30,33	37,87	52,74
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 560	70 164	38,6	35,07	28,71	33,92	41,30	57,79
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	27 350	41 742	36,0	22,26	20,26	21,91	24,93	33,93
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	25 340	41 920	35,9	22,38	20,26	21,91	24,93	34,25
1414	Réceptionnistes	1 560	38 197	37,1	19,82	17,27	19,03	22,17	28,47
1415	Commis des services du personnel	410	43 847	35,1	23,73	17,99	24,51	27,82	36,10
1416	Commis des services judiciaires	40	46 006	34,9	25,24	x	x	x	39,62
142	Commis en bureautique et en éditique	2 060	40 732	36,8	21,16	17,31	20,09	23,18	31,21
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	13 090	43 384	36,8	22,68	19,15	22,13	25,48	33,19
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 960	42 855	37,0	22,33	18,61	22,06	25,54	32,44
1432	Commis à la paye	..	44 917	37,8	22,95	18,76	22,79	25,40	32,68
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 800	43 390	36,7	22,67	19,35	22,31	25,57	33,28
1435	Agents et agentes de recouvrement	2 170	43 922	36,1	23,48	20,19	22,13	25,41	35,23
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 290	43 095	35,0	23,59	21,06	23,39	26,37	38,34
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	810	42 082	34,5	23,41	21,06	22,63	25,08	38,84
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	360	47 279	36,4	24,98	22,00	25,64	28,21	39,53
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	..	50 046	39,6	24,22	37,67
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	17 460	45 587	38,6	22,70	18,13	22,10	27,24	33,56
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	6 860	41 820	39,0	20,56	15,38	19,45	26,20	29,52
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	4 580	46 108	38,1	23,20	19,88	21,52	27,05	35,72
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	52 103	38,3	26,20	22,38	25,63	29,37	38,59
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	2 030	44 680	38,5	22,26	17,63	22,00	25,18	32,30
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 910	51 622	38,5	25,84	21,27	25,46	30,12	39,70
1526	Horaristes de trajets et d'équipages	..	52 394	38,6	26,08	20,59	25,31	31,64	37,61
341	Personnel de soutien des services de santé	15 300	39 054	36,2	20,66	32,20

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	3 870	38 250	35,0	20,96	32,12
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 530	63 404	39,6	30,65	27,54	30,08	33,78	46,61
651	Personnel des services des aliments et des boissons	..	34 152	39,3	16,68	13,99	16,27	18,63	23,47
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	2 300	47 710	39,3	23,16	16,88	26,19	29,58	35,03
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	37 185	39,3	18,13	23,88
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	24 030	41 230	36,9	21,50	17,27	21,27	24,74	31,39
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	6 450	40 368	36,3	21,35	18,45	21,04	23,81	31,58
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	17 580	41 546	37,1	21,56	16,54	21,42	25,46	31,33
656	Autre personnel des services personnels	..	34 484	37,2	17,87	14,08	16,34	21,49	26,53
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	2 150	45 991	38,7	22,75	34,70
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	16 600	43 041	39,6	20,85	16,46	20,57	25,00	30,11
7451	Débardeurs et débardeuses	..	36 836	39,9	17,70	x	x	x	25,45
7452	Manutentionnaires	15 920	43 246	39,5	20,95	16,57	21,26	25,00	30,27
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	22 860	51 495	40,7	24,39	20,01	26,09	28,48	36,17
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	49 044
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	..	55 215	39,6	26,59	x	x	x	41,85
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	90	46 365	38,4	23,17	18,08	20,71	27,26	35,16
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	48 639	39,1	23,92	19,47	25,52	28,08	35,80
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	3 290	54 332	38,9	26,84	24,09	28,30	29,56	45,41
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	2 430	52 823	38,7	26,31	21,17	28,30	28,78	44,96
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	860	58 614	39,6	28,37	26,14	27,33	31,09	46,65
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	1 420	51 221	40,0	24,56	21,86	24,87	27,38	37,52
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	58 961	38,7	28,98	x	x	x	43,71
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	59 813	39,8	28,74	22,02	24,02	35,28	46,55

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	44 891	39,5	21,81	x	x	x	32,34
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	53 783	40,7	25,37	20,74	24,22	27,52	38,23
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	..	24 838	39,2	12,13	10,74	11,05	12,24	16,28
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	47 587	39,8	22,87	19,77	22,95	25,83	33,15
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	42 959	35,7	23,07	17,67	23,84	28,74	35,05
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	35 263	37,3	18,23	x	x	x	25,73
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	51 194	38,7	25,21	x	x	x	40,43
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	53 488	39,1	26,06	x	x	x	39,87
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	..	33 807	37,7	17,11	12,50	15,66	23,99	24,19
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	26 565	35,6	14,14	11,92	13,50	15,73	19,56
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	26 444	35,6	14,08	11,91	13,47	15,68	19,46
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	..	40 037	36,8	20,81	19,81	22,85	23,20	31,19
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	29 637	37,5	15,02	11,04	14,00	18,51	21,08
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	45 498	39,7	21,97	18,87	22,40	26,18	34,39
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	17 030	39 175	38,5	19,47	17,42	18,14	21,19	29,35
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	6 310	37 430	38,6	18,56	28,15
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	41 652	39,5	20,24	x	x	x	28,79
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	10 280	40 140	38,3	19,99	17,26	19,27	22,43	30,09
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	1 190	38 888	38,8	19,18	29,26
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	880	39 804	38,9	19,59	30,15
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	36 288	38,6	18,02	15,69	16,46	19,68	26,76
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	2 150	49 816	38,7	24,75	38,15
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	1 480	46 052	38,9	22,67	21,08	22,43	24,18	33,86

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	670	58 114	38,1	29,33	24,44	29,30	34,75	48,21
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 160	52 884	38,8	26,09	25,21	26,19	28,22	43,57
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	1 690	51 980	38,6	25,85	24,96	25,44	28,01	44,47
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	56 101	39,9	26,95	25,70	27,31	31,70	40,62
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	47 392	39,7	22,93	x	x	x	34,73
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	..	49 460	39,4	24,07	37,31
8614	Manoeuvres des mines	..	60 097	40,5	28,41	x	x	x	43,12
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	20 290	42 686	39,6	20,66	17,77	20,01	24,50	29,98

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 420	117 273	37,9	59,57	48,12	57,66	68,07	83,68
0113	Directeurs et directrices des achats	1 150	111 900	37,9	56,65	48,10	56,54	63,41	79,61
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 080	112 707	37,7	57,49	43,20	52,87	67,59	79,75
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	8 740	108 064	37,5	55,40	41,87	52,68	65,56	77,85
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 350	103 701	36,3	54,88	x	x	x	79,22
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	..	119 721	37,7	61,11	48,22	58,47	71,70	85,39
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	129 941	x	64,71	x	x	x	x
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	105 541	37,8	53,62	45,42	51,39	61,08	76,83
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	6 520	123 729	38,0	62,61	52,18	61,62	71,08	86,12
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	125 611	38,2	63,19	52,44	63,46	72,06	86,66
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	125 334	36,8	65,59	53,75	63,87	77,54	93,04
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	2 220	120 191	38,1	60,53	51,49	58,93	68,07	82,65
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	92 306	36,2	49,41	x	x	x	68,81
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	88 773	34,9	48,70	43,83	48,85	55,88	70,61
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	..	92 920	35,0	50,88	x	x	x	73,15
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	74 877	34,6	41,57	x	x	x	61,54
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	101 498	37,4	51,87	41,00	52,90	60,95	71,18
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	101 321	37,5	51,72	40,81	52,88	60,96	70,94
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 250	105 148	38,2	52,97	43,19	51,63	62,80	73,74
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	60 144	39,7	29,08	20,69	25,78	33,08	39,20
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	57 586	39,7	27,86	x	x	x	37,61
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	96 358	39,9	46,33	x	x	x	62,04
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	110	56 218	39,6	27,37	x	x	x	37,26
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	100 945	38,3	51,00	39,60	46,52	60,21	70,85
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	121 047	37,8	61,62	43,77	58,72	71,35	82,49

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	96 641	38,4	48,73	37,57	44,24	58,01	68,36
0731	Directeurs et directrices des transports	640	95 034	39,1	46,74	37,43	45,58	53,63	66,04
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	127 396	41,0	59,96	46,77	59,99	70,02	84,71
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 620	109 283	38,6	54,52	43,92	52,85	64,64	78,35
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 570	109 688	38,7	54,70	43,99	52,96	64,80	78,68
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	72 468	38,2	36,51	27,47	34,83	44,14	50,97
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	17 710	74 745	37,2	38,62	30,91	37,24	45,18	55,71
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 490	73 539	37,4	37,81	30,25	37,00	44,79	54,15
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	9 050	77 421	37,1	40,06	32,51	38,62	46,37	58,23
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	4 170	70 237	37,2	36,35	28,67	34,32	41,92	51,96
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	73 207	37,9	37,13	30,03	35,51	41,97	51,57
2112	Chimistes	..	71 324	37,6	36,58	30,65	35,43	41,38	52,06
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	65 957	37,9	33,41	26,22	31,99	39,62	46,57
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	65 348	37,6	33,33	26,21	32,61	38,63	45,73
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	82 158	37,8	41,67	32,37	39,00	48,53	56,27
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	87 788	38,7	43,52	x	x	x	62,65
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	69 716	37,4	35,78	27,74	31,31	42,51	48,39
2151	Architectes	..	79 082	36,9	41,05	x	x	x	55,73
2152	Architectes paysagistes	..	63 236	37,5	32,32	x	x	x	42,98
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	66 624	37,2	34,39	26,28	29,98	37,68	46,00
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	68 830	38,5	34,49	x	x	x	47,98
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	80 638	35,6	43,58	33,18	41,68	52,53	61,44
217	Professionnels et professionnelles en informatique	19 260	80 397	37,9	40,76	33,93	40,40	47,29	57,03
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	91 870	38,2	46,19	38,36	46,85	53,52	63,96
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	4 800	72 223	37,7	36,74	30,48	36,77	42,76	50,89
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	75 168	37,5	38,50	34,37	37,64	43,02	56,65
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	1 090	66 542

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	..	69 145	37,1	35,89	31,57	36,64	41,88	50,87
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	690	104 015	36,7	54,13	42,54	52,64	64,34	77,54
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	73 552	34,3	41,19	x	x	x	57,15
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	2 390	77 701	36,8	40,70	31,27	40,54	49,69	59,53
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	..	84 287	38,2	42,36	34,37	42,32	48,99	60,81
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	65 926	36,0	35,28	x	x	x	51,88
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	65 844	37,4	33,80	24,63	32,66	41,64	49,70
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	69 160	38,6	34,27	28,72	34,28	39,29	48,56
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	74 521	37,3	38,39	26,96	36,06	47,03	57,70
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	62 343	38,5	31,17	23,81	30,44	36,52	43,18
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	6 000	60 327	38,5	30,10	24,62	29,18	34,48	42,59
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	600	62 222	37,8	31,63	x	x	x	44,16
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	1 670	61 184	37,4	31,38	26,84	30,43	35,15	45,32
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	55 312	37,8	28,07	21,43	26,84	31,11	39,90
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	..	62 137	38,3	31,31	x	x	x	44,95
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 530	59 845	39,2	29,33	23,36	27,73	33,98	41,22
122	Personnel administratif et de réglementation	8 980	59 898	37,9	30,32	24,30	28,58	34,48	43,49
1221	Agents et agentes d'administration	3 240	53 781	37,5	27,55	23,67	27,16	30,88	39,40
1222	Adjointes et adjoints de direction	380	68 334	37,4	35,06	30,18	33,59	39,62	49,42
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 140	49 080	37,6	25,09	21,96	24,36	27,62	35,30
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	59 212	37,0	30,98	21,82	30,47	36,64	44,38
1225	Agents et agentes aux achats	..	68 330	38,6	34,06	27,03	32,14	39,25	49,20

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	51 498	38,4	25,74	21,85	24,54	27,48	36,16
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	8 870	51 609	36,5	27,25	22,55	27,17	31,84	39,47
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	7 520	50 363	36,8	26,31	21,94	26,13	30,03	38,05
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	58 629	34,5	32,60	29,90	33,93	35,91	48,05
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	..	52 234	37,3	26,83	23,40	26,58	30,60	39,18
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	51 982	37,3	26,65	23,37	26,38	30,50	38,91
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	7 600	52 955	36,7	27,76	23,04	27,07	31,57	39,89
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	3 650	50 223	37,3	25,85	21,92	25,66	29,06	36,25
221	Personnel technique des sciences physiques	..	61 932	38,7	30,71	25,84	30,37	33,94	46,30
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	60 662	38,6	30,26	25,80	30,37	31,67	45,23
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	65 865	39,2	32,11	x	x	x	49,60
222	Personnel technique des sciences de la vie	460	54 292	39,6	26,30	23,65	27,00	28,65	37,61
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	360	54 696	39,5	26,55	23,66	27,90	28,65	38,12
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	67 663	38,4	33,78	26,57	33,61	39,90	47,78
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	69 857	39,0	34,26	x	x	x	51,83
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	58 551	37,7	29,81	22,15	28,14	35,87	40,95
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	640	65 806	38,5	32,78	25,17	31,67	38,58	49,09
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	..	62 091	38,8	30,83	23,73	28,98	36,60	43,67
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	70 979	38,5	35,38	x	x	x	49,93
228	Personnel technique en informatique	9 390	51 523	38,0	26,03	20,96	25,43	30,43	36,31
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	41 843	37,3	21,58	x	x	x	30,27
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	46 716	35,8	25,05	x	x	x	37,67
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	59 697	35,8	31,95	24,99	31,25	36,38	45,63

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	66 461	36,0	35,51	29,10	34,33	39,15	50,84
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	74 468	40,5	35,15	x	x	x	55,11
4312	Pompiers et pompières	..	71 077	40,8	33,23	x	x	x	56,24
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	..	54 326	37,1	28,24	x	x	x	40,64
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	48 628	39,2	23,84	16,48	21,56	29,20	31,45
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	3 660	56 472	38,6	27,96	20,41	25,48	33,55	37,36
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	34 735	39,7	16,80	13,96	16,10	17,98	22,18
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	42 380	38,3	21,30	x	x	x	29,46
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	56 156	39,0	27,75	x	x	x	37,45
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	56 138	35,6	30,33	24,85	26,87	32,92	44,51
631	Superviseurs et superviseuses de services	5 110	48 573	38,4	24,34	17,34	23,81	29,83	33,62
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	2 050	57 139	37,7	29,10	24,84	29,11	33,01	41,86
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	40 572	39,3	19,67	15,30	18,39	23,41	26,80
6321	Chefs	..	49 496	39,9	23,70	19,37	23,00	30,17	31,88
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	36 586	39,0	17,87	14,26	16,32	21,93	24,47
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	37 740	39,5	18,28	x	x	x	25,37
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	48 809	39,1	23,81	x	x	x	34,60
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	81 134	39,5	39,35	57,38
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	67 646	39,8	32,57	28,87	35,28	37,51	50,00
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	66 375	39,5	32,21	x	x	x	51,36
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	74 738	39,9	35,92	x	x	x	62,23
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2 950	65 186	38,5	32,46	x	x	x	48,69
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	60 216	39,1	29,52	x	x	x	41,98

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	67 935	39,6	32,97	26,47	34,97	38,92	51,07
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	70 265	37,7	35,86	x	x	x	56,14
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	55 087	39,2	26,92	20,80	26,33	33,83	40,86
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	75 812	39,9	36,40	x	x	x	62,61
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	58 090	39,1	28,59	x	x	x	43,62
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	56 782	39,4	27,71	x	x	x	41,28
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 950	73 465	39,9	35,37	26,06	34,50	44,29	50,44
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	81 419	39,8	39,25	31,00	40,23	47,00	57,34
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	65 644	40,0	31,40	x	x	x	42,84
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	77 395	38,2	39,07	x	x	x	56,94
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	55 344	40,6	26,15	20,87	24,66	30,10	35,69
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8 580	64 249	39,8	30,93	25,78	32,17	34,97	47,73
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	6 210	63 939	39,7	30,84	x	x	x	48,38
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	62 440	40,1	29,83	24,09	30,34	35,31	42,27
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	49 930	39,8	24,07	19,73	22,57	28,03	33,47
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	49 963	39,8	24,07	19,72	22,57	28,23	33,50
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	49 382	39,2	24,22	x	x	x	33,04
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	59 459	39,0	29,43	x	x	x	41,69
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	63 851	36,7	34,10	x	x	x	49,37
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	66 010	35,8	35,92	x	x	x	52,78
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	50 944	42,1	23,19	x	x	x	32,50
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	102 784	41,9	47,13	41,98	46,75	49,95	65,78
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	64 190	39,3	31,10	x	x	x	46,56

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 320	70 100	39,7	33,92	26,77	31,70	40,86	49,76
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	63 153	40,1	30,16	x	x	x	46,01
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	7 730	40 339	37,5	20,69	17,52	20,00	22,99	29,47
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	6 380	40 809	37,5	20,94	17,78	20,25	23,12	29,90
1414	Réceptionnistes	1 090	37 873	38,1	19,14	16,29	18,78	21,54	26,69
1415	Commis des services du personnel	..	39 174	35,1	21,04	16,12	19,24	24,62	30,86
142	Commis en bureautique et en éditique	..	36 511	37,3	18,76	15,96	18,61	20,57	26,77
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	11 150	42 605	37,2	22,02	18,76	21,64	24,78	31,74
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 140	41 654	37,4	21,41	18,12	21,02	24,31	30,40
1432	Commis à la paye	..	43 819	38,2	22,09	18,76	21,58	24,90	30,99
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 620	43 274	36,8	22,57	x	x	x	33,09
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	42 485	37,1	22,06	x	x	x	32,06
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	43 341	36,0	22,93	x	x	x	35,09
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	..	41 341	35,7	22,27	x	x	x	33,65
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	47 072	36,8	24,58	21,26	24,62	28,08	37,92
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	33 996	37,9	17,29	13,66	16,29	18,96	24,71
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	33 596	x	17,12	13,25	15,72	18,49	24,61
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	13 360	44 581	39,1	21,84	16,87	20,96	26,20	31,49
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	..	47 306	39,6	22,93	18,51	22,40	27,59	34,28
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	52 106	38,4	26,12	x	x	x	38,37
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 780	43 908	39,0	21,56	17,48	20,51	25,00	30,78
1525	Répartiteurs et répartitrices	..	48 458	40,2	23,13	20,12	21,81	25,71	32,19
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	51 373	39,4	25,05	20,12	23,39	30,21	35,62
341	Personnel de soutien des services de santé	..	31 809	35,6	17,00	13,59	15,60	20,60	23,73
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	..	41 733	33,7	23,61	x	x	x	33,05
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	36 567	39,7	17,64	x	x	x	22,79
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	21 310	40 197	37,1	20,79	16,83	20,52	24,12	29,89
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	15 000	40 211	37,5	20,60	15,80	20,31	24,51	29,28

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
656	Autre personnel des services personnels	..	29 420	37,6	15,03	13,38	14,08	16,45	20,69
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	51 173	38,4	25,34	x	x	x	37,28
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	16 160	42 972	39,7	x	x	x	x	29,96
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	13 590	47 207	41,3	22,04	18,41	21,37	26,09	30,85
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	48 749	x	x	x	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	48 781	38,2	24,28	x	x	x	35,17
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	45 479	39,9	21,82	x	x	x	31,11
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	52 913	41,0	24,76	20,65	22,50	30,71	36,36
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	52 818	41,0	24,72	20,65	21,83	30,71	36,29
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	1 030	52 732	40,0	25,28	x	x	x	38,15
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	58 961	38,7	28,98	x	x	x	43,71
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	43 907	39,6	21,25	x	x	x	31,06
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	53 783	40,7	25,37	20,74	24,22	27,52	38,23
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	..	24 838	39,2	12,13	10,74	11,05	12,24	16,28
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	47 587	39,8	22,87	19,77	22,95	25,83	33,15
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	42 762	35,6	23,02	x	x	x	34,62
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	32 630	37,8	16,63	x	x	x	22,52
Formation en cours d'emploi									
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	26 444	35,6	14,08	11,91	13,47	15,68	19,46
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	25 856	36,9	13,31	10,75	11,48	14,27	17,54
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	41 832	40,0	20,05	18,14	20,41	22,40	28,63
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	6 730	38 032	38,2	18,93	16,06	17,42	23,11	27,13
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	40 445	40,0	19,38	x	x	x	26,38

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	4 510	37 508	37,9	18,79	16,07	17,42	21,53	27,04
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	41 866	39,4	20,34	17,86	19,91	23,21	29,87
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	37 297	39,4	18,15	x	x	x	26,26
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	..	47 502	39,3	23,14	19,44	23,00	25,41	32,98
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	..	44 674	39,4	21,73	19,22	21,30	24,53	30,05
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	..	53 284	39,2	26,04	x	x	x	39,19
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	49 920	39,9	23,99	x	x	x	34,66
8614	Manoeuvres des mines	..	60 097	40,5	28,41	x	x	x	43,12
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	20 270	42 672	39,6	20,65	x	x	x	29,97

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	85 910	35,3	46,79	x	x	x	74,85
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	78 124	36,1	41,67	34,34	39,74	47,86	65,51
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	83 734	34,8	46,32	40,65	48,55	51,71	76,24
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	73 217	36,7	38,36	32,61	37,90	42,13	59,66
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	85 547	36,1	45,85	x	x	x	71,56
217	Professionnels et professionnelles en informatique	74 681	36,1	39,71	33,58	39,52	43,94	61,87
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68 684	35,8	36,97	32,00	36,31	40,43	56,87
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	72 827	37,6	37,22	34,37	34,92	39,87	55,15
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	67 401
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	94 381	34,4	52,63	x	x	x	87,39
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	88 079	33,5	50,52	90,85
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	74 564	36,3	39,42	32,66	41,64	46,60	63,74
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	72 849	38,6	36,29	33,07	37,07	37,70	55,21
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	80 997	36,5	42,58	x	x	x	71,72
5123	Journalistes	74 027	36,2	39,28	32,66	41,64	46,39	63,45
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	53 247	38,4	27,00	21,36	24,02	32,36	40,80
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	63 066	36,6	33,77	x	x	x	50,64
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	57 309	35,5	31,20	x	x	x	47,85
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	51 301	39,1	25,43	x	x	x	38,54
122	Personnel administratif et de réglementation	60 958	36,3	32,28	27,37	30,74	35,42	50,89
1221	Agents et agentes d'administration	55 853	36,1	29,69	27,00	28,14	33,14	45,81
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	62 618	36,5	32,73	28,38	30,11	37,66	53,66
1225	Agents et agentes aux achats	68 024	36,7	35,77	29,32	34,68	42,58	57,57
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 253	35,2	29,14	24,46	27,83	33,36	47,04
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 077	35,2	29,04	24,46	27,82	33,34	46,94
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	59 363	37,2	30,51	27,36	30,74	32,53	48,67
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	59 412	37,7	30,11	27,01	30,17	32,53	48,21

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	55 634	35,7	29,89	27,28	28,98	32,37	45,84
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	56 629	36,4	29,84	27,61	28,98	32,51	46,29
221	Personnel technique des sciences physiques	66 232	38,6	32,88	52,04
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	63 339	38,1	31,90	49,13
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	74 554	38,7	37,03	35,80	36,89	38,60	58,24
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	75 592	39,3	36,86	33,27	38,53	40,62	58,40
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	63 974	36,7	33,50	52,67
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	68 748	38,3	34,47	58,75
228	Personnel technique en informatique	56 087	37,4	28,78	23,86	27,84	32,97	43,69
323	Personnel technique en soins de santé	46 230	37,1	24,05	x	x	x	34,75
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	58 437	35,1	31,92	30,91	31,25	32,56	46,26
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	61 328	36,6	32,20	x	x	x	50,17
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	60 747	37,8	31,13	22,94	30,53	36,55	47,00
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	47 633	38,5	24,05	x	x	x	35,40
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	40 972	37,9	20,87	x	x	x	28,57
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	64 084	37,9	32,66	x	x	x	49,72
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	49 271	35,0	27,00	x	x	x	40,63
631	Superviseurs et superviseuses de services	52 519	37,8	26,83	18,08	24,25	35,08	38,90
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	51 933	37,6	26,52	x	x	x	39,10
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	49 250	40,1	23,49	21,13	23,59	27,99	33,73
6322	Cuisiniers et cuisinières	45 981	40,1	21,89	19,14	21,93	25,50	31,49
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	35 747	39,4	17,39	16,66	17,67	18,36	24,27
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	70 074	39,9	33,71	32,37	35,28	37,51	52,40
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	68 770	39,6	33,29	53,82
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66 267	38,5	32,98	27,67	32,97	38,60	49,89
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	62 167	39,0	30,63	x	x	x	44,34
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	70 313	39,6	34,12	30,71	35,31	38,92	53,82
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	71 496	37,5	36,67	x	x	x	57,90

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	69 374	39,7	33,55	28,61	33,83	37,65	54,65
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	75 812	39,9	36,40	x	x	x	62,61
729	Autre personnel des métiers de la construction	68 482	38,6	34,01	x	x	x	55,57
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	69 837	39,0	34,31	x	x	x	54,88
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	70 380	39,9	33,87	31,74	32,81	35,19	48,09
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75 980	39,9	36,53	x	x	x	54,25
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	68 652	39,8	33,05	28,55	33,67	37,00	52,92
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	67 779	39,8	32,69	27,61	33,67	35,36	52,94
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	70 593	40,5	33,46	x	x	x	48,72
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	56 752	39,7	27,40	21,88	25,59	33,81	39,88
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	57 278	39,8	27,58	22,37	25,99	33,81	40,25
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	69 810	38,8	34,98	x	x	x	51,42
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	62 946	40,0	30,16	x	x	x	46,47
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	58 999	40,2	28,11	x	x	x	43,65
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	67 113	35,5	37,09	x	x	x	54,84
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	68 789	34,7	38,60	x	x	x	57,79
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	63 006	40,0	30,16	24,94	29,06	36,00	45,48
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	68 511	40,1	32,73	28,02	31,10	34,95	51,41
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	47 549	36,5	24,99	21,59	24,64	28,59	38,11
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	47 591	36,1	25,23	21,59	24,90	28,61	38,59
1414	Réceptionnistes	44 963	38,4	22,52	20,64	23,64	25,80	32,92
1415	Commis des services du personnel	55 656	37,4	28,51	x	x	x	46,93
142	Commis en bureautique et en éditique	39 836	37,9	20,21	18,61	18,62	22,72	29,60
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 864	36,3	26,34	23,00	25,75	29,06	40,49
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 827	36,7	26,52	22,74	25,39	30,08	41,59
1432	Commis à la paye	52 890	37,0	27,70	23,21	24,77	33,49	41,99
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	49 485	36,0	26,28	x	x	x	39,97
1435	Agents et agentes de recouvrement	48 457	35,9	25,95	x	x	x	39,41
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	54 689	36,5	28,77	x	x	x	47,22
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	53 676	36,7	28,10	24,73	26,72	30,57	46,22

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	46 745	35,1	25,46	22,11	24,39	26,36	41,87
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	46 657	x	25,45	22,11	24,39	26,62	41,85
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49 695	39,2	24,37	19,09	25,00	28,81	36,57
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55 781	39,6	27,01	23,04	25,76	31,87	42,84
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	56 447	37,6	28,86	x	x	x	44,52
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	52 581	39,7	25,43	21,07	25,00	32,53	39,17
1525	Répartiteurs et répartitrices	51 281	39,2	25,14	21,24	21,65	31,11	37,27
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	60 275	39,2	29,40	x	x	x	43,16
341	Personnel de soutien des services de santé	37 706	37,4	19,40	x	x	x	27,93
651	Personnel des services des aliments et des boissons	32 111	39,7	15,46	x	x	x	21,64
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	36 025	39,7	17,37	22,29
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	43 593	36,9	22,72	16,99	23,49	27,56	33,29
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	44 678	37,6	22,89	x	x	x	33,02
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	57 016	39,4	27,82	27,12	27,73	28,82	41,42
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	46 725	40,0	x	x	x	x	33,10
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	50 622	41,1	23,78	19,99	23,89	27,80	34,14
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	52 784
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	50 165	40,0	24,04	20,79	25,52	28,08	34,77
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	58 649	41,0	27,41	23,28	27,40	31,08	41,84
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	58 591	41,0	27,39	23,28	27,39	31,08	41,82
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	61 180	39,9	29,36	22,02	24,34	36,26	47,97
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	56 008	40,8	26,44	22,94	25,24	28,62	40,54
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	47 889	39,9	22,99	x	x	x	32,61
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	49 111	35,8	26,25	x	x	x	40,85
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	62 000	39,5	30,03	23,84	33,12	33,32	47,29
Formation en cours d'emploi								
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	29 726	38,9	14,67	12,90	15,65	15,87	20,71
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	36 184	39,7	17,47	14,03	18,13	20,32	24,78
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	40 652	38,9	19,96	16,97	17,42	23,30	28,77

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$ / h				
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	40 574	39,0	19,87	x	x	x	28,57
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	42 990	40,0	20,60	x	x	x	28,28
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 449	38,8	19,95	17,01	17,42	21,22	28,93
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	43 004	39,5	20,81	x	x	x	30,61
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	45 946	39,3	22,31	x	x	x	33,21
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	52 325	39,7	25,29	22,69	24,95	28,91	37,42
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	47 060	40,0	22,58	20,74	23,33	25,27	32,02
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	57 388	39,5	27,88	23,63	25,38	32,97	42,83
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	44 399	39,6	21,52	17,96	20,01	24,81	31,76

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	117 273	37,9	59,57	48,12	57,66	68,07	83,68
0113	Directeurs et directrices des achats	111 900	37,9	56,65	48,10	56,54	63,41	79,61
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	112 707	37,7	57,49	43,20	52,87	67,59	79,75
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	103 701	36,3	54,88	x	x	x	79,22
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	119 721	37,7	61,11	48,22	58,47	71,70	85,39
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	107 931	37,5	55,14	46,99	52,56	61,95	79,58
0211	Directeurs et directrices des services de génie	125 611	38,2	63,19	52,44	63,46	72,06	86,66
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	125 334	36,8	65,59	53,75	63,87	77,54	93,04
031	Directeurs et directrices des soins de santé	92 306	36,2	49,41	x	x	x	68,81
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	88 773	34,9	48,70	43,83	48,85	55,88	70,61
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	92 920	35,0	50,88	x	x	x	73,15
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	74 877	34,6	41,57	x	x	x	61,54
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	52 705	39,6	25,55	18,63	23,91	28,86	34,33
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	60 144	39,7	29,08	20,69	25,78	33,08	39,20
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	57 586	39,7	27,86	x	x	x	37,61
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	96 358	39,9	46,33	x	x	x	62,04
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	56 218	39,6	27,37	x	x	x	37,26
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	127 396	41,0	59,96	46,77	59,99	70,02	84,71
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	109 283	38,6	54,52	43,92	52,85	64,64	78,35
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	109 688	38,7	54,70	43,99	52,96	64,80	78,68
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	72 354	38,3	36,42	x	x	x	50,79
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	74 561	37,3	38,45	30,72	37,09	45,10	55,20
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	73 080	37,5	37,43	30,10	36,48	44,19	53,28
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	77 679	37,1	40,16	32,40	38,70	46,64	58,15
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	69 468	37,3	35,88	28,44	33,95	41,56	51,04
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	69 716	37,4	35,78	27,74	31,31	42,51	48,39
2151	Architectes	79 082	36,9	41,05	x	x	x	55,73
2152	Architectes paysagistes	63 236	37,5	32,32	x	x	x	42,98

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	66 624	37,2	34,39	26,28	29,98	37,68	46,00
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	68 830	38,5	34,49	x	x	x	47,98
217	Professionnels et professionnelles en informatique	80 529	37,9	40,78	33,94	40,43	47,33	56,93
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	72 346	37,8	36,73	30,43	36,80	42,80	50,70
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	78 240	37,5	40,17	33,63	37,94	46,81	58,56
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	66 222
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	104 987	37,0	54,28	x	x	x	76,66
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76 825	37,0	39,87	30,82	39,66	47,44	57,27
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	62 133	37,8	31,41	23,46	30,08	37,15	44,14
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	68 871	38,6	34,11	27,76	34,27	39,34	48,04
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	72 864	37,5	37,32	x	x	x	54,34
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	62 326	38,5	31,14	x	x	x	43,10
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	84 603	39,7	40,77	32,14	39,42	47,91	52,42
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	85 394	39,7	41,15	33,22	39,84	47,91	52,93
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	60 583	38,5	30,21	24,76	29,32	34,57	42,66
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	62 193	37,8	31,56	26,81	30,92	36,67	43,95
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61 247	37,4	31,39	x	x	x	45,29
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	62 137	38,3	31,31	x	x	x	44,95
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	60 255	39,2	29,51	23,55	27,94	34,19	41,35
122	Personnel administratif et de réglementation	59 826	38,0	30,19	24,08	28,50	34,41	43,02
1221	Agents et agentes d'administration	53 535	37,6	27,30	23,27	26,68	30,61	38,70
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	48 752	37,6	24,91	21,94	24,25	27,51	34,89
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	58 937	37,0	30,82	x	x	x	44,04
1225	Agents et agentes aux achats	68 346	38,7	33,97	26,94	32,05	38,95	48,80
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	51 490	36,5	27,12	22,33	27,05	31,71	38,96
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	50 139	36,9	26,08	21,71	25,94	29,80	37,38
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	49 413	37,3	25,38	21,96	25,46	27,49	35,55

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	49 362	37,2	25,43	21,96	25,46	27,54	35,69
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	52 649	36,9	27,51	22,67	26,57	31,27	39,25
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	49 461	37,5	25,38	21,42	25,20	28,51	35,14
221	Personnel technique des sciences physiques	59 360	38,8	29,41	23,40	29,07	32,45	43,01
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	59 263	38,8	29,40	23,51	28,71	32,43	43,29
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	67 021	38,4	33,47	25,98	32,76	40,08	46,82
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	63 904	38,7	31,55	x	x	x	45,07
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	58 093	37,7	29,50	21,55	27,07	35,87	40,03
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	65 080	38,6	32,36	23,64	29,55	40,13	46,81
228	Personnel technique en informatique	50 563	38,2	25,45	20,23	24,63	29,71	34,81
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	41 589	37,3	21,39	x	x	x	29,87
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 894	35,9	31,95	24,02	31,98	36,71	45,53
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	66 818	35,9	35,74	x	x	x	50,89
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	46 943	39,4	22,82	16,48	20,60	27,40	29,51
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	57 909	38,6	28,60	21,53	26,43	33,94	37,67
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	34 308	39,9	16,52	x	x	x	21,78
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	43 333	38,5	21,60	x	x	x	30,05
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	32 547	36,7	16,77	12,96	15,19	18,89	22,79
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	55 839	39,1	27,55	x	x	x	36,99
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	57 085	39,3	28,01	x	x	x	37,58
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	48 821	37,5	25,00	x	x	x	33,46
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	54 490	36,9	28,45	22,81	25,61	30,75	41,44
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	56 839	35,6	30,67	x	x	x	44,89
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	53 573	37,4	27,60	22,44	24,92	30,15	40,19
631	Superviseurs et superviseuses de services	48 472	38,4	24,28	17,34	23,81	29,80	33,48
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	57 386	37,7	29,23	x	x	x	41,99
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	36 404	38,9	17,84	14,28	16,32	20,50	23,57
6322	Cuisiniers et cuisinières	31 311	38,4	15,62	13,25	15,30	17,26	20,58
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 346	40,0	21,26	18,43	22,15	24,05	29,29

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			Rému- nération globale	
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²		3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h				
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	42 959	39,9	20,61	x	x	x	28,17
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 959	40,0	21,54	x	x	x	29,79
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	36 290	37,4	18,64	x	x	x	26,80
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	51 097	39,5	24,80	21,14	23,35	28,48	34,02
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	50 828	38,6	25,21	x	x	x	35,59
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	58 501	38,5	29,20	x	x	x	41,52
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	56 872	39,5	27,61	25,12	28,16	29,27	38,02
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	56 025	39,6	27,16	22,84	25,83	31,63	37,70
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	59 132	39,8	28,51	x	x	x	41,46
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	42 795	38,8	21,21	16,25	21,17	22,78	29,34
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	45 384	39,7	21,95	x	x	x	30,09
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	73 613	39,9	35,44	26,00	35,02	44,86	50,55
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	81 521	39,8	39,31	x	x	x	57,40
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	55 344	40,6	26,15	20,87	24,66	30,10	35,69
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55 562	39,8	26,74	21,71	26,99	31,10	37,83
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	54 413	39,7	26,24	x	x	x	37,50
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	58 944	40,0	28,28	x	x	x	39,50
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	45 580	39,8	21,96	18,46	21,14	25,37	29,49
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	45 553	39,8	21,95	18,31	21,13	25,42	29,52
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	52 667	39,1	25,79	21,45	23,85	29,78	35,55
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	53 504	39,8	25,71	21,81	24,02	29,28	34,80
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 070	39,3	27,87	x	x	x	39,20
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	59 370	38,4	29,52	x	x	x	42,01
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	102 784	41,9	47,13	41,98	46,75	49,95	65,78
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	59 480	41,2	27,89	x	x	x	38,14
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	70 366	39,7	34,06	26,85	31,70	41,53	49,92

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	63 271	39,9	30,39	29,81	30,22	31,07	44,92
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	55 453	40,2	26,47	x	x	x	38,38
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	38 792	37,7	19,77	17,13	19,41	22,09	27,72
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	39 356	37,7	20,02	17,47	19,70	22,42	28,17
1414	Réceptionnistes	36 419	38,0	18,44	16,09	18,16	20,17	25,43
1415	Commis des services du personnel	34 880	34,5	19,09	x	x	x	26,52
142	Commis en bureautique et en éditique	33 889	36,8	17,62	15,24	16,60	19,16	24,51
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	41 509	37,3	21,36	18,44	20,83	23,93	30,49
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	40 296	37,5	20,65	17,64	20,27	23,49	28,85
1432	Commis à la paye	43 041	38,3	21,61	18,76	20,39	24,29	30,10
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	42 558	36,9	22,14	19,11	21,70	24,83	32,32
1435	Agents et agentes de recouvrement	40 231	37,5	20,59	17,34	20,45	22,69	29,48
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	35 463	35,6	18,87	x	x	x	26,97
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	41 257	36,9	21,48	17,00	21,41	25,04	31,03
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	32 027	38,4	16,03	13,25	15,70	17,95	22,42
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	31 351	38,4	15,69	13,00	15,37	17,55	22,05
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	36 965	38,4	18,53	x	x	x	25,12
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	41 006	39,0	20,08	15,38	19,70	23,85	28,02
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	38 525	38,7	18,95	13,99	17,69	23,31	26,76
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	38 013	39,5	18,45	14,39	19,30	21,52	25,26
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	49 422	38,9	24,43	20,72	23,84	26,56	34,79
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	40 704	38,7	20,13	16,34	19,50	23,91	27,69
1525	Répartiteurs et répartitrices	47 369	40,6	22,35	19,81	21,78	24,66	30,36
1526	Horaristes de trajets et d'équipages	45 843	39,4	22,34	x	x	x	30,99
341	Personnel de soutien des services de santé	26 640	34,0	14,90	x	x	x	19,83
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	35 312	x	x	x	x	x	24,30
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	38 607	39,6	18,68	x	x	x	24,71
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	38 639	37,2	19,91	16,75	19,77	22,43	28,35
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	40 465	36,9	21,06	18,48	20,81	23,34	30,65
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	37 681	37,4	19,31	15,93	18,99	21,98	27,17
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	32 762	35,4	17,50	x	x	x	23,59
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	39 361	39,4	19,13	15,76	17,60	22,91	26,96

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			Rému- nération globale	
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²		3 ^e quartile ³
		\$	h	\$ / h				
7452	Manutentionnaires	39 373	39,4	19,14	15,76	17,60	22,91	26,97
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	41 997	41,6	19,38	17,19	19,23	21,90	26,06
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	44 222	x	x	x	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	32 080	39,7	15,47	12,19	14,65	18,48	20,83
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	46 187	41,0	21,65	19,85	20,65	21,20	30,04
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	45 127	40,7	21,24	20,10	20,59	21,07	29,38
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	47 039	39,6	22,66	x	x	x	34,11
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	31 649	37,9	16,06	x	x	x	21,56
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	37 289	37,9	18,86	15,60	17,16	21,73	27,54
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	29 073	36,7	14,99	x	x	x	20,52
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	24 585	33,6	13,77	11,80	12,67	15,14	18,69
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	24 492	33,6	13,74	11,80	12,63	15,04	18,62
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	23 497	36,3	12,36	10,75	11,22	12,50	15,84
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	32 324	36,6	16,67	12,27	15,22	20,60	23,47
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	30 406	40,0	14,57	x	x	x	18,98
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	32 857	36,6	16,95	12,16	15,30	21,78	23,99
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	38 286	38,9	18,87	x	x	x	27,58
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	43 039	38,9	21,16	18,82	20,22	23,58	28,91
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	43 385	39,1	21,26	19,19	20,24	23,52	28,98
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	41 234	38,3	20,62	x	x	x	28,56
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	29 454	39,6	14,25	x	x	x	19,07
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	38 960	39,6	18,78	x	x	x	26,22

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	102 832	38,4	51,68	45,89	50,05	55,70	69,46
0113	Directeurs et directrices des achats	108 279	37,8	54,85	x	x	x	75,23
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	110 862	38,3	55,71	42,67	50,39	60,26	72,60
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	88 077	38,9	43,65	34,41	39,72	52,76	61,11
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	101 847	39,1	50,53	39,41	50,28	55,20	65,89
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	119 383	37,6	61,27	48,95	59,76	70,43	84,32
0211	Directeurs et directrices des services de génie	112 428	38,7	55,85	45,64	55,84	63,70	76,66
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	122 111	36,1	65,51	x	x	x	93,52
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	122 297	38,2	61,39	50,55	57,24	72,43	81,95
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	93 354	35,0	51,12	x	x	x	73,74
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	92 920	35,0	50,88	x	x	x	73,15
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	112 911	39,2	55,05	x	x	x	72,21
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	113 211	39,5	54,71	x	x	x	71,15
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	109 218	38,9	53,91	45,18	52,36	64,30	71,66
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	47 784	39,6	23,15	x	x	x	30,20
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	89 113	39,2	43,82	36,81	41,55	46,16	59,37
0731	Directeurs et directrices des transports	87 594	39,9	42,33	x	x	x	57,93
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	95 987	39,0	47,42	35,07	46,70	56,85	65,57
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	96 556	39,2	47,59	34,88	46,70	58,04	66,11
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	75 615	37,9	38,29	30,08	35,71	43,89	51,35
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	68 605	37,9	34,87	27,19	33,69	41,27	47,87
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	67 353	37,5	34,64	26,89	32,63	41,17	48,05
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	74 540	37,8	37,81	32,67	37,43	42,65	51,83
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	61 214	38,4	30,74	24,97	28,13	33,68	41,77
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	71 241	37,2	36,74	30,61	35,95	40,49	50,51
2112	Chimistes	73 428	36,7	38,40	33,27	37,59	42,36	55,42
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	54 857	39,1	26,95	23,85	26,33	28,51	35,85
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	72 755	38,5	36,32	30,83	34,97	38,38	49,79

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	81 136	38,7	40,36	x	x	x	57,33
217	Professionnels et professionnelles en informatique	72 054	38,4	36,14	28,66	35,13	43,14	48,32
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	76 439	39,7	37,06	x	x	x	49,08
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	67 465	38,4	33,72	27,11	32,60	40,68	45,07
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	75 534	36,8	39,42	34,37	39,68	43,72	57,66
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	67 150
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	69 145	37,1	35,89	31,57	36,64	41,88	50,87
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	84 860	36,9	44,19	x	x	x	60,49
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	66 098	38,3	33,41	x	x	x	45,66
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	54 663	37,9	28,10	x	x	x	37,52
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	60 667	38,9	29,93	x	x	x	38,60
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	53 546	37,7	27,77	x	x	x	37,31
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	55 969	39,0	27,57	22,64	26,19	31,71	38,46
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	56 936	37,2	29,46	24,70	28,67	33,39	41,92
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	56 390	39,7	27,30	22,64	25,74	31,44	37,97
122	Personnel administratif et de réglementation	55 659	37,9	28,20	23,66	27,42	31,80	39,04
1221	Agents et agentes d'administration	54 386	37,3	28,09	24,53	27,60	30,91	39,59
1222	Adjoints et adjointes de direction	65 825	37,3	33,85	x	x	x	46,19
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	46 774	38,3	23,46	20,02	23,10	25,72	31,66
1225	Agents et agentes aux achats	57 827	38,5	28,86	23,68	26,73	33,00	39,73
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	51 192	35,5	27,83	21,89	28,50	34,04	39,82
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	44 912	36,4	23,72	19,59	22,56	27,98	33,18
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	46 810	36,2	24,89	x	x	x	35,62
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	48 318	37,6	24,65	20,31	24,17	28,07	34,68
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	48 205	37,7	24,56	20,97	23,61	27,61	33,49
221	Personnel technique des sciences physiques	51 814	39,2	25,35	20,90	25,37	29,66	36,50
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	50 950	39,3	24,90	20,51	25,28	27,84	35,89
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64 865	38,7	32,21	25,75	33,49	37,11	45,14
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	54 820	38,4	27,33	x	x	x	38,85

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	43 886	37,8	22,22	x	x	x	28,89
228	Personnel technique en informatique	47 173	38,3	23,80	18,12	23,31	28,86	32,20
323	Personnel technique en soins de santé	48 448	36,1	25,73	23,70	26,90	27,92	38,30
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	68 108	35,2	37,11	x	x	x	52,15
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	62 988	39,2	30,68	x	x	x	41,13
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	49 396	39,7	23,85	18,21	21,73	26,20	31,24
631	Superviseurs et superviseurs de services	42 731	37,9	21,59	15,39	21,60	27,06	29,05
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	49 612	37,8	25,09	x	x	x	34,69
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	46 118	39,2	22,55	21,25	21,93	23,32	32,29
6322	Cuisiniers et cuisinières	44 639	38,9	22,01	21,25	21,93	23,19	31,58
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	37 900	38,5	18,83	x	x	x	27,56
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	60 924	39,8	29,39	x	x	x	39,68
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	59 466	39,8	28,60	x	x	x	41,15
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	56 515	38,5	28,19	x	x	x	39,78
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	62 250	39,0	30,77	x	x	x	44,26
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	65 243	39,9	31,84	22,30	27,75	41,86	43,84
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	71 270	39,5	34,79	x	x	x	48,62
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	57 021	42,9	25,53	x	x	x	33,88
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	56 276	39,7	27,20	21,82	27,08	33,67	38,93
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	56 715	39,6	27,45	x	x	x	39,65
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	52 856	40,0	25,41	x	x	x	34,36
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	46 565	40,0	22,31	19,95	21,53	23,69	29,84
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	46 044	40,0	22,06	x	x	x	29,58
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	63 785	39,7	30,76	x	x	x	44,76
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	58 429	39,8	28,17	23,63	27,88	31,95	39,36
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	54 428	39,8	26,27	x	x	x	37,30

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$/h
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	39 031	37,9	19,78	17,05	19,24	21,67	27,39
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	39 272	37,9	19,87	17,04	19,31	22,13	27,51
1414	Réceptionnistes	38 491	37,7	19,61	17,07	18,98	21,24	27,23
142	Commis en bureautique et en éditique	33 819	39,2	16,51	14,05	16,60	18,11	22,34
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	40 557	37,8	20,59	17,96	20,07	23,76	28,60
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	39 735	37,8	20,18	16,87	19,77	23,20	27,53
1432	Commis à la paye	41 914	38,1	21,05	x	x	x	29,07
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	41 486	38,1	20,89	x	x	x	31,10
1435	Agents et agentes de recouvrement	45 170	37,3	23,21	x	x	x	33,65
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	32 063	37,5	16,37	x	x	x	22,88
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	30 146	x	15,55	x	x	x	22,02
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42 056	39,5	20,42	17,11	20,28	23,85	28,56
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	50 634	39,6	24,49	21,27	25,64	25,76	36,60
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	46 243	38,7	22,83	x	x	x	31,48
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	42 269	39,2	20,68	16,72	19,54	23,92	28,20
1525	Répartiteurs et répartitrices	45 181	40,8	21,24	20,24	21,24	22,11	29,38
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	47 169	39,9	22,66	x	x	x	31,15
341	Personnel de soutien des services de santé	38 055	36,2	20,12	x	x	x	29,29
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	41 733	33,7	23,61	x	x	x	33,05
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	42 430	38,3	21,24	x	x	x	30,67
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	35 371	37,7	18,03	x	x	x	24,51
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	34 602	38,0	17,46	x	x	x	23,63
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	49 194	39,1	23,97	x	x	x	34,62
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	36 883	39,5	x	x	x	x	24,75
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	45 781	40,4	21,72	18,07	20,72	23,85	30,74
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	49 050	x	x	x	..
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	49 419	39,3	24,01	x	x	x	36,95
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	46 898	39,7	22,61	x	x	x	31,33

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$ / h				
Formation en cours d'emploi								
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	28 802	38,9	14,11	x	x	x	19,40
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	23 232	35,1	12,61	10,75	10,91	13,55	16,13
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	41 695	38,8	20,52	17,85	20,99	23,42	29,33
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	49 174	40,0	23,56	x	x	x	32,60
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 369	38,0	20,20	16,95	19,63	23,05	28,78
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	38 811	37,2	19,92	x	x	x	29,93
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	49 405	40,1	23,60	21,10	24,05	25,38	32,68
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	49 402	40,3	23,48	x	x	x	32,66
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	39 623	39,6	19,16	x	x	x	27,38

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	121 105	37,8	61,67	50,05	61,20	70,55	87,55
0113	Directeurs et directrices des achats	112 632	38,0	57,02	x	x	x	80,48
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	113 282	37,6	58,05	43,85	54,27	69,82	82,05
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	110 434	37,3	56,79	43,39	53,86	67,08	79,93
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	97 910	37,1	50,76	39,30	46,99	59,27	72,34
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	121 980	37,5	62,45	49,37	60,36	72,14	87,97
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	109 307	37,5	55,89	46,81	52,90	62,51	81,33
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	124 530	38,0	62,85	52,56	61,94	71,14	86,45
0211	Directeurs et directrices des services de génie	126 847	38,1	63,87	53,33	64,21	72,57	87,60
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	127 584	37,4	65,64	x	x	x	92,73
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	119 788	38,1	60,36	51,55	59,02	67,81	82,78
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	72 587	34,7	40,18	x	x	x	59,61
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	99 785	37,2	51,40	x	x	x	71,02
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	99 636	37,2	51,30	x	x	x	70,90
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	103 699	37,9	52,63	42,58	51,10	62,22	74,50
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	53 176	39,6	25,76	19,02	24,14	28,74	34,73
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	65 989	39,8	31,89	x	x	x	43,64
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	63 334	39,8	30,63	22,84	27,55	33,29	42,03
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	104 141	38,1	52,94	40,23	50,62	64,89	74,06
0711	Directeurs et directrices de la construction	121 047	37,8	61,62	43,77	58,72	71,35	82,49
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	99 262	38,1	50,44	37,88	47,79	60,12	71,61
0731	Directeurs et directrices des transports	96 333	39,0	47,51	x	x	x	67,49
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	116 028	38,4	58,13	48,06	56,23	68,03	85,01
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	115 950	38,4	58,09	47,92	56,22	68,31	84,85
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	72 224	38,3	36,37	27,32	34,78	44,14	50,94
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75 547	37,1	39,11	31,37	37,60	45,56	56,76
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	74 648	37,4	38,38	30,82	37,26	45,29	55,25
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	77 709	37,0	40,28	32,46	38,73	46,70	58,90

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	71 588	37,0	37,19	29,74	35,12	42,95	53,57
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	74 899	38,4	37,47	28,52	34,85	44,41	52,46
2112	Chimistes	70 042	38,1	35,46	27,01	32,61	39,72	50,10
2113	Géoscientifiques et océanographes	90 210	39,4	43,73	33,57	40,28	53,25	60,25
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	77 950	38,6	38,73	x	x	x	53,14
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	69 220	37,6	35,30	28,24	33,73	41,32	49,94
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	65 980	37,4	33,80	x	x	x	46,58
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	87 967	38,7	43,89	41,02	42,72	44,66	71,19
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	82 748	37,8	42,01	32,44	39,60	49,01	56,68
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	88 025	38,7	43,63	35,64	42,65	50,03	62,84
2151	Architectes	79 082	36,9	41,05	x	x	x	55,73
2152	Architectes paysagistes	63 236	37,5	32,32	x	x	x	42,98
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	66 624	37,2	34,39	26,28	29,98	37,68	46,00
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81 710	37,8	41,48	34,86	40,88	47,77	58,44
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	93 443	38,1	47,12	x	x	x	65,55
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74 278	37,4	38,04	32,14	37,94	43,46	53,50
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	73 813	40,2	35,06	31,09	34,92	36,70	53,28
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	66 378
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	105 618	36,7	54,96	x	x	x	78,97
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	78 929	36,6	41,47	x	x	x	61,09
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	85 351	38,2	42,86	x	x	x	61,56
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	66 976	37,3	34,38	x	x	x	50,99
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	69 829	38,6	34,61	x	x	x	49,36
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	74 521	37,3	38,39	26,96	36,06	47,03	57,70
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	65 711	38,8	32,48	x	x	x	45,44
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	86 693	39,5	42,01	33,61	40,50	49,02	54,61
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	61 402	38,4	30,72	24,91	29,75	35,25	43,63
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	62 426	37,8	31,70	27,03	31,21	37,37	44,28

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$/h
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61 658	37,4	31,60	26,84	30,58	35,17	45,70
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	62 137	38,3	31,31	x	x	x	44,95
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	60 929	39,1	29,96	23,52	29,08	34,78	42,26
122	Personnel administratif et de réglementation	60 847	37,9	30,80	24,53	29,13	35,03	44,49
1221	Agents et agentes d'administration	53 634	37,5	27,42	23,46	26,83	30,80	39,35
1222	Adjoints et adjointes de direction	69 121	37,5	35,44	x	x	x	50,43
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	49 483	37,5	25,38	22,03	24,49	28,33	35,97
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	59 428	36,8	31,28	x	x	x	44,98
1225	Agents et agentes aux achats	70 743	38,6	35,26	28,32	33,33	40,00	51,39
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	52 515	38,6	26,15	x	x	x	36,95
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	51 790	36,9	27,00	22,84	26,81	30,61	39,32
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	51 676	36,9	26,93	22,78	26,74	30,50	39,21
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositeuses, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	53 634	37,6	27,33	x	x	x	40,06
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 475	37,7	27,16	x	x	x	39,81
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	54 158	36,5	28,56	23,84	27,54	32,16	41,31
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 703	37,3	26,16	22,09	26,03	29,31	36,92
221	Personnel technique des sciences physiques	63 874	38,6	31,74	28,26	30,37	34,78	48,23
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	63 162	38,4	31,64	28,31	30,37	32,44	47,70
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	68 238	38,4	34,10	26,67	33,61	40,89	48,33
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	74 110	39,2	36,21	x	x	x	55,48
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	61 291	37,6	31,23	x	x	x	43,28
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	66 644	38,3	33,32	x	x	x	50,51
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	62 879	38,5	31,47	x	x	x	45,11
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	70 979	38,5	35,38	x	x	x	49,93
228	Personnel technique en informatique	52 324	38,0	26,44	21,34	25,75	30,70	37,08
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	55 007	36,1	29,07	x	x	x	42,12
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74 468	40,5	35,15	x	x	x	55,11
4312	Pompiers et pompières	71 077	40,8	33,23	x	x	x	56,24

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	45 198	39,2	22,20	x	x	x	29,17
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	58 013	38,4	28,86	20,50	26,72	34,87	38,75
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	39 493	39,3	19,22	x	x	x	26,64
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	32 947	37,1	16,83	13,30	15,87	18,62	23,19
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	65 031	37,8	33,05	x	x	x	47,30
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	48 544	37,5	24,86	x	x	x	33,40
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	55 049	36,7	28,90	22,85	26,14	31,14	42,43
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	54 228	37,2	28,05	22,59	25,24	30,15	41,30
631	Superviseurs et superviseuses de services	50 126	38,5	25,08	18,14	24,52	30,69	34,82
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	58 588	37,6	29,88	x	x	x	43,26
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	39 472	39,3	19,10	14,28	17,34	23,39	25,76
6322	Cuisiniers et cuisinières	34 500	39,1	16,80	13,26	15,30	18,23	22,72
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	38 495	39,5	18,65	16,81	18,36	19,17	26,15
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	40 373	39,6	19,50	x	x	x	28,21
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	83 690	39,5	40,61	x	x	x	59,67
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	71 211	39,8	34,30	33,12	37,00	37,51	53,92
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	74 738	39,9	35,92	x	x	x	62,23
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	65 690	38,5	32,70	x	x	x	49,23
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	68 581	39,6	33,21	x	x	x	51,85
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	71 009	37,6	36,36	x	x	x	57,12
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	56 339	39,4	27,40	x	x	x	42,13
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	75 812	39,9	36,40	x	x	x	62,61
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75 322	39,9	36,16	28,15	35,54	45,07	51,94
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83 113	39,8	40,00	x	x	x	58,80
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	69 193	39,9	33,11	x	x	x	45,53
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	54 903	40,0	26,32	x	x	x	36,20

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	66 941	39,9	32,19	27,77	33,00	35,95	50,76
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	66 850	39,8	32,21	27,32	32,97	35,58	51,96
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	64 337	40,1	30,71	x	x	x	43,89
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	50 481	39,8	24,36	19,47	22,57	29,20	34,07
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	50 525	39,8	24,35	x	x	x	34,06
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	57 236	38,6	28,75	22,15	27,44	34,97	40,07
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	59 084	38,9	29,59	23,12	27,97	35,68	40,58
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	67 084	40,7	31,55	29,97	32,56	33,48	47,30
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	77 379	39,7	37,50	29,18	36,29	45,44	56,34
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	77 016	39,2	37,58	28,35	39,06	43,75	55,79
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	70 466	40,4	33,54	29,89	30,30	37,87	54,55
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	66 261	40,3	31,55	x	x	x	49,07
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	40 621	37,4	20,88	17,63	20,25	23,30	29,93
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	41 108	37,4	21,15	17,90	20,47	23,41	30,38
1414	Réceptionnistes	37 617	38,2	18,94	15,66	18,49	21,62	26,47
142	Commis en bureautique et en éditique	37 171	36,8	19,31	16,04	18,62	21,62	27,95
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	43 005	37,0	22,30	18,90	21,84	25,07	32,37
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	42 576	37,2	22,00	18,57	21,52	24,75	31,82
1432	Commis à la paye	44 010	38,2	22,20	x	x	x	31,18
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	43 366	36,7	22,65	19,35	22,29	25,61	33,19
1435	Agents et agentes de recouvrement	42 104	37,0	21,89	18,24	21,50	24,59	31,83
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	49 115	36,9	25,57	x	x	x	39,80
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	48 264	37,0	25,09	x	x	x	39,04
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	34 908	38,2	17,73	x	x	x	25,57
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	34 846	38,2	17,69	x	x	x	25,53
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	45 501	39,0	22,36	16,75	21,71	27,86	32,58
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	42 110	38,8	20,76	15,11	18,97	26,68	29,95
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	46 601	39,6	22,60	17,87	21,80	28,76	33,79
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	54 217	38,3	27,30	22,90	27,84	30,97	40,96

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	44 392	38,9	21,82	17,48	21,08	25,00	31,56
1525	Répartiteurs et répartitrices	50 311	39,9	24,20	19,81	23,23	28,13	33,82
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	52 461	39,2	25,66	x	x	x	36,81
341	Personnel de soutien des services de santé	28 098	35,2	15,15	x	x	x	20,47
651	Personnel des services des aliments et des boissons	31 156	39,6	15,04	x	x	x	20,47
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	42 974	x	x	x	x	x	31,00
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	36 539	39,7	17,63	x	x	x	22,75
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	41 407	37,0	21,49	x	x	x	31,29
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	40 075	36,4	21,16	18,19	20,75	23,41	31,34
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42 096	37,3	21,66	x	x	x	31,27
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	53 860	37,6	27,19	x	x	x	41,03
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	45 414	39,7	21,86	17,31	22,91	25,25	32,08
7452	Manutentionnaires	45 365	39,7	21,84	17,23	22,91	25,25	32,01
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	47 779	41,6	22,17	18,71	21,66	26,36	30,89
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	48 602
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	63 770	39,9	30,59	x	x	x	50,76
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	37 970	39,9	18,27	x	x	x	25,10
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	48 273	40,0	23,14	x	x	x	34,98
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	52 772	38,8	25,94	x	x	x	42,13
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	29 308	37,6	14,85	12,00	13,60	15,67	20,59
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	26 308	35,2	14,13	11,91	13,34	15,67	19,55
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	26 189	35,2	14,08	x	x	x	19,46
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	27 847	38,3	13,84	11,22	12,24	15,38	18,54
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	37 339	38,1	18,63	15,45	17,18	23,11	26,71
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	38 585	38,3	19,11	x	x	x	27,28
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	31 817	40,0	15,24	x	x	x	20,35
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	37 128	37,9	18,60	15,60	17,42	21,14	26,81
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	42 759	40,0	20,47	x	x	x	29,86
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	47 048	39,1	23,03	19,20	22,05	26,37	33,06

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	43 644	39,2	21,34	x	x	x	29,46
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	54 380	39,0	26,67	x	x	x	41,12
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	36 601	39,6	17,76	x	x	x	24,37
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	62 129	40,6	29,34	44,85
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	45 111	39,7	21,84	18,52	20,50	25,32	32,04

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	123 530	38,1	62,44	48,97	61,18	72,69	91,06
0113	Directeurs et directrices des achats	115 037	38,2	57,89	48,25	55,87	64,64	84,16
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	121 793	38,1	61,27	45,34	56,17	73,15	88,36
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	128 975	38,2	65,26	51,88	64,63	73,17	94,96
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	130 268	38,1	66,03	52,76	66,28	73,63	96,08
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	140 432	38,9	69,49	61,04	69,41	81,74	103,65
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	127 971	38,2	64,38	54,03	63,32	73,92	94,37
0211	Directeurs et directrices des services de génie	129 656	38,6	64,63	54,54	63,85	73,35	96,12
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	123 815	37,5	63,58	50,90	60,93	72,92	91,48
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	127 194	37,9	64,45	54,56	62,26	75,38	92,06
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	118 634	37,8	60,37	48,21	59,93	67,83	86,25
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	98 470	38,3	49,28	39,44	44,14	56,73	68,86
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 818	39,0	49,84	40,94	45,34	59,72	71,88
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 333	38,9	49,72	40,91	45,25	59,69	71,68
0731	Directeurs et directrices des transports	99 221	38,5	49,55	44,05	49,26	53,31	74,38
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	122 088	40,8	57,39	x	x	x	82,31
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	111 992	38,7	55,87	46,16	54,37	65,06	80,65
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	80 763	37,7	41,30	32,33	39,25	48,14	60,85
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	79 619	38,0	40,32	31,59	39,77	47,61	59,56
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	76 683	38,3	38,58	30,02	37,78	46,28	56,56
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	83 879	37,7	42,65	33,73	42,06	49,89	63,75
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	75 535	37,9	38,37	28,82	35,28	44,63	55,91
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	73 843	38,3	37,02	30,54	35,44	41,72	52,99
2112	Chimistes	70 678	38,0	35,84	28,75	33,80	40,18	51,13
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	72 871	38,6	36,41	27,53	34,71	42,50	52,41
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	73 390	38,2	36,97	31,74	34,29	39,96	51,52
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	84 851	38,8	42,28	x	x	x	68,97
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	83 584	38,2	41,98	33,54	41,19	49,09	60,81
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	88 668	38,9	43,72	35,32	43,00	50,68	63,51
217	Professionnels et professionnelles en informatique	87 002	38,1	43,87	36,34	44,03	50,67	64,60
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	92 240	38,4	46,08	37,89	47,07	53,46	63,22
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68 865	37,0	35,85	28,68	34,46	43,20	52,07

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	80 069	40,2	37,96	34,40	35,45	36,93	58,75
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	84 515
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	110 635	37,8	55,98	48,68	53,35	66,21	80,49
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87 241	38,0	44,25	36,75	44,15	51,06	66,09
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	87 262	38,7	43,27	35,71	44,32	49,29	65,52
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	56 521	37,3	28,78	22,38	26,48	35,27	40,83
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	70 038	38,9	34,45	28,67	35,06	39,96	49,16
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	60 971	39,0	30,00	x	x	x	43,36
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	65 436	38,1	32,88	x	x	x	48,97
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	65 168	38,6	32,49	25,04	31,24	38,70	46,65
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	60 654	36,4	31,84	27,27	29,52	35,78	45,03
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	67 626	36,7	35,44	29,73	31,22	36,38	51,99
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	78 084	38,6	38,75	x	x	x	59,64
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	64 896	38,8	32,15	24,85	31,09	38,73	46,06
122	Personnel administratif et de réglementation	68 262	38,8	33,84	27,31	32,09	38,59	49,85
1221	Agents et agentes d'administration	58 952	38,7	29,27	24,49	27,77	33,19	43,42
1222	Adjoints et adjointes de direction	68 800	38,2	34,50	30,06	35,75	39,62	48,73
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	54 067	38,1	27,32	21,92	25,61	31,52	40,31
1225	Agents et agentes aux achats	71 221	38,9	35,22	28,50	33,30	39,78	51,97
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	54 006	37,8	27,24	x	x	x	39,57
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	56 269	37,6	28,81	23,52	28,93	34,71	43,12
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	56 235	37,6	28,79	23,30	28,90	34,71	43,10
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	61 391	38,8	30,29	27,01	31,99	32,53	48,49
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	61 570	38,7	30,40	x	x	x	48,77
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	53 249	37,8	27,04	22,33	26,91	30,38	38,41

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	52 794	37,9	26,79	22,15	25,38	30,68	38,28
221	Personnel technique des sciences physiques	64 111	38,8	31,77	28,31	30,37	34,41	48,55
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	62 454	38,5	31,21	27,21	30,37	32,21	46,99
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	70 998	39,9	34,12	33,87	34,18	36,66	54,95
222	Personnel technique des sciences de la vie	54 282	40,0	26,05	23,69	27,00	28,65	37,49
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	54 932	39,9	26,40	x	x	x	38,20
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	71 665	38,9	35,33	28,75	35,80	41,40	52,14
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	74 282	39,5	36,05	31,49	35,60	41,32	56,60
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	55 364	38,2	27,72	20,28	26,00	31,29	38,63
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69 029	39,0	34,07	25,28	33,71	38,92	52,86
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	60 945	39,5	29,74	x	x	x	43,02
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	110 567	39,9	53,21	43,43	54,05	62,83	77,04
228	Personnel technique en informatique	55 199	38,3	27,68	21,88	26,23	31,58	39,55
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	68 208	37,7	34,65	x	x	x	47,41
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	67 277	37,3	34,59	x	x	x	46,85
4312	Pompiers et pompières	71 077	40,8	33,23	x	x	x	56,24
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	41 966	36,1	22,32	x	x	x	31,41
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	64 069	39,2	31,01	21,55	28,83	36,84	44,70
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	74 953	38,3	37,72	25,44	35,78	49,96	54,39
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	78 316	38,3	39,46	26,68	38,40	49,97	57,02
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	47 759	38,8	23,67	x	x	x	33,37
631	Superviseurs et superviseuses de services	67 450	39,6	32,72	25,33	30,04	38,71	46,66
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	63 397	38,6	31,55	26,41	29,43	36,51	45,31
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	58 917	42,8	26,30	x	x	x	38,52
6321	Chefs	71 135	44,4	30,69	x	x	x	44,59
6322	Cuisiniers et cuisinières	56 074	42,4	25,28	x	x	x	37,06
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 421	39,9	37,69	28,00	37,60	46,99	56,26
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 377	39,6	31,14	24,15	33,67	35,28	49,28
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	67 112	39,5	32,58	52,13

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	74 738	39,9	35,92	62,23
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68 257	39,3	33,29	26,37	33,50	38,92	52,65
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	69 715	39,5	33,89	27,39	34,97	38,92	54,07
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	67 983	39,0	33,48	x	x	x	53,72
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	66 201	39,9	31,88	27,36	30,09	36,98	52,66
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	75 812	39,9	36,40	x	x	x	62,61
729	Autre personnel des métiers de la construction	72 796	38,6	36,06	x	x	x	64,04
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	86 302	39,4	41,87	35,57	43,49	48,21	62,46
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85 614	39,6	41,42	34,20	43,13	48,20	61,71
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	64 101	39,8	30,87	25,19	32,17	34,04	48,68
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	64 384	39,7	31,05	26,05	32,17	34,04	48,94
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	57 789	40,7	27,18	x	x	x	39,84
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	58 965	39,3	28,75	x	x	x	44,35
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	58 669	39,3	28,61	x	x	x	44,00
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	60 906	40,0	29,21	23,46	29,29	35,09	41,69
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	60 162	40,3	28,64	x	x	x	40,66
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	69 592	40,3	33,15	x	x	x	52,33
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	58 964	40,1	28,12	x	x	x	43,72
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	59 641	38,8	29,75	24,45	31,32	33,28	43,40
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	62 029	37,7	31,65	31,32	31,74	35,41	47,06
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	51 775	42,3	23,49	x	x	x	32,91
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	70 578	39,8	34,12	26,93	31,86	41,42	50,17
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	77 165	38,8	38,03	29,19	39,33	43,98	56,78
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	68 765	40,5	32,64	x	x	x	52,89
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	65 778	40,5	31,18	28,05	30,78	34,22	48,57
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	45 196	38,2	22,75	18,42	21,64	26,20	33,40
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	45 789	38,0	23,11	18,77	22,43	26,71	34,12
1414	Réceptionnistes	39 332	38,5	19,63	17,32	18,78	20,98	27,19
1415	Commis des services du personnel	59 001	38,7	29,34	24,71	26,50	31,01	47,56
142	Commis en bureautique et en éditique	42 183	39,1	20,81	x	x	x	28,42

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	45 884	37,4	23,56	19,97	22,85	25,76	35,00
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	45 885	37,3	23,57	20,11	23,01	25,72	35,35
1432	Commis à la paye	49 180	37,6	25,35	x	x	x	36,88
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	52 923	36,7	27,59	x	x	x	43,41
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	52 330	36,7	27,26	x	x	x	42,75
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	40 974	36,8	21,42	x	x	x	33,96
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41 543	36,6	21,78	x	x	x	34,85
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50 879	39,2	24,87	20,05	25,46	28,92	37,69
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	46 333	39,3	22,65	x	x	x	33,71
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57 105	39,4	27,72	24,77	27,56	31,87	44,56
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	53 030	38,6	26,43	22,51	25,20	29,37	38,47
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54 106	39,4	26,29	22,02	25,91	32,53	39,61
1525	Répartiteurs et répartitrices	61 475	40,1	29,38	23,61	28,65	34,37	44,86
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	50 076	37,0	26,22	x	x	x	38,35
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	58 171	39,9	27,91	26,36	29,07	31,26	43,28
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 441	38,2	23,41	20,96	22,32	25,30	33,33
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	47 032	39,9	22,62	17,81	23,54	27,39	33,56
7452	Manutentionnaires	48 477	39,8	23,32	19,93	24,00	27,47	34,76
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	54 730	40,4	26,08	22,98	26,21	30,52	38,30
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	54 463
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	60 152	39,7	29,01	x	x	x	46,38
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	52 997	41,2	24,66	20,65	21,54	30,65	36,40
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	52 873	41,2	24,61	20,65	21,32	29,61	36,30
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	60 400	39,8	29,02	22,02	24,33	35,89	47,13
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	43 897	39,6	21,24	x	x	x	31,06
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	53 849	40,7	25,41	20,79	24,22	27,55	38,29
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	47 652	39,8	22,91	19,77	22,95	25,33	33,19
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	51 305	38,7	25,23	x	x	x	40,45
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60 674	39,3	29,49	23,84	33,12	33,32	46,32

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			Rému- nération globale	
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²		3 ^e quartile ³
		\$	h			\$/h		
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	42 381	40,6	20,02	x	x	x	30,23
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	49 958	39,8	24,07	20,84	22,55	26,04	36,87
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	44 278	40,1	21,14	31,11
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	51 344	39,7	24,82	20,76	23,52	28,14	38,92
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	54 180	39,7	26,17	x	x	x	40,69
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	48 845	40,2	23,26	x	x	x	33,28
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	63 347	38,9	31,17	x	x	x	54,55
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	57 411	42,2	26,34	x	x	x	39,58
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 451	39,7	20,51	17,77	19,93	23,45	29,78

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 220	102 730	35,4	55,65	48,42	53,73	60,23	86,06
0113	Directeurs et directrices des achats	600	100 121	35,7	53,74	47,94	52,49	58,49	83,85
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 380	104 752	35,6	56,50	48,87	54,02	62,09	87,90
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	700	121 482	35,9	65,04	52,08	60,38	72,82	101,25
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	141 876	35,2	77,42	x	x	x	111,65
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	440	111 781	36,1	59,58	52,07	56,35	66,40	90,83
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	126 646	x	61,99	x	x	x	x
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	90	95 061	37,1	49,19	44,94	46,71	52,04	69,98
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	2 800	112 435	35,9	60,04	54,68	59,60	65,34	94,82
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	114 300	35,6	61,63	56,70	60,59	66,94	97,86
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	370	114 450	36,1	60,83	55,17	59,94	64,44	99,76
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 320	110 313	36,2	58,50	52,74	57,05	61,30	90,90
031	Directeurs et directrices des soins de santé	2 000	94 214	35,0	51,55	x	x	x	79,31
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 270	97 142	35,0	53,19	47,79	51,64	55,99	81,22
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	850	110 408	35,0	60,51	x	x	x	87,94
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 740	93 460	35,0	51,17	x	x	x	79,07
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	680	100 889	35,1	55,14	x	x	x	84,56
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	1 030	104 944	38,5	52,78	x	x	x	88,34
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	300	103 244	39,6	50,32	45,41	48,99	54,49	85,41
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	480	108 125	35,7	58,06	51,69	57,15	63,03	92,08
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	115 161	36,0	61,37	53,68	59,38	66,50	89,46
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	190	104 858	35,7	56,39	x	x	x	94,19
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	80	109 347	36,1	58,20	49,61	58,50	63,14	85,77
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	93 584	36,7	48,86	39,47	46,72	54,85	70,57

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$/h				
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	97 624	38,1	48,94	x	x	x	70,82
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	88 375	34,8	48,77	x	x	x	70,21
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	103 143	38,6	51,37	x	x	x	72,95
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	730	90 566	35,9	48,12	37,82	44,95	58,02	76,76
0711	Directeurs et directrices de la construction	120	111 972	36,7	58,73	49,66	58,03	64,46	99,73
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	610	86 251	35,8	45,98	37,21	42,79	54,62	72,02
0731	Directeurs et directrices des transports	290	110 906	36,4	58,36	53,33	59,94	60,59	91,24
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	120	115 382	36,5	60,91	51,36	61,35	69,82	101,05
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 180	78 170	35,3	42,31	34,64	41,36	50,44	64,80
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	11 990	79 183	35,8	42,38	37,70	41,99	46,67	65,96
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 550	79 365	35,8	42,43	36,86	42,40	46,95	66,35
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	4 010	83 000	35,9	44,33	40,77	42,04	47,47	69,49
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	3 440	74 495	35,7	40,03	35,15	40,76	45,41	61,32
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	1 890	89 289	36,3	47,19	40,16	47,01	53,92	73,17
2112	Chimistes	290	79 241	35,5	42,74	39,59	42,40	47,05	64,98
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 350	78 215	35,7	41,87	34,44	41,48	46,74	63,64
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	890	81 001	36,0	42,93	33,02	41,72	50,46	66,18
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	4 030	89 885	35,2	48,96	44,55	49,70	57,77	77,99
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 400	103 826	36,9	53,85	x	x	x	84,42
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	930	86 439	35,2	47,00	42,21	47,53	50,44	74,81
2151	Architectes	270	89 183	35,6	47,99	x	x	x	73,82
2152	Architectes paysagistes	50	86 307	34,9	47,38	x	x	x	79,50
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	440	84 324	34,8	46,42	42,43	47,53	50,44	75,85
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	170	87 501	35,8	46,76	x	x	x	72,54
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	150	81 113	35,1	44,27	38,83	44,77	48,17	64,88
217	Professionnels et professionnelles en informatique	13 610	78 162	35,6	42,12	37,03	41,51	46,26	64,51
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	290	95 594	35,0	52,30	50,74	51,74	54,28	84,69

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$ / h				
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 420	82 316	37,2	42,38	38,69	41,51	49,71	67,36
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	29 110	69 419	36,2	36,75	34,33	34,89	42,38	55,34
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	9 060	117 924	35,9	63,03	52,98	63,66	72,35	88,81
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	10 070	76 137
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	53 790	73 233	35,0	40,10	65,93
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 380	74 265	34,9	40,81	x	x	x	59,09
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 290	110 334	35,5	59,54	50,56	60,33	68,35	89,44
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	12 300	71 952	35,1	39,24	x	x	x	58,17
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	20 710	78 133	35,7	41,94	36,83	41,99	45,95	63,60
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	660	94 394	36,3	49,79	46,46	49,30	54,20	78,57
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 900	79 444	35,2	43,26	x	x	x	66,83
5111	Bibliothécaires	1 680	79 657	35,2	43,42	x	x	x	66,80
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	79 917	34,8	44,06	x	x	x	69,46
5113	Archivistes	210	77 715	35,6	41,86	x	x	x	66,89
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 170	75 261	37,0	38,93	35,17	38,09	43,16	60,66
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	30	72 611	35,1	39,66	34,68	38,07	43,61	68,55
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	78 870	36,7	41,09	37,18	39,88	45,85	62,53
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	670	75 811	37,0	39,26	35,88	38,09	44,73	61,94
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	3 370	56 302	37,0	29,02	24,51	26,33	33,68	44,79
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 310	46 382	35,0	25,35	x	x	x	38,74
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	210	60 274	35,6	32,41	26,63	30,76	36,03	52,28

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$/h				
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	50	67 140	34,7	37,01	31,44	34,29	42,20	58,48
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	280	73 186	37,7	37,39	33,11	35,25	42,49	60,68
122	Personnel administratif et de réglementation	28 520	57 623	35,9	30,71	27,89	29,20	32,22	47,75
1221	Agents et agentes d'administration	17 050	54 253	35,8	29,04	27,89	28,01	29,94	45,05
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 390	63 185	35,0	34,60	28,99	35,83	41,36	50,95
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	560	56 302	35,0	30,90	28,22	30,22	33,50	51,22
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	130	82 857	35,2	45,10	40,54	48,14	50,44	75,58
1225	Agents et agentes aux achats	2 250	72 175	36,6	37,77	31,10	38,63	43,37	60,04
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	80	54 705	34,9	30,03	25,47	30,22	33,18	47,82
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	17 880	43 988	34,9	24,18	21,91	22,90	24,51	37,46
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	15 330	44 376	34,9	24,40	21,91	23,48	25,22	37,83
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	260	49 663	34,4	27,73	25,41	26,23	30,78	45,52
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 050	50 014	34,8	27,52	41,35
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 030	50 030	34,9	27,52	41,33
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	..	52 223	34,9	28,68	25,32	28,32	30,74	43,76
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	..	50 145	35,0	27,50	24,61	27,53	29,60	41,39
221	Personnel technique des sciences physiques	530	56 096	35,1	30,67	25,91	28,42	32,05	48,42
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	510	56 104	35,1	30,67	25,91	28,42	32,05	48,38
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	55 872	35,0	30,59	x	x	x	49,45
222	Personnel technique des sciences de la vie	1 930	57 904	36,6	30,28	27,54	28,92	32,04	48,78
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	530	55 349	36,2	29,18	27,54	28,69	31,89	47,10
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	4 020	64 357	35,8	34,39	27,54	34,17	41,26	55,06
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 770	73 371	36,4	38,98	x	x	x	63,21
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	710	61 959	34,9	34,06	30,75	34,17	37,52	58,93
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	1 690	65 803	35,9	35,01	28,91	34,17	40,90	57,45

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$/h				
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	660	59 884	35,5	32,19	27,54	28,91	36,31	50,84
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	520	80 300	39,4	39,33	x	x	x	60,49
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	130	94 400	36,3	49,76	47,76	49,24	54,91	74,38
228	Personnel technique en informatique	4 990	54 682	35,1	29,83	28,22	29,34	31,98	45,43
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	10 390	53 380	35,2	29,09	x	x	x	44,11
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 180	44 288	36,0	23,65	x	x	x	36,31
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	17 940	54 060	36,3	28,52	24,79	28,93	31,72	42,80
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	870	52 465	35,4	28,33	25,04	27,30	32,37	44,68
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	12 850	75 924	38,2	38,29	x	x	x	63,48
4312	Pompiers et pompières	4 420	73 658	41,4	34,06	x	x	x	57,53
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 820	52 658	35,0	28,89	x	x	x	45,40
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 800	52 686	34,9	28,91	x	x	x	45,47
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	50 275	36,3	26,64	x	x	x	39,62
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 170	59 275	37,9	29,97	26,57	30,85	32,47	46,79
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	550	58 376	36,1	30,96	27,30	30,08	34,33	48,53
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	830	52 632	35,2	28,73	26,52	28,55	29,96	44,23
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	790	51 762	35,2	28,22	x	x	x	43,55
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	78 042	35,0	42,73	x	x	x	65,44
631	Superviseurs et superviseuses de services	960	70 694	38,4	35,34	32,11	36,85	38,53	53,63
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	110	69 449	36,4	36,60	33,68	36,14	38,53	57,70
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 370	45 469	38,5	22,61	34,72
6321	Chefs	80	61 439	38,6	30,62	22,43	30,49	33,68	44,86
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 290	44 523	38,5	22,14	34,11

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$/h				
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	60	46 761	38,7	23,13	x	x	x	36,84
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 280	79 828	37,9	40,37	68,68
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	480	61 393	38,7	30,48	27,45	32,27	32,64	50,61
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	120	60 135	39,0	29,64	x	x	x	46,54
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	100	63 315	37,6	32,26	x	x	x	56,87
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 040	65 625	37,7	33,44	x	x	x	56,69
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	860	55 660	38,6	27,71	x	x	x	44,94
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	350	65 762	39,4	32,04	31,74	32,29	33,69	51,24
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	720	54 333	38,5	27,13	x	x	x	44,32
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	670	53 948	38,7	26,71	22,43	26,14	30,38	43,42
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	120	57 092	38,9	28,09	x	x	x	45,76
729	Autre personnel des métiers de la construction	300	51 060	38,6	25,38	x	x	x	41,50
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	290	50 898	38,6	25,30	x	x	x	41,38
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 680	75 004	38,6	37,28	34,29	38,90	41,20	61,47
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	370	83 028	38,2	41,87	38,27	41,18	45,26	68,97
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	730	66 965	38,5	33,43	x	x	x	56,19
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	10	63 426	35,3	34,50	x	x	x	56,19
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	81 215	39,2	39,74	36,60	40,50	41,18	63,53
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 490	61 501	39,2	30,08	26,90	30,36	32,96	48,29
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	560	57 373	39,1	28,15	x	x	x	44,70
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	410	63 046	39,7	30,43	28,17	30,29	32,96	48,44
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	2 080	63 146	38,7	31,33	30,15	32,27	32,86	51,24

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 890	63 247	38,7	31,33	30,15	32,27	32,86	51,11
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	190	62 149	38,0	31,36	x	x	x	52,58
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	64 266	39,8	30,98	x	x	x	46,97
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	10	58 646	40,0	28,10	x	x	x	44,53
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	170	43 469	36,5	22,75	x	x	x	34,69
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	110	39 313	35,2	21,36	x	x	x	32,00
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60	51 254	38,8	25,36	x	x	x	39,31
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	140	86 333	39,5	41,97	39,81	40,27	44,03	67,36
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	72 471	38,0	36,68	x	x	x	62,22
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	19 620	42 295	35,4	22,87	20,26	21,91	24,93	35,88
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	18 960	42 294	35,4	22,86	20,26	21,91	24,93	35,86
1414	Réceptionnistes	470	38 954	34,9	21,41	33,21
1415	Commis des services du personnel	150	51 948	35,1	28,38	26,46	27,90	29,92	45,76
1416	Commis des services judiciaires	40	46 006	34,9	25,24	x	x	x	39,62
142	Commis en bureautique et en éditique	710	48 841	36,0	25,77	22,40	23,95	29,02	40,44
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 940	47 868	34,7	26,49	22,13	25,77	30,74	42,69
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	820	48 942	34,8	26,98	24,03	27,44	29,71	44,20
1432	Commis à la paye	130	52 769	34,8	29,08	26,34	30,23	30,96	46,71
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	..	46 420	35,3	25,23	x	x	x	38,71
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	46 321	34,5	25,86	x	x	x	41,37
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	900	42 988	34,5	23,88	21,06	23,30	26,14	39,88
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	790	42 098	34,5	23,44	x	x	x	38,97
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	70	48 120	34,7	26,59	24,97	26,54	28,30	46,76
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	40	51 907	35,6	28,01	x	x	x	45,58
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 100	48 867	36,7	25,48	20,94	25,63	29,25	41,16
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 140	44 741	36,4	23,51	37,58
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	52 043	36,0	27,73	x	x	x	43,52
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	250	50 199	35,5	27,23	24,03	27,19	30,11	44,99

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$/h				
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 020	54 361	37,0	28,19	23,48	29,25	30,75	47,24
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	130	55 882	36,0	29,62	24,42	27,30	35,23	45,31
341	Personnel de soutien des services de santé	13 870	39 801	36,3	21,04	33,11
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	3 790	38 179	35,0	20,90	x	x	x	32,10
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	1 900	41 483	36,3	21,46	x	x	x	32,70
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	2 720	49 312	35,1	27,03	23,81	25,68	30,22	44,92
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	2 580	49 318	35,0	27,10	23,79	25,35	30,50	45,21
656	Autre personnel des services personnels	120	45 442	36,3	24,01	21,64	22,17	28,21	40,56
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 450	43 518	38,8	21,52	x	x	x	33,46
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	..	45 558	35,3	x	x	x	x	36,47
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	9 270	57 779	39,7	27,85	26,82	28,37	29,58	44,68
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	660	53 291	x	x	x	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	60	45 054	38,6	22,57	x	x	x	35,15
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	1 210	53 832	37,7	27,36	44,40
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 390	54 867	38,1	27,63	26,14	28,76	29,40	49,31
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 540	52 826	37,3	27,22	50,86
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	47 225	40,0	22,66	x	x	x	35,76
843	Personnel en agriculture et en horticulture	10	45 992	39,0	22,57	x	x	x	36,28
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	340	60 950	37,8	30,92	27,79	31,34	32,64	55,35
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	140	44 254	36,2	23,39	20,59	22,51	24,84	37,94
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	110	42 127	36,0	22,41	20,26	22,17	23,17	35,00
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 690	37 751	38,7	18,69	29,02
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	510	48 826	39,5	23,72	22,21	25,76	26,21	39,82
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	10 300	39 923	38,6	19,82	18,14	18,51	20,44	30,85
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	47 558	37,2	24,45	42,31

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					\$ / h				
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	5 770	42 199	38,7	20,93	19,27	19,32	22,43	32,53
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	820	37 558	38,6	18,66	28,97
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	35 038	37,7	17,86	x	x	x	27,43
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	1 520	50 764	38,4	25,40	40,45
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	1 060	46 598	38,8	23,04	35,48
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	470	60 240	37,7	30,78	x	x	x	52,67
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	1 960	53 199	38,7	26,31	25,28	26,19	28,55	44,58
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	1 690	51 980	38,6	25,85	24,96	25,44	28,01	44,47
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	20	55 077	39,8	26,52	x	x	x	43,17

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	110 892	35,6	59,83	54,82	58,69	63,10	100,27
0113	Directeurs et directrices des achats	101 793	35,3	55,48	x	x	x	92,09
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	111 658	35,8	59,82	53,26	60,12	64,70	102,52
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	105 442	35,3	57,28	52,64	57,31	60,19	94,34
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	104 756	35,4	56,90	52,22	56,97	60,13	93,82
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	111 119	35,9	59,50	53,77	58,85	64,26	100,71
0211	Directeurs et directrices des services de génie	112 700	36,0	60,22	54,25	59,51	65,45	100,55
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	111 231	35,9	59,49	53,59	59,36	64,33	101,77
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	108 648	35,6	58,48	54,10	57,30	61,15	99,08
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	117 099	35,1	64,23	57,23	60,65	71,70	101,57
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	104 984	38,5	52,80	43,38	49,80	60,22	88,39
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	104 478	35,8	55,98	49,89	55,21	60,23	95,29
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	104 027	35,9	55,52	51,46	54,90	59,63	95,43
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	104 539	35,8	56,13	48,49	55,20	60,51	94,98
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	107 834	36,5	56,80	49,34	56,55	62,67	96,72
0711	Directeurs et directrices de la construction	111 513	36,7	58,52	49,66	58,06	64,20	100,83
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 939	36,2	53,57	46,46	55,09	59,33	89,00
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	111 051	36,9	57,88	49,61	57,94	64,33	98,01
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	88 768	34,9	48,82	44,80	50,44	53,97	80,68
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81 529	35,4	44,10	39,46	45,58	49,06	74,14
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84 445	36,1	44,90	40,60	45,82	49,23	76,45
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	83 470	35,0	45,70	40,13	47,91	50,44	77,50
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	75 511	34,7	41,72	35,84	43,59	45,87	67,93
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	84 647	35,0	46,39	42,77	46,60	50,51	76,06
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	84 658	34,7	46,74	42,86	47,74	50,44	76,66
2151	Architectes	88 298	34,5	49,08	46,46	49,29	52,44	78,85
2152	Architectes paysagistes	86 307	34,9	47,38	x	x	x	79,50
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	83 895	34,7	46,32	x	x	x	75,89
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	85 970	34,9	47,19	44,08	47,63	50,73	79,07

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
217	Professionnels et professionnelles en informatique	79 266	34,5	44,02	38,24	44,98	48,86	74,03
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	61 790	34,4	34,45	65,23
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	67 367	x	x	x	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	97 777	34,8	53,84	45,34	54,54	62,36	87,91
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	79 749	34,9	43,79	39,94	44,71	48,59	72,42
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	77 491	34,8	42,65	x	x	x	71,59
5111	Bibliothécaires	78 662	34,9	43,17	37,50	44,23	49,15	72,69
5113	Archivistes	70 422	34,2	39,41	33,20	36,93	45,58	65,13
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	72 882	35,6	39,27	33,57	38,80	44,60	68,40
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	76 238	34,5	42,17	x	x	x	67,08
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	67 041	34,5	37,31	x	x	x	66,84
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	70 083	34,5	38,89	x	x	x	64,36
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	77 564	37,0	40,31	x	x	x	70,91
122	Personnel administratif et de réglementation	65 103	34,8	35,84	30,22	33,19	40,81	62,65
1221	Agents et agentes d'administration	62 792	34,7	34,71	30,22	32,46	38,17	61,19
1222	Adjoints et adjointes de direction	77 433	34,9	42,60	38,09	41,38	49,32	71,97
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	55 186	34,6	30,62	30,12	30,22	31,46	56,77
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	83 870	35,1	45,75	x	x	x	78,27
1225	Agents et agentes aux achats	66 526	35,2	36,26	31,34	34,17	40,91	60,85
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	61 088	35,2	33,19	x	x	x	61,74
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	50 648	34,2	28,37	25,68	28,34	30,18	49,30
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	50 745	34,3	28,41	25,68	28,34	30,18	49,43
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	49 445	33,9	28,01	25,68	26,74	29,82	47,42
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	52 786	33,4	30,23	27,54	30,67	32,76	48,64
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 050	33,4	30,40	27,56	30,80	32,95	48,90
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	61 954	34,2	34,71	30,22	33,30	37,04	59,03
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	56 778	34,0	32,02	30,18	32,04	34,68	55,27
222	Personnel technique des sciences de la vie	64 102	36,9	33,31	28,78	32,64	36,10	63,55

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	65 286	35,9	34,97	31,34	34,17	37,60	59,69
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	67 919	36,7	35,58	33,09	35,06	36,72	62,05
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	61 939	34,7	34,17	31,46	34,17	37,40	60,43
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	60 736	34,8	33,51	29,90	32,92	36,45	58,16
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	64 050	34,7	35,55	x	x	x	59,11
228	Personnel technique en informatique	60 982	34,4	33,95	28,42	34,16	37,86	56,85
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	56 677	34,7	31,27	61,80
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	55 771	34,3	31,16	30,16	31,46	34,13	54,99
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	76 477	38,3	38,52	35,29	39,08	43,78	63,94
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	77 958	36,6	40,92	39,08	42,31	44,12	67,86
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	53 490	34,1	30,10	52,78
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	53 506	34,1	30,10	52,83
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	51 434	35,6	27,66	24,83	28,57	30,22	50,81
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	56 242	34,8	31,05	x	x	x	58,90
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	59 490	35,3	32,40	28,42	32,78	35,94	53,32
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	59 286	35,3	32,29	28,42	32,74	35,87	53,20
631	Superviseurs et superviseuses de services	73 556	37,0	38,11	32,68	38,38	41,72	68,59
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	68 480	35,2	37,31	x	x	x	71,33
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaitresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	82 581	38,9	40,76	38,53	40,97	42,86	71,36
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	63 043	37,7	32,11	x	x	x	58,88
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64 726	38,0	32,68	31,05	33,23	34,44	57,93
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	63 986	37,9	32,40	30,29	33,23	33,83	58,34
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	64 830	37,2	33,49	x	x	x	61,03
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	60 331	37,5	30,93	x	x	x	56,89
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	61 564	38,4	30,80	29,23	31,52	32,36	54,16
729	Autre personnel des métiers de la construction	58 084	37,6	29,69	x	x	x	55,24
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	58 069	37,6	29,64	x	x	x	54,96

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	81 639	38,5	40,66	38,05	41,02	43,07	69,52
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	84 720	38,4	42,35	39,46	42,46	44,82	70,95
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	80 454	38,6	39,95	37,53	40,44	42,86	68,96
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	63 836	39,2	31,28	29,75	30,29	34,20	51,68
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65 641	38,8	32,50	30,77	32,40	35,06	55,13
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	63 067	39,7	30,45	28,57	30,07	31,63	48,66
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	62 505	37,4	32,06	59,28
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	62 470	37,4	32,09	x	x	x	59,72
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	62 831	38,0	31,77	29,23	32,81	33,83	55,37
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	81 166	38,5	40,49	35,53	41,95	44,01	65,70
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	86 909	39,5	42,27	x	x	x	67,87
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	63 888	39,7	30,81	29,56	30,84	32,19	50,55
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	46 499	34,6	25,76	22,84	25,27	28,94	45,71
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	46 512	34,7	25,74	22,84	25,47	28,94	46,14
1414	Réceptionnistes	42 815	34,3	23,99	21,91	24,09	26,33	37,84
1415	Commis des services du personnel	53 683	33,8	30,37	28,94	29,74	31,10	49,68
1416	Commis des services judiciaires	52 638	34,8	28,94	x	x	x	47,08
142	Commis en bureautique et en éditique	48 664	34,4	27,13	24,78	27,41	28,94	46,00
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	50 542	33,9	28,61	26,69	27,93	30,96	48,08
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 138	34,0	28,29	26,50	27,93	30,21	48,17
1432	Commis à la paye	52 117	34,2	29,27	x	x	x	46,66
1435	Agents et agentes de recouvrement	51 601	32,9	30,07	27,54	30,96	31,55	49,14
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	42 633	34,0	24,03	21,06	23,55	26,91	42,94
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	41 743	33,9	23,61	21,06	23,16	26,46	42,09
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	48 389	34,6	26,79	x	x	x	48,63
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	51 398	38,2	25,77	x	x	x	42,18
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	52 885	39,5	25,62	x	x	x	42,55
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55 944	36,6	29,32	27,75	29,74	30,96	50,66
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55 401	37,4	28,37	26,63	28,42	30,14	49,51

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51 948	35,7	27,95	25,66	27,34	30,25	46,00
1525	Répartiteurs et répartitrices	56 575	36,5	29,76	28,42	30,12	31,13	51,53
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	53 635	34,8	29,64	24,84	26,63	34,42	52,94
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	50 529	35,0	27,62	25,68	27,79	30,22	51,62
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	56 900	38,5	28,35	26,59	28,57	29,97	48,80
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	52 152	37,0	27,02	51,06
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	56 479	38,0	28,53	27,35	28,78	29,60	51,90
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	54 987	36,8	28,64	55,94
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	60 952	37,7	31,02	27,79	31,34	32,64	56,04
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	53 416	35,8	28,53	x	x	x	55,19
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	47 426	34,1	26,58	x	x	x	43,00
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	52 937	39,3	25,78	24,17	26,19	27,29	42,84
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	48 507	37,3	24,93	46,17
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	55 435	38,9	27,36	25,44	27,29	28,93	46,57
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	55 361	38,5	27,55	25,44	27,29	28,73	47,91
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	55 576	39,5	26,99	24,05	27,65	29,16	44,10
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	53 615	38,5	26,68	25,43	26,19	28,29	46,27
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	55 560	38,2	27,95	x	x	x	48,25

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$ / h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	123 827	34,7	68,41	60,17	67,03	75,64	97,73
0113	Directeurs et directrices des achats	104 554	34,5	57,94	x	x	x	82,93
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	110 745	34,8	61,04	53,72	60,15	68,53	88,55
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	116 648	34,6	64,72	55,20	62,23	70,10	92,10
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	117 137	34,6	65,00	54,97	62,23	70,23	92,35
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	115 420	34,8	63,55	57,96	60,83	70,56	91,82
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	112 186	34,6	62,23	x	x	x	91,04
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 341	34,8	64,08	58,94	61,56	70,68	92,33
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	130 449	34,1	73,46	x	x	x	103,07
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	119 152	34,9	65,35	54,19	60,53	72,85	93,45
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	113 866	34,9	62,59	x	x	x	90,08
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	117 478	34,9	64,47	59,10	66,07	67,61	92,11
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	110 549	34,4	61,52	x	x	x	88,66
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	91 854	34,2	51,41	x	x	x	74,42
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 855	34,7	58,39	x	x	x	85,04
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 825	34,7	58,40	x	x	x	84,97
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	78 335	34,2	43,83	x	x	x	64,40
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	76 302	34,5	42,37	37,65	42,88	46,88	62,56
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	82 515	34,6	45,67	40,45	46,02	50,89	67,41
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	76 568	34,4	42,58	37,80	42,88	46,50	63,07
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	72 512	34,5	40,30	36,33	41,56	44,67	59,33
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	59 949	34,9	32,96	x	x	x	48,86
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 986	34,8	45,20	x	x	x	66,57
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	80 906	x	44,30	x	x	x	66,62
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	88 030	34,8	48,55	x	x	x	72,45
2151	Architectes	88 030	34,8	48,55	x	x	x	72,45
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	76 733	35,0	42,02	x	x	x	63,71
217	Professionnels et professionnelles en informatique	78 415	34,5	43,52	40,08	44,33	47,03	64,37

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	69 717	34,1	39,14	36,82	38,75	42,03	58,18
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	71 847	34,6	39,69	x	x	x	58,83
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	117 942	35,9	63,04	x	x	x	88,83
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	68 929	x	x	x	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	74 755	34,5	41,51	37,86	41,45	46,13	61,94
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	74 755	34,5	41,51	x	x	x	61,94
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	108 243	34,7	59,79	52,22	59,15	66,05	86,62
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	76 933	34,7	42,40	39,02	42,88	45,67	63,38
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76 309	34,8	41,98	37,08	43,60	46,51	62,38
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	83 405	35,0	45,67	69,36
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	80 157	35,0	43,94	39,68	44,40	45,00	64,99
5111	Bibliothécaires	80 192	35,0	43,93	39,48	44,40	45,00	64,91
5113	Archivistes	79 552	34,7	43,88	x	x	x	65,71
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	68 522	34,2	38,27	x	x	x	56,30
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	73 622	34,7	40,60	x	x	x	60,41
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	72 397	34,6	40,06	x	x	x	60,35
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	72 626	34,6	40,13	x	x	x	60,76
Formation collégiale								
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	69 598	34,7	38,42	33,18	36,33	44,93	58,00
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	69 039	34,6	38,23	x	x	x	57,32
122	Personnel administratif et de réglementation	59 172	34,7	32,68	28,64	30,77	34,67	49,92
1221	Agents et agentes d'administration	57 181	34,7	31,57	28,64	30,58	33,36	48,48
1222	Adjoints et adjointes de direction	73 435	34,8	40,45	33,54	40,76	45,71	60,78
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	58 703	35,1	32,01	28,65	32,62	33,91	49,42
1225	Agents et agentes aux achats	65 710	34,4	36,55	29,70	36,46	43,60	54,22
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	48 800	34,6	27,06	24,90	26,98	28,64	42,40
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	48 788	34,6	27,05	24,90	26,98	28,64	42,39
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 254	34,9	29,28	28,97	29,69	30,49	44,20

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
221	Personnel technique des sciences physiques	61 466	35,1	33,58	31,12	32,93	34,20	50,17
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	61 538	35,1	33,62	x	x	x	50,10
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	60 448	35,9	32,35	x	x	x	50,02
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	57 787	35,7	31,00	x	x	x	47,58
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	57 527	36,4	30,28	27,57	30,62	32,04	48,19
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	60 636	35,5	32,76	x	x	x	48,90
228	Personnel technique en informatique	58 037	35,6	31,24	29,79	31,91	34,29	49,27
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	55 097	35,0	30,14	26,65	30,50	32,27	46,27
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	55 335	34,7	30,55	x	x	x	49,21
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	55 345	34,7	30,56	x	x	x	49,35
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	57 732	35,0	31,63	27,66	30,49	33,46	48,41
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	66 765	34,7	36,90	x	x	x	55,21
631	Superviseurs et superviseuses de services	68 856	36,0	36,79	32,10	36,33	38,45	54,54
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	65 195	36,2	34,67	x	x	x	52,75
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	74 800	36,9	38,98	x	x	x	57,46
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	55 400	38,4	x	x	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	55 271	38,8	27,32	x	x	x	42,26
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	54 310	38,8	26,84	26,63	26,87	27,21	42,43
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	52 804	38,8	26,09	x	x	x	40,96
729	Autre personnel des métiers de la construction	49 314	38,8	24,34	x	x	x	37,32
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	48 878	38,8	24,12	x	x	x	36,97
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	72 796	37,2	37,46	x	x	x	56,51
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 076	38,9	28,62	x	x	x	45,82
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	50 785	38,5	25,27	23,82	25,10	26,46	39,60
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	48 639	37,6	24,73	x	x	x	38,45
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	51 744	38,9	25,52	24,52	25,10	26,46	40,10
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	46 521	34,6	25,76	24,12	26,14	27,18	40,40
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	46 559	34,6	25,79	24,13	26,14	27,18	40,57

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
1414	Réceptionnistes	45 369	34,9	24,90	x	x	x	38,37
1415	Commis des services du personnel	47 791	34,6	26,47	24,95	26,76	27,29	40,41
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	45 437	34,5	25,24	x	x	x	38,74
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	45 130	34,4	25,10	22,97	24,98	26,53	38,55
1432	Commis à la paye	49 478	35,0	27,09	x	x	x	41,38
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	44 494	34,9	24,44	22,63	24,26	25,83	38,21
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	44 435	34,9	24,39	22,63	24,26	25,70	38,15
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	42 205	36,2	22,37	21,09	21,74	23,39	34,20
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	45 212	36,0	24,14	22,32	23,79	24,95	37,38
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	45 345	35,9	24,28	21,94	24,11	25,92	37,77
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	45 568	36,5	24,03	x	x	x	37,34
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	44 671	35,8	23,96	23,00	23,44	24,52	35,99
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	48 280	37,9	24,39	22,78	24,52	25,00	38,12
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	43 866	34,6	24,28	23,05	24,36	25,70	38,60
656	Autre personnel des services personnels	41 158	36,1	21,82	21,40	22,16	22,17	33,36
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	43 991	38,6	21,83	x	x	x	33,28
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	42 859	38,6	21,28	x	x	x	x
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	42 592	36,6	22,30	20,95	22,17	22,71	35,14
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	42 732	36,5	22,40	20,95	22,17	22,87	34,97
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	41 125	38,1	20,69	19,32	20,49	21,19	31,59
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	41 533	38,1	20,85	x	x	x	33,28

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	106 722	37,5	54,54	85,15
0113	Directeurs et directrices des achats	102 226	37,5	52,24	81,88
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	100 511	37,5	51,37	80,14
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	101 240	37,5	51,74	51,29	51,90	52,07	80,70
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	116 607	37,5	59,59	57,02	57,05	64,06	93,36
0211	Directeurs et directrices des services de génie	133 146	37,5	68,04	x	x	x	105,08
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	119 419	37,5	61,03	59,53	59,94	62,86	94,97
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	112 670	37,5	57,58	90,61
031	Directeurs et directrices des soins de santé	117 828	37,5	60,22	x	x	x	96,30
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	110 093	37,5	56,26	51,86	55,81	63,88	88,18
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	107 201	37,5	54,79	x	x	x	85,48
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	95 811	38,3	48,05	x	x	x	74,40
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	92 666	38,7	46,08	x	x	x	71,31
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99 053	37,5	50,62	x	x	x	79,38
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82 881	37,5	42,36	39,91	41,99	46,67	66,64
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84 803	37,5	43,34	39,91	43,67	46,69	68,33
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	83 932	37,5	42,89	41,50	41,92	45,44	67,37
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 890	37,5	40,32	35,16	41,37	46,67	63,47
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	92 124	37,5	47,08	40,13	48,01	54,33	73,79
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	89 143	37,5	45,56	40,13	47,44	48,03	71,47
2112	Chimistes	85 035	37,5	43,46	39,26	41,29	47,00	68,29
2114	Météorologues et climatologues	93 992	37,5	48,04	43,11	52,80	54,00	74,91
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	111 409	37,5	56,94	50,15	55,68	64,59	89,56
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	97 387	37,5	49,77	40,88	48,98	55,62	78,25
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	97 511	37,5	49,83	40,78	49,20	55,66	78,36
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	106 712	37,5	54,53	52,95	53,82	61,52	84,79
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	102 196	37,5	52,23	47,94	50,90	55,60	81,64
2151	Architectes	104 148	37,5	53,22	49,26	51,95	55,60	83,56
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	99 782	37,5	50,99	47,94	50,18	51,69	79,27
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83 703	37,5	42,78	40,84	41,51	49,18	67,91
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	81 637	37,5	41,72	67,60
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	88 332	37,5	45,14	x	x	x	72,89

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	74 223
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	132 226	37,5	67,58	61,34	70,42	70,47	104,83
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	81 452	37,5	41,62	39,93	41,68	42,84	65,98
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	86 130	37,5	44,02	37,58	41,99	50,12	68,92
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	97 153	37,5	49,65	48,72	49,12	49,30	77,49
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	75 500	37,5	38,58	35,52	36,08	40,91	61,42
5111	Bibliothécaires	75 682	37,5	38,68	61,03
5113	Archivistes	75 301	37,5	38,48	34,83	35,52	40,67	61,86
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	78 717	37,5	40,23	37,77	38,09	44,18	64,49
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	62 301	39,5	30,23	29,14	30,56	31,59	48,51
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63 009	40,0	30,19	28,04	30,31	31,89	48,51
122	Personnel administratif et de réglementation	62 927	37,5	32,16	29,73	31,08	35,16	51,26
1221	Agents et agentes d'administration	60 038	37,5	30,68	27,97	29,91	32,09	48,97
1225	Agents et agentes aux achats	75 994	37,5	38,84	31,12	40,50	42,39	61,61
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	62 076	37,5	31,72	28,13	31,27	35,63	50,60
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	46 991	37,5	24,02	x	x	x	38,68
222	Personnel technique des sciences de la vie	65 859	37,5	33,66	31,55	34,38	36,47	53,55
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	58 260	37,5	29,77	28,36	30,88	31,56	47,85
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 737	37,5	39,22	36,93	38,19	42,01	61,68
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	76 547	37,6	39,07	35,10	38,93	42,60	61,73
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	81 220	37,8	41,25	36,30	41,60	46,86	64,67
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	79 309	37,5	40,53	64,00
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	82 693	39,6	40,26	32,99	36,76	50,00	62,85
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	104 126	37,5	53,21	49,62	54,68	55,03	80,12
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	73 942	41,7	33,96	27,55	29,01	30,03	54,20
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	78 842	41,7	36,23	32,99	35,33	38,27	58,00
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	67 054	37,5	34,27	31,74	33,48	36,71	55,12
322	Personnel technique en soins dentaires	61 046	37,5	31,20	x	x	x	52,14
323	Personnel technique en soins de santé	46 775	37,5	23,90	x	x	x	38,74

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	64 205	37,5	32,81	31,44	32,63	34,29	51,90
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	65 022	37,5	33,23	31,75	33,77	34,43	52,48
4312	Pompiers et pompières	66 441	40,0	32,03	x	x	x	50,28
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	55 269	37,5	28,25	28,09	28,35	28,61	45,09
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63 569	37,5	32,49	29,95	30,46	31,56	51,77
631	Superviseurs et superviseuses de services	64 838	39,8	31,21	27,59	31,10	33,40	49,53
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	56 435	39,5	27,39	26,23	26,83	28,51	43,94
6322	Cuisiniers et cuisinières	56 607	39,5	27,50	26,23	26,93	28,66	44,13
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	57 162	40,0	27,39	x	x	x	45,19
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 197	40,0	37,47	x	x	x	58,64
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	61 558	40,0	29,49	27,41	28,49	31,59	46,86
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	58 795	40,0	28,17	x	x	x	44,64
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64 969	40,0	31,13	29,71	31,03	31,48	49,37
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	65 931	40,0	31,59	30,82	31,16	31,51	49,86
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	62 993	40,0	30,18	x	x	x	47,68
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	60 845	40,0	29,15	28,56	28,71	29,32	46,12
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	62 770	40,0	30,08	x	x	x	47,77
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	63 676	40,0	30,51	x	x	x	48,17
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	61 441	40,0	29,44	46,57
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	61 344	40,0	29,39	46,50
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	58 646	40,0	28,10	x	x	x	44,53
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	55 484	40,0	26,58	42,91
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	59 055	40,0	28,30	44,89
Formation de niveau secondaire								
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49 373	37,5	25,23	24,76	24,89	27,10	40,50
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	50 720	39,9	24,35	39,16
341	Personnel de soutien des services de santé	58 377	37,5	29,84	x	x	x	48,91

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	72 099	40,0	34,55	32,64	33,81	35,41	54,30
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	51 812	40,0	24,83	x	x	x	39,68
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	47 570	40,0	22,79	x	x	x	36,31
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	48 546	x	x	x	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	46 009	40,0	22,05	x	x	x	35,12
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	50 631	40,0	24,26	x	x	x	38,64
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	50 368	40,0	24,13	x	x	x	38,65
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	56 956	40,0	27,29	x	x	x	45,54
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	40 715	40,0	19,51	32,25
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	47 928	40,0	22,96	x	x	x	38,23
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	49 006	37,9	24,82	20,53	24,73	25,91	40,56
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 925	40,0	19,13	x	x	x	31,27
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	50 696	37,5	25,91	x	x	x	42,45
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	55 162	40,0	26,43	x	x	x	42,59
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	45 525	40,0	21,81	x	x	x	34,88
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	44 375	40,0	21,26	x	x	x	33,87
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	47 511	40,0	22,76	x	x	x	36,63

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	95 177	35,0	52,11	47,60	49,14	56,42	79,98
0113	Directeurs et directrices des achats	92 503	35,0	50,65	43,30	47,95	56,87	77,88
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	96 486	35,0	52,83	42,47	51,84	58,56	81,20
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	112 029	35,0	61,34	56,38	56,87	65,26	92,41
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	96 643	35,0	52,92	48,49	50,88	57,42	81,11
031	Directeurs et directrices des soins de santé	93 951	35,0	51,44	44,79	47,93	54,00	79,09
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	101 653	35,0	55,66	48,34	54,97	62,24	85,32
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	95 018	35,0	52,03	47,76	51,63	55,55	80,02
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	100 798	35,0	55,19	48,97	54,06	56,46	82,08
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	93 460	35,0	51,17	47,76	51,54	54,68	79,07
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	100 448	35,0	55,00	46,94	52,26	61,59	84,22
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	70 214	35,0	38,45	34,08	37,90	42,37	60,15
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	69 586	35,0	38,10	57,09
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	69 392	35,0	38,00	34,18	40,03	42,04	56,87
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	70 893	35,0	38,82	35,01	39,77	43,27	59,07
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	70 786	35,0	38,76	36,18	41,01	42,04	57,05
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	65 965	35,0	36,12	30,64	38,26	41,02	53,28
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	77 361	35,0	42,36	39,43	41,77	45,95	62,05
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	83 902	35,0	45,94	67,25
2112	Chimistes	78 287	35,0	42,87	39,40	42,40	50,08	63,06
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	70 002	35,0	38,33	31,77	39,89	41,77	56,28
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	68 330	35,0	37,41	31,72	34,74	41,77	55,26
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	72 404	35,0	39,64	57,87
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	69 587	35,0	38,10	55,77
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	75 355	35,0	41,26	34,13	45,18	49,70	60,16
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	68 738	35,0	37,64	32,33	40,87	42,40	55,83
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	75 850	35,0	41,53	41,38	41,46	42,40	60,38
2151	Architectes	75 864	35,0	41,54	41,44	41,77	42,40	60,23
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	75 836	35,0	41,53	40,57	41,13	41,42	60,52
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	77 113	35,0	42,22	38,01	41,88	46,07	61,51
217	Professionnels et professionnelles en informatique	70 284	35,0	38,48	34,32	40,41	42,04	56,39

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	69 303	36,2	36,70	34,33	34,89	42,51	55,20
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	72 275	35,0	39,57	34,79	42,18	44,64	58,45
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	48 754	35,0	26,70	39,23
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	75 935
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	73 223	35,0	40,09	65,96
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	74 105	35,0	40,58	x	x	x	58,19
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	104 708	35,0	57,33	46,41	59,43	68,35	84,35
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	71 381	35,0	39,09	35,60	42,04	42,51	57,68
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72 995	35,0	39,97	35,85	41,77	42,51	58,71
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	70 463	35,0	38,58	36,18	40,03	42,04	57,19
5111	Bibliothécaires	82 874	35,0	45,38	42,27	47,45	48,26	69,17
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	59 108	35,0	32,36	47,18
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	44 380	35,0	24,30	37,01
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	44 200	35,0	24,20	36,88
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	46 781	35,0	25,62	24,22	25,38	26,45	38,79
122	Personnel administratif et de réglementation	52 056	35,0	28,50	26,01	28,01	28,55	42,68
1221	Agents et agentes d'administration	49 850	35,0	27,30	26,01	27,94	28,01	41,13
1222	Adjoints et adjointes de direction	61 599	35,0	33,73	24,39	34,64	41,36	49,34
1225	Agents et agentes aux achats	47 263	35,0	25,88	24,15	24,26	25,65	38,90
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	67 572	35,0	37,00	32,22	35,91	41,22	54,26
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	53 205	35,0	29,13	43,72
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	41 221	35,0	22,57	21,91	22,57	23,48	34,06
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	41 316	35,0	22,62	21,91	22,90	23,48	34,05
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	43 594	35,0	23,87	x	x	x	36,36
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	40 726	35,0	22,30	34,04
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	49 111	35,0	26,89	39,72
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	49 151	35,0	26,91	39,74
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	64 626	35,0	35,39	27,30	32,80	41,77	52,12

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	48 271	35,0	26,43	x	x	x	39,74
221	Personnel technique des sciences physiques	48 198	35,0	26,39	39,64
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	48 195	35,0	26,39	23,78	27,22	27,54	39,64
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	48 272	35,0	26,43	x	x	x	39,71
222	Personnel technique des sciences de la vie	51 862	36,2	27,39	26,70	27,54	28,92	40,78
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	49 467	35,0	27,09	40,68
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	48 111	35,0	26,33	39,45
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	53 674	37,9	27,15	40,88
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	48 553	35,0	26,59	40,26
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	48 042	35,0	26,31	39,87
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	80 057	35,6	43,42	31,32	48,89	48,93	63,50
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	84 370	35,0	46,20	37,73	48,93	49,01	67,92
228	Personnel technique en informatique	52 222	35,0	28,58	27,50	29,34	30,75	42,56
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	53 279	35,2	29,03	25,04	31,15	31,72	43,94
3211	Technologues de laboratoires médicaux	55 973	35,0	30,65	46,31
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	54 731	35,2	29,87	28,56	31,72	33,24	45,12
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	44 255	36,0	23,63	36,28
322	Personnel technique en soins dentaires	54 334	35,0	29,75	45,06
323	Personnel technique en soins de santé	50 312	36,1	26,70	41,46
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	53 858	36,3	28,39	24,08	28,93	31,72	42,28
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	45 939	35,0	25,15	22,55	26,27	27,30	37,81
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	55 961	35,0	30,64	29,44	30,75	33,76	45,86
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	51 737	35,0	28,33	24,34	29,11	30,22	43,09
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	46 716	35,1	25,55	38,29
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	47 944	35,0	26,23	24,59	27,30	27,54	39,22
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	48 333	35,0	26,44	25,90	26,57	28,55	39,43
631	Superviseurs et superviseuses de services	67 211	35,2	36,69	34,51	38,19	40,42	57,45
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	43 627	38,8	21,58	33,22
6321	Chefs	45 353	38,8	22,43	x	x	x	33,12
6322	Cuisiniers et cuisinières	43 604	38,8	21,57	33,22

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtissières	42 289	38,8	20,91	32,35
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtissières	42 077	38,8	20,81	32,20
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	38 354	38,8	18,97	29,46
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	62 746	35,0	34,36	31,71	32,68	36,83	54,44
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	47 456	38,8	23,47	35,24
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	47 456	38,8	23,47	x	x	x	35,20
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	48 445	38,8	23,96	35,97
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	48 390	38,8	23,93	35,93
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	54 813	38,8	27,11	x	x	x	40,97
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	47 527	38,8	23,51	35,41
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	45 836	38,8	22,67	34,54
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	43 189	38,8	21,36	x	x	x	33,01
729	Autre personnel des métiers de la construction	42 136	38,8	20,84	31,60
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	42 077	38,8	20,81	31,59
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	47 345	38,7	23,45	35,50
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	47 456	38,8	23,47	x	x	x	35,55
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	49 629	38,9	24,42	37,23
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	47 456	38,8	23,47	36,10
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	47 456	38,8	23,47	x	x	x	34,42
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	47 000	38,8	23,24	x	x	x	35,17
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	47 074	38,8	23,28	x	x	x	35,22
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	48 995	38,8	24,23	x	x	x	37,28
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	38 796	35,7	20,80	20,27	20,63	21,36	31,00
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	37 731	35,0	20,66	30,65
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	43 189	38,8	21,36	x	x	x	32,33
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	46 011	38,8	22,76	34,90
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	38 646	35,0	21,16	20,26	21,22	21,91	32,00

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	38 717	35,0	21,20	20,26	21,76	21,91	32,04
1414	Réceptionnistes	34 687	35,0	18,99	29,17
1416	Commis des services judiciaires	41 143	35,0	22,53	x	x	x	34,10
142	Commis en bureautique et en éditique	40 571	35,0	22,21	32,91
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	42 692	35,0	23,38	x	x	x	35,39
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	39 008	35,6	20,99	31,68
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	37 459	35,2	20,41	30,80
1525	Répartiteurs et répartitrices	44 080	37,8	22,38	21,47	21,83	23,13	34,03
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	45 840	35,0	25,10	23,55	26,53	27,30	36,90
341	Personnel de soutien des services de santé	39 611	36,3	20,93	32,90
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	38 179	35,0	20,90	32,10
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	58 026	39,9	27,86	26,17	28,92	30,08	40,47
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	44 356	40,2	20,98	17,65	19,02	25,64	31,49
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	43 230	35,0	23,67	35,84
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	36 067	38,8	17,84	26,62
7452	Manutentionnaires	36 568	38,8	18,09	x	x	x	27,26
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	40 149	38,8	19,86	19,47	20,06	20,63	30,22
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	41 713
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	40 561	38,8	20,06	x	x	x	31,08
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	36 557	38,8	18,08	26,85
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	39 226	38,8	19,40	30,06
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	42 031	38,8	20,79	31,47
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	37 808	35,0	20,70	30,67
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	37 491	35,0	20,53	30,43
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	33 805	35,0	18,51	x	x	x	28,90
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	37 521	38,8	18,56	28,83
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	37 731	38,7	18,68	28,61
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	36 634	38,7	18,15	28,23
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	38 930	38,8	19,25	18,78	19,27	19,47	29,02
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	37 674	38,8	18,63	28,95

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	37 740	38,8	18,66	29,00
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	34 572	38,8	17,10	x	x	x	26,66
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	44 113	38,6	21,87	32,23
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	44 151	38,6	21,89	32,26
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	36 582	38,8	18,09	x	x	x	27,37
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	36 583	38,8	18,09	x	x	x	27,38
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	36 153	38,8	17,88	27,71
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	35 942	38,8	17,78	27,58

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.2.13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	123 220	36,1	65,62	57,19	62,99	71,70	99,58
0113	Directeurs et directrices des achats	112 249	35,6	60,42	53,31	59,83	66,94	94,03
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	122 684	35,7	66,04	53,84	64,86	73,59	101,02
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	131 475	35,9	70,49	60,23	66,94	79,39	110,37
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	144 575	35,2	78,89	x	x	x	112,89
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	119 820	36,1	63,79	55,26	62,64	70,56	96,16
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	114 525	35,3	62,23	57,31	60,59	66,94	97,03
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	119 304	35,1	65,21	x	x	x	101,66
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	120 229	35,6	64,86	59,08	61,68	70,56	98,05
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	112 489	35,9	59,96	x	x	x	86,86
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	109 347	36,1	58,20	49,61	58,50	63,14	85,77
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	120 086	37,8	61,10	54,62	60,38	66,03	93,10
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	119 798	37,8	60,85	54,62	60,38	65,24	92,76
0731	Directeurs et directrices des transports	110 744	36,4	58,34	53,33	59,97	60,59	91,05
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	75 333	35,1	41,07	32,23	39,50	47,56	62,27
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88 041	35,7	47,40	40,35	46,56	55,36	74,72
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	85 999	35,9	46,02	38,57	45,03	53,31	71,34
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	92 549	35,4	50,14	43,81	51,74	57,77	81,22
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	83 465	35,8	44,82	39,22	43,52	51,74	69,03
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	92 585	35,0	50,70	x	x	x	x
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	101 311	35,4	54,93	x	x	x	90,68
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	90 837	35,4	49,13	x	x	x	77,61
2151	Architectes	89 251	35,3	48,39	x	x	x	74,56
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	88 580	35,8	47,43	x	x	x	75,45
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	97 702	35,1	53,33	x	x	x	77,39
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82 687	35,2	45,07	38,58	45,56	51,74	69,53
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95 595	35,1	52,16	84,72
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	79 732	35,7	42,85	38,23	41,94	47,83	64,12

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			Rému- nération globale	
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²		3 ^e quartile ³
		\$	h			\$/h		
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	82 870	x	x	x	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	111 935	35,1	61,10	54,49	64,99	68,35	89,19
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83 222	35,1	45,47	37,29	45,03	53,31	70,54
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	72 296	35,7	38,97	x	x	x	60,24
5111	Bibliothécaires	68 229	35,9	36,59	x	x	x	55,76
5113	Archivistes	82 595	35,2	45,01	40,08	46,18	51,74	71,96
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	83 103	35,6	44,73	x	x	x	66,05
Formation collégiale								
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	78 594	37,7	39,81	x	x	x	64,72
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	74 653	38,5	37,21	x	x	x	57,29
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	73 175	37,8	37,30	33,68	34,08	40,08	58,27
122	Personnel administratif et de réglementation	61 081	35,3	33,14	27,58	30,72	36,98	51,87
1221	Agents et agentes d'administration	61 441	35,7	33,07	29,38	31,83	36,98	53,54
1222	Adjoints et adjointes de direction	76 276	35,8	40,98	34,92	37,64	42,62	59,52
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56 672	35,2	30,91	27,53	30,92	34,55	47,86
1225	Agents et agentes aux achats	79 552	35,2	43,36	35,47	41,57	50,16	69,65
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 466	35,2	29,16	x	x	x	46,16
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 376	35,2	29,09	x	x	x	45,96
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	56 351	34,8	31,16	x	x	x	51,44
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	48 412	35,1	26,40	40,42
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	48 226	35,2	26,28	40,23
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81 524	35,2	44,42	x	x	x	72,78
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	81 807	35,8	44,12	x	x	x	73,16
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	65 510	34,8	36,08	30,86	35,62	39,30	59,19
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	75 595	36,2	39,95	x	x	x	69,14
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	77 729	40,5	36,89	x	x	x	57,06
228	Personnel technique en informatique	58 512	35,6	31,57	27,09	29,60	35,33	47,98
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	54 899	35,7	29,54	x	x	x	44,09
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	57 240	35,2	31,20	x	x	x	46,92

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	69 711	38,1	35,04	54,86
631	Superviseurs et superviseuses de services	71 325	39,4	34,74	30,55	36,86	38,53	51,10
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	70 847	37,0	36,76	33,65	36,15	38,53	53,68
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	80 432	37,8	40,83	69,55
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	69 865	37,4	x	x	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	64 594	38,6	32,03	x	x	x	52,54
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	66 550	39,9	32,00	x	x	x	49,95
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	64 445	39,5	31,27	x	x	x	47,79
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	64 072	39,7	30,88	x	x	x	47,27
729	Autre personnel des métiers de la construction	63 461	39,7	30,64	x	x	x	47,15
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	63 011	39,7	30,45	x	x	x	47,02
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	79 987	38,7	39,70	36,60	39,54	41,18	64,91
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	82 000	37,9	41,71	37,19	41,18	45,44	68,09
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	81 729	39,3	39,95	37,05	40,57	41,18	63,86
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	67 069	39,4	32,68	31,70	32,96	34,23	52,23
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65 302	39,6	31,61	x	x	x	49,47
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	65 546	38,9	32,32	51,29
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	65 920	39,0	32,42	51,17
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	62 381	37,9	31,52	x	x	x	52,42
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	65 858	40,0	31,60	x	x	x	47,67
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	49 684	35,1	27,25	23,08	27,81	30,11	45,74
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 025	35,0	27,53	23,66	28,22	30,11	46,44
1414	Réceptionnistes	39 967	35,5	21,57	x	x	x	34,02
1415	Commis des services du personnel	53 748	36,0	28,65	26,90	28,46	29,81	47,26
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	47 805	35,0	26,23	22,13	24,15	31,26	42,17
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 459	35,9	26,92	23,24	27,56	30,77	44,09
1432	Commis à la paye	54 199	35,3	29,45	48,19
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	51 925	35,5	28,07	x	x	x	45,18

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55 760	37,5	28,55	26,88	27,77	30,78	46,34
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55 881	36,9	29,11	x	x	x	49,32
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	51 981	36,0	27,70	x	x	x	43,56
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51 276	35,2	28,06	24,03	30,09	30,11	48,04
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	55 826	38,6	27,69	24,60	25,93	31,28	42,76
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	53 112	35,2	29,11	25,35	29,58	34,38	49,11
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	53 563	35,0	29,50	24,60	30,09	34,65	50,23
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	63 867	38,9	31,50	x	x	x	50,92
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	58 799	40,0	28,20	27,86	28,76	29,58	44,86
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	57 528	x	x	x	..
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	48 816	37,2	25,06	x	x	x	39,76
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	46 671	36,7	24,35	x	x	x	38,64
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	51 213	38,9	25,12	38,63
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	34 079	37,6	17,41	x	x	x	26,32
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	33 525	37,7	17,10	x	x	x	25,86
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	59 666	37,7	30,54	x	x	x	51,57

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableaux 2.3 – échelles salariales

Tableau 2.3.1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle %	Échelle salariale		Heures régulières hebd. h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	80,4	57 062	83 279	36,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	90,3	60 707	82 756	36,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	89,7	60 913	82 762	36,4
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	91,0	62 909	85 155	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	89,7	56 628	78 570	36,3
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	77,0	69 165	91 016	36,7
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	x	74 255	90 735	37,0
2112	Chimistes	64,9*	58 251	82 510	36,3
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	71 017	92 622	39,2
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	89 077	107 818	36,6
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	90,1	54 740	79 089	36,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	91,8	56 470	79 601	36,6
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	93,3	52 568	82 189	35,6
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	89,6	66 757	88 982	36,9
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	88,1	72 714	94 220	38,4
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	95,6	62 113	87 037	35,5
2151	Architectes	x	65 175	89 782	35,8
2152	Architectes paysagistes	x	56 266	85 358	35,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	95,6	61 108	86 045	35,1
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	91,9	61 442	85 613	36,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	98,5	57 783	79 584	35,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82,0	59 618	84 310	36,4
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	88,1	69 342	97 166	37,7
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	86,1	63 291	81 428	37,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,6	46 867	74 606	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	44 852	80 336	35,0
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	79 444	109 745	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	89 242	123 082	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	38 164	53 560	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	97,9	41 658	80 480	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	39 998	77 622	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	44 004	77 771	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	74,7	71 570	114 050	35,8
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	43 909	79 176	35,1
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,2	56 781	82 430	35,7
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	92,3	69 558	95 454	36,8

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	96,0	56 938	81 766	35,3
5111	Bibliothécaires	x	56 923	81 853	35,2
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	54 825	84 471	34,7
5113	Archivistes	94,4	57 202	80 894	35,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	78,8	50 384	72 140	36,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	80,9	53 038	69 746	38,4
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	53 876	79 479	37,0
5123	Journalistes	89,8	45 067	69 281	36,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	71,2*	54 145	73 849	37,2
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	78,1	61 483	81 092	39,0
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	79,2	61 545	81 141	39,1
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	78,7	48 785	62 251	37,6
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	93,9	43 205	53 118	35,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	83,4	47 125	62 470	36,9
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	51,8**	45 507	63 118	36,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	65,3	50 971	68 358	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	92,8	46 824	60 535	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	95,2	42 905	56 181	35,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	95,0	44 271	68 716	35,2
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	76,4	41 106	55 429	36,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	80,3	52 848	72 961	36,0
1225	Agents et agentes aux achats	82,8	58 609	74 170	37,6
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	84,3	45 656	64 381	36,8
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	97,4	53 151	71 743	34,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	92,3	37 099	46 749	35,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	91,2	37 267	46 842	35,3
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	97,6	39 060	53 659	34,5
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	34 249	41 240	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	93,3	37 290	52 717	35,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	93,5	37 183	52 705	35,4
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	38 278	51 734	37,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	80,4	42 410	57 544	35,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	77,9	39 515	54 416	35,7
221	Personnel technique des sciences physiques	49,1*	47 884	63 390	37,5

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	50,3*	47 214	62 880	37,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	44,7**	50 693	65 449	38,4
222	Personnel technique des sciences de la vie	80,8	46 302	59 509	36,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	75,6	43 682	56 771	36,9
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	78,8	53 003	69 657	37,3
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	70,3	52 122	76 082	37,9
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	76,2	50 019	65 467	37,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	76,3	52 905	66 904	36,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	82,5	49 534	64 507	36,1
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	52,5	76 327	93 188	39,2
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	x	50 173	69 846	38,5
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	x	67 467	86 022	39,2
228	Personnel technique en informatique	72,4	41 974	57 525	36,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	39 280	55 088	35,4
3211	Technologues de laboratoires médicaux	x	40 466	59 076	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	x	40 515	56 287	35,1
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	35 591	45 531	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	90,6	38 273	55 332	35,1
323	Personnel technique en soins de santé	x	39 525	51 899	36,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,1	40 875	56 594	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	97,3	44 914	60 823	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	75,8	41 954	75 901	38,4
4312	Pompiers et pompières	80,0	42 676	73 389	41,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	96,8	39 987	56 127	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	96,8	39 996	56 169	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	39 244	52 524	36,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	52,9**	46 239	63 285	38,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	67,7	44 982	59 674	37,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	58,2**	37 658	50 900	36,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	87,0	38 406	53 306	35,4
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	76,3	26 714	37 257	36,5
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	30,5**	49 827	70 134	37,9

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	26,1**	51 753	72 754	38,3
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	53,9*	44 875	63 402	36,8
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	86,0	43 091	56 619	36,8
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	74,5	44 966	59 488	35,2
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	90,2	42 485	55 654	37,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	59,4	49 271	65 332	38,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	86,7	49 087	66 430	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	15,0*	40 266	49 271	38,3
6321	Chefs	14,6**	58 374	79 465	39,4
6322	Cuisiniers et cuisinières	15,1*	35 879	41 957	38,0
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	79,5	26 774	41 652	39,6
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	80,4	23 682	37 587	39,4
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	78,4*	30 802	46 949	39,7
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	51,3**	37 032	58 373	38,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	47,5*	65 548	84 777	38,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	37,7**	43 937	66 255	40,0
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	56,0**	43 478	70 465	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	35,8	45 131	70 902	37,9
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	9,7	48 464	62 025	39,5
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	8,3**	45 999	66 323	39,7
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	30,2**	60 842	70 881	37,1
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	18,1	42 925	54 917	38,9
729	Autre personnel des métiers de la construction	11,1	42 440	54 233	39,3
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	11,6	42 266	53 993	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66,5	66 514	86 063	39,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	79,7	66 919	88 802	39,4
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	43,7	69 203	87 552	38,9
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	53,7**	63 381	79 522	35,3
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	78 565	101 654	39,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	76,7	63 707	80 414	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	15,2*	45 319	59 059	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	13,2**	41 379	55 519	39,6
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	9,9*	48 428	60 293	40,4
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	6,7*	43 718	57 819	39,3
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	6,7**	43 682	57 555	39,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	29,5*	43 690	57 740	37,3

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	24,7**	45 851	59 990	37,4
7335	Autres réparateurs et réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	x	44 456	54 127	39,0
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	13,0**	37 812	49 141	38,5
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	63,8*	84 929	108 007	41,6
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	59 688	74 972	40,4
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	59,0	59 312	80 150	39,2
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	71,7	63 741	80 376	38,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	17,4*	54 692	70 006	39,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	90,4	35 403	42 528	35,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	91,8	35 620	42 615	35,7
1414	Réceptionnistes	71,1	31 401	39 708	36,6
1415	Commis des services du personnel	78,7	33 417	45 427	34,2
1416	Commis des services judiciaires	x	36 479	47 353	x
142	Commis en bureautique et en éditique	80,7	30 110	39 307	36,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,9	34 602	46 102	36,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	59,9	34 929	46 488	36,0
1432	Commis à la paye	75,8	32 659	43 972	37,6
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	97,2	34 116	45 455	36,7
1435	Agents et agentes de recouvrement	88,4	36 112	48 091	35,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	87,7	34 676	45 332	35,0
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	96,1	33 503	42 404	34,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	82,9	36 159	51 385	36,1
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	x	43 383	55 138	35,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	29 741	39 592	37,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	29 715	39 495	37,8
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	x	29 935	40 304	38,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	54,4	34 499	47 037	37,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	41,0*	28 695	42 249	38,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59,5	35 114	44 458	37,0
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	63,6	41 073	53 565	38,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	74,5	33 318	47 769	38,3
1525	Répartiteurs et répartitrices	54,6	42 164	55 233	37,2
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	77,5	39 287	57 263	38,3
341	Personnel de soutien des services de santé	x	35 933	39 546	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	34 656	38 366	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	94,8	50 122	65 603	39,7
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	34,0**	25 133	34 337	36,1
651	Personnel des services des aliments et des boissons	25,9**	36 855	45 704	38,2
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	9,0*	39 879	51 212	39,2

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	83,8	33 688	45 860	36,7
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	33 276	45 806	36,3
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	78,6	33 876	45 885	36,8
656	Autre personnel des services personnels	45,9*	30 920	38 360	36,7
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	21,4**	37 699	53 001	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	34,0*	29 535	46 521	39,3
7452	Manutentionnaires	34,7*	29 515	46 480	39,3
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	18,1*	35 217	53 017	39,4
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	33,9*	39 070	49 188	37,2
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	13,2**	34 984	47 160	39,8
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	11,2	47 752	60 294	39,9
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	7,9	47 630	59 835	40,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	20,6*	47 885	60 796	39,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	11,0**	41 266	58 531	39,7
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	16,5**	30 180	40 651	37,9
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	24,0**	30 146	43 251	39,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	33,1**	28 138	34 766	36,1
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	66,9	30 213	36 586	37,8
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	72,1	36 422	52 962	38,6
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	79,3	36 718	57 688	39,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	71,4	58 008	80 596	37,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84,5	61 349	82 040	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	79,8	60 478	80 345	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87,8	63 059	84 455	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82,5	58 307	78 191	36,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	63 097	85 067	37,9
2112	Chimistes	x	59 701	81 430	36,9
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	77,2	55 865	72 340	37,9
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	83,0	54 083	70 844	37,6
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	85,4	65 965	85 941	37,8
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	70 354	92 323	38,7
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	82,1	55 520	71 353	37,1
2151	Architectes	x	67 144	84 256	36,9
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	58 355	77 487	35,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	70,2	64 234	85 633	37,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	87,0	70 200	97 098	38,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	77,0	59 600	78 795	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	87,0	52 593	76 023	37,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	82,6	53 234	71 177	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	39 710	76 635	37,1
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	84,5	79 976	107 478	36,3
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	42 791	78 706	34,4
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	74,3	63 908	85 395	36,4
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	69 568	93 055	38,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	46 135	68 064	35,4
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	70,9	45 929	69 232	36,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	53 061	69 443	38,6
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	50 246	78 228	37,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	46 447	65 377	37,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70,0	48 802	65 765	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	81,3	51 424	68 007	37,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	82,2	46 702	62 535	37,1
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	x	56 475	72 578	38,2

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63,7	49 733	67 250	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	71,9	49 045	65 259	37,6
1221	Agents et agentes d'administration	72,4	43 297	58 757	37,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	67,4	50 436	65 810	37,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	67,5	39 882	53 274	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	51 643	67 122	36,3
1225	Agents et agentes aux achats	72,9	56 509	74 006	38,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	78,8	46 289	66 717	38,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	80,7	39 264	52 192	36,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	77,5	39 308	51 762	36,5
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	99,0	39 099	54 067	34,5
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	85,1	41 646	55 877	37,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	85,0	41 480	56 055	37,2
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	39 875	51 975	38,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	72,1	44 620	58 850	36,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	59,8	42 033	55 666	36,9
221	Personnel technique des sciences physiques	39,8*	50 236	65 981	38,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	38,7**	49 871	65 996	38,8
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	51 248	65 942	38,6
222	Personnel technique des sciences de la vie	37,9	43 845	55 632	39,1
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	40,1	43 026	54 627	39,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	71,2	54 801	71 499	38,3
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	62,2*	51 903	76 096	38,9
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	72,3*	50 395	65 707	37,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	43,9*	50 801	66 126	37,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	52,5*	54 782	71 763	37,9
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	x	51 332	74 747	38,1
228	Personnel technique en informatique	58,7	42 610	58 010	37,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	33 177	41 661	37,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	37 176	48 705	35,8
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	77,6	49 855	68 899	35,7
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	94,3	51 333	71 157	35,8
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	x	53 961	82 447	40,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	40,4**	46 861	65 700	38,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63,0	44 614	59 587	38,3

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	32 109	38 848	39,3
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	50,4**	34 007	44 937	37,4
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	49 836	70 072	37,9
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	74,5	44 966	59 488	35,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,9	45 792	62 069	37,9
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	48 717	65 978	37,7
6321	Chefs	7,8**	61 845	87 901	40,7
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	80,7	23 682	37 587	39,4
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	58,2**	36 919	58 860	38,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	42,4**	63 949	83 573	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	40,2**	43 899	66 393	40,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	65,9	44 635	70 859	38,0
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	30,8**	48 874	63 452	39,4
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	8,0**	46 672	69 270	39,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	56,6*	62 456	72 280	36,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	33,5**	40 462	52 315	38,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	61,2	64 068	84 225	39,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75,2	66 024	87 871	39,9
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	36,0**	62 503	79 869	39,8
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	46,7**	53 559	68 909	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	15,2*	44 355	58 015	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	13,3**	40 713	54 913	39,7
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	5,7**	44 097	53 194	40,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	12,9**	42 170	56 379	39,2
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	12,8**	42 334	56 234	39,1
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	63,8*	84 929	108 007	41,6
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	57,8	58 513	79 456	39,2
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	20,7**	39 827	53 353	39,4
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	68,9	31 419	41 920	37,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	69,7	31 741	42 262	37,0
1414	Réceptionnistes	62,9	29 883	40 120	37,6

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1415	Commis des services du personnel	73,2	29 444	40 432	33,8
142	Commis en bureautique et en éditique	82,5	27 158	36 931	36,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,8	33 789	45 487	36,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	54,7	33 601	45 261	36,5
1432	Commis à la paye	74,3	31 141	42 357	38,1
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	33 992	45 354	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	68,7*	36 484	51 431	36,4
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	79,9	35 794	51 534	36,5
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	84,8	28 096	38 147	38,1
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	83,6	28 025	38 004	38,0
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	x	28 619	39 172	38,5
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49,4	32 740	46 694	38,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	43,3*	28 527	42 173	38,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	47,8*	34 418	47 670	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	61,8	41 239	53 644	38,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	72,3	32 094	47 202	38,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	20,5*	40 320	54 143	39,1
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	72,3	37 791	56 611	39,2
341	Personnel de soutien des services de santé	x	32 704	36 791	37,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	33 576	42 674	33,6
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	4,0**	36 422	48 904	38,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	82,3	32 751	45 072	36,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	75,6	32 556	44 716	37,3
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	56,7**	36 655	52 222	37,8
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	34,8*	29 509	46 507	39,3
7452	Manutentionnaires	35,6*	29 501	46 472	39,3
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	20,0**	34 638	47 004	39,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	11,0**	41 266	58 531	39,7
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	24,0**	30 146	43 251	39,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	26,4**	24 459	31 340	36,2
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	60,4*	27 159	34 016	39,0
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	80,0	36 718	57 688	39,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	67 778	92 179	35,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89,0	61 057	83 631	36,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	62 622	87 169	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	58 824	79 798	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	66 100	91 270	35,8
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	58 737	78 500	36,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	53 706	72 184	35,8
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	48 353	75 417	37,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	89,5	51 776	71 794	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	74 007	98 844	34,4
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	74 515	90 252	33,5
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	89,3	46 037	78 346	36,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	47 781	85 023	36,5
5123	Journalistes	x	45 651	77 747	36,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	37,4**	46 014	59 750	37,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	52 814	66 228	36,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	45 433	58 522	35,5
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	19,0**	41 924	56 248	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	92,3	47 442	62 715	36,1
1221	Agents et agentes d'administration	95,8	42 067	56 457	36,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	47 097	60 448	35,6
1225	Agents et agentes aux achats	86,6	56 314	73 275	36,3
124	Adjointes administratives et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	85,1	41 930	53 267	34,7
1241	Adjointes administratives et adjointes administratives	85,1	41 803	53 154	34,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	77,6*	42 887	60 020	37,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	42 137	60 467	37,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	96,9	43 253	57 584	35,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	93,9	42 107	57 418	36,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	22,8**	58 315	77 193	37,3
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	59,5*	50 447	81 388	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	89,7	53 644	64 466	36,6

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
228	Personnel technique en informatique	91,5	42 626	60 286	37,2
323	Personnel technique en soins de santé	x	37 807	47 768	36,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	43 643	61 138	35,0
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	51 662	64 863	36,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	90,4	41 415	64 525	37,8
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	43 115	59 514	37,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	x	42 508	55 001	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	43 174	58 450	37,6
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	41 140	56 474	37,7
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	90,9	22 572	36 581	39,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	49 600	73 688	38,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	39,8**	43 998	67 779	40,2
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	67,0	43 706	71 735	38,0
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	4,7**	38 722	71 846	39,1
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	9,1**	50 862	67 681	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	4,1**	41 898	65 553	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	5,7**	41 696	64 442	39,6
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	3,9**	42 853	68 046	39,3
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	63,8	33 904	46 951	35,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	64,5	33 799	47 462	35,1
1414	Réceptionnistes	x	32 622	42 333	37,4
142	Commis en bureautique et en éditique	x	27 643	38 340	37,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,8	38 173	50 462	35,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	77,4	36 175	49 113	36,3
1432	Commis à la paye	59,1*	42 135	51 606	37,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	38 978	49 974	35,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	38 876	55 277	36,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	37 259	54 607	36,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	36 631	47 455	35,1
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	36 707	47 378	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	45,2*	35 851	53 335	39,2
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40,7**	29 850	46 328	39,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	27,0**	44 856	62 184	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	74,9	46 240	57 111	37,3

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	84,0	34 485	57 195	39,6
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	33 576	42 674	33,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	82,7	34 694	48 333	36,6
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	78,7	35 130	48 778	37,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	36,9**	29 743	52 820	39,8
7452	Manutentionnaires	39,0**	29 747	52 819	39,8
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	20,6**	34 066	54 016	38,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	6,9**	43 524	64 581	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	6,9**	30 404	50 006	40,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	38 380	50 183	35,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	36 882	48 984	35,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	57 892	80 382	37,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84,3	61 366	81 947	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	79,1	60 362	79 968	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87,6	63 329	84 754	37,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82,8	57 941	77 573	37,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	63 097	85 067	37,9
2112	Chimistes	x	59 701	81 430	36,9
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	82,4	55 865	72 340	37,9
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	91,0	54 083	70 844	37,6
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	82,1	55 520	71 353	37,1
2151	Architectes	x	67 144	84 256	36,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	69,5	64 415	85 869	37,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	59 869	79 097	37,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	81,0	58 884	76 951	37,1
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	80,0	53 844	70 913	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	80 702	108 557	36,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	62 666	84 812	36,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	63,1*	45 864	63 628	37,5
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	83,7	52 970	69 341	38,7
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	51 595	74 509	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	43,8**	46 501	65 382	37,7
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	70,0*	67 397	85 176	39,9
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	71,7*	67 397	85 176	39,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	71,2	48 855	65 886	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	51 366	68 086	37,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	46 727	62 627	37,2
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	x	56 475	72 578	38,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	65,8	49 841	67 404	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	70,5	49 189	65 493	37,8
1221	Agents et agentes d'administration	69,6	43 499	59 147	37,2
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	67,2	39 675	53 056	37,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	73,9*	51 384	66 769	36,3
1225	Agents et agentes aux achats	72,2	56 521	74 053	38,6

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
124	Adjoint administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	80,4	39 060	52 107	36,2
1241	Adjoint administratifs et adjointes administratives	76,8	39 079	51 629	36,6
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	88,1	41 213	54 332	37,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	88,3	41 282	54 620	37,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	69,2	44 838	59 053	36,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	55,7	42 018	55 312	37,0
221	Personnel technique des sciences physiques	57,6*	49 617	65 734	38,9
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	52,1*	49 307	65 984	39,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	58,6*	43 845	55 632	39,1
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	69,4*	43 026	54 627	39,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	75,7	54 702	71 335	38,3
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	65,0*	53 287	71 065	38,7
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	70,9*	50 048	65 840	37,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	54,8	50 801	66 126	37,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	53,3*	54 782	71 763	37,9
228	Personnel technique en informatique	51,8	42 604	57 151	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	51 309	71 638	35,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	33,5**	48 905	66 141	38,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63,6	46 443	60 568	38,3
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	71,4	26 483	35 652	35,4
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	28,6**	50 542	71 181	38,0
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	23,9**	52 692	74 281	38,5
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	88,6	42 896	56 377	36,9
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	x	45 315	60 125	35,3
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	94,7	42 179	55 217	37,4
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,4	45 880	62 191	37,9
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	86,0	49 067	66 417	37,7
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	15,8**	37 577	52 579	39,0
6321	Chefs	10,3**	61 845	87 901	40,7
6322	Cuisiniers et cuisinières	18,7**	30 551	42 352	38,5
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	71,0	64 354	83 886	39,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	42,5**	43 272	57 519	38,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	73,3*	38 353	51 641	38,1
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	59,1*	51 142	64 691	38,2

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	43,9**	62 503	79 869	39,8
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	46,7**	53 559	68 909	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	27,3**	40 076	51 649	39,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	36,2**	40 377	51 899	39,6
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	17,6**	42 268	54 715	39,1
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	18,2**	42 268	54 715	39,1
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	48,7*	41 015	54 997	38,5
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	36,4**	42 483	56 568	39,7
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	63,8*	84 929	108 007	41,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	70,0	30 933	40 911	37,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	70,9	31 340	41 223	37,4
1414	Réceptionnistes	63,6	29 360	39 686	37,6
142	Commis en bureautique et en éditique	80,2	26 752	35 750	36,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,5	33 107	44 683	37,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51,4	33 027	44 358	36,5
1432	Commis à la paye	75,5	30 403	41 734	38,1
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	98,2	33 477	44 853	36,9
1435	Agents et agentes de recouvrement	85,9	33 455	47 065	37,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	48,6**	33 143	45 366	36,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	33 721	46 524	36,4
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	82,8	26 532	36 403	38,6
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	81,1	26 220	36 005	38,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52,3	30 860	42 672	38,5
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	45,3*	27 611	39 294	37,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	70,5	30 027	41 565	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	53,7*	36 926	50 653	39,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	68,0	31 002	42 639	38,5
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	36,6**	24 426	33 713	35,7
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	82,0	31 852	43 550	37,0
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	33 076	45 429	36,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	73,9	31 004	42 239	37,1
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	32,9**	29 257	39 693	38,8
7452	Manutentionnaires	32,6**	29 239	39 715	38,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	60,7	38 189	50 269	39,2
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	x	30 087	41 710	39,4

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	42,9**	23 345	29 833	36,2
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	26 161	32 481	39,3
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	75,1*	29 490	40 636	37,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	39,2**	56 244	76 175	37,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	62,3	51 632	74 842	37,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	66,8	52 456	76 739	37,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	55,9**	55 285	79 703	38,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	66,5*	45 956	66 425	38,0
2112	Chimistes	x	59 090	81 772	36,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	59,8**	52 888	70 697	39,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	58 927	84 830	38,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	35,9**	62 800	88 155	38,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	42,2**	65 677	90 665	38,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	94,6	50 117	74 370	36,7
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	44 461	78 888	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	76,7	44 368	70 428	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	39 710	76 635	37,1
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	53,3**	48 959	77 494	37,2
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	53,1**	43 571	65 615	37,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	44 781	66 069	36,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	53,7*	44 520	62 405	38,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	45,1**	42 071	59 585	35,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	58,1*	45 797	63 894	39,5
122	Personnel administratif et de réglementation	58,1	40 850	58 434	37,4
1221	Agents et agentes d'administration	68,0	40 812	59 200	36,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61,1*	32 971	48 668	37,9
1225	Agents et agentes aux achats	51,8*	43 012	60 492	38,2
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	84,7	37 564	51 396	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	40,2**	40 301	52 130	37,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	36,5*	37 436	51 056	36,8
221	Personnel technique des sciences physiques	57,8*	40 867	57 036	39,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	60,2*	40 867	57 036	39,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	38,5**	49 200	78 362	38,5
228	Personnel technique en informatique	49,4*	36 112	53 104	38,0
323	Personnel technique en soins de santé	x	38 372	49 304	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	94,3	50 279	73 214	35,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	53 165	72 660	39,2

Tableau 2.3.5 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	48 394	65 501	39,5
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	47 632	71 673	38,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	37,9**	36 701	50 190	37,8
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	41 711	59 187	38,3
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	x	43 116	66 075	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	34,1**	59 490	81 773	37,2
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	33,3**	38 759	51 353	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	36,2**	39 073	51 680	39,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	50,0*	47 000	65 946	39,3
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	68,1**	38 820	52 116	39,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	43,4*	31 079	43 674	37,1
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40,5**	31 481	43 274	37,1
1414	Réceptionnistes	55,1*	30 122	44 627	37,1
142	Commis en bureautique et en éditique	75,8*	30 236	42 047	39,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	42,1*	33 601	46 744	37,3
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	28,3**	31 843	43 788	36,9
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	30 810	41 589	38,1
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	28 809	39 997	37,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50,3*	32 770	46 561	39,4
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	62,1*	31 372	44 649	39,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	31,4**	35 765	47 513	39,2
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	43,2**	36 900	55 639	39,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	58,6**	35 053	49 008	39,1
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	33 576	42 674	33,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	62,8*	28 044	39 511	37,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	57,8**	27 057	36 809	38,3
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	34,5**	29 110	39 249	39,2
7452	Manutentionnaires	37,3**	29 110	39 249	39,2
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	57,1*	34 355	51 993	38,4
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	x	39 263	55 811	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	x	30 061	43 064	39,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73,9	58 080	80 884	37,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	87,4	62 254	82 700	36,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	82,1	61 648	80 846	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	91,0	63 534	84 747	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	84,9	59 755	79 580	36,8
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	52,5**	65 920	86 442	38,6
2112	Chimistes	x	60 950	81 014	37,9
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	83,6	54 307	71 313	37,4
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	87,0	66 528	86 382	37,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	86,4	70 763	92 558	38,7
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	55 520	71 353	37,1
2151	Architectes	x	67 144	84 256	36,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75,5	64 341	85 447	37,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	94,5	70 343	97 246	38,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	92,0	58 396	76 442	37,3
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	58,7	67 344	86 746	40,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	84,2	55 415	71 366	...
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76,5	65 009	85 942	36,3
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	72,7	46 103	69 503	36,9
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	50 246	78 228	37,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	47 243	65 006	38,1
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	74,0	49 569	66 375	38,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	83,6	51 691	68 316	37,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	86,4	46 971	62 733	37,2
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	x	56 475	72 578	38,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	65,4	50 830	68 135	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	75,0	50 466	66 436	37,7
1221	Agents et agentes d'administration	73,4	43 858	58 653	37,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	68,6	40 956	54 035	37,0
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	75,0*	52 594	67 954	36,1
1225	Agents et agentes aux achats	77,8	58 575	75 926	38,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	47 400	67 593	38,2
124	Adjointes administratives et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	78,9	40 056	52 582	36,6
1241	Adjointes administratives et adjointes administratives	78,8	39 913	52 417	36,6

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	88,4	42 652	56 209	37,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	88,7	42 563	56 473	37,7
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	39 875	51 975	38,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	80,3	45 181	59 712	36,1
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	65,3	42 643	56 258	36,9
221	Personnel technique des sciences physiques	36,3**	53 100	68 142	38,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	33,1**	54 081	69 301	38,5
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	51 248	65 942	38,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	77,9	55 370	70 911	38,3
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	69,3	54 726	79 163	39,1
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	x	51 332	74 747	38,1
228	Personnel technique en informatique	60,4	43 588	58 757	37,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	68,3	49 528	65 431	36,3
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	x	53 961	82 447	40,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	42 433	60 812	37,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	70,2	44 262	59 037	38,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	79,6	31 671	36 935	40,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	39,0**	33 330	39 659	40,0
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	79,8	25 442	35 700	36,4
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	49,4	51 118	69 141	37,4
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	50,3*	53 294	71 122	37,8
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	47,7**	46 833	65 242	36,5
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	88,0	44 099	57 835	36,6
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	88,9	43 729	57 114	37,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	59,4	47 334	64 084	37,9
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	93,0	49 430	66 669	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	11,2**	37 655	50 604	40,0
6321	Chefs	8,4**	61 845	87 901	40,7
6322	Cuisiniers et cuisinières	12,6**	29 277	37 688	39,8
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	78,3	23 521	37 543	39,4
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	23 682	37 587	39,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	44,6**	65 076	84 924	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	21,8**	45 193	66 918	40,3
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	25,4**	43 864	66 689	39,7

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68,7	44 678	71 033	38,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	25,1**	42 118	54 909	38,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	67,3	64 593	84 510	40,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	79,6	67 236	88 719	40,0
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	46,3**	62 503	79 869	39,8
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	53 559	68 909	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	9,1**	51 290	66 286	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	4,1**	46 502	66 404	39,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	44,4*	46 163	60 352	36,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	34,4**	50 231	63 968	36,0
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	84 929	108 007	41,6
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	62,7*	64 243	86 134	39,2
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	79,4	65 105	81 871	39,0
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	3,8**	46 254	61 255	38,7
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	74,4	31 462	41 694	37,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	75,4	31 768	42 154	37,0
1414	Réceptionnistes	66,1	29 800	38 517	37,8
1415	Commis des services du personnel	77,8	29 444	40 432	33,8
142	Commis en bureautique et en éditique	84,1	26 478	35 801	36,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	84,8	33 807	45 361	36,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	67,4	33 955	45 572	36,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	97,0	34 160	45 563	36,7
1435	Agents et agentes de recouvrement	83,8	34 039	46 772	36,8
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	94,8	27 870	37 546	38,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49,1	32 729	46 744	38,5
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	35,0*	26 319	40 251	37,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	51,2*	34 243	47 690	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	68,5	42 223	53 191	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	76,3	31 423	46 793	38,8
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	78,7	38 322	57 554	39,1
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	28,9**	22 292	29 757	35,4
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	87,2	33 601	46 082	36,8
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	33 173	45 226	36,3
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	81,6	33 866	46 617	37,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	35,0*	29 667	49 373	39,4

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7452	Manutentionnaires	35,0*	29 660	49 409	39,4
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	9,0**	42 446	60 137	39,5
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	2,3**	31 845	47 014	40,0
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	80,0	36 308	52 749	38,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	78,1	65 049	84 187	37,7
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	76,3	65 022	86 837	37,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	76,8	62 730	82 475	38,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	71,6	68 441	92 349	37,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	86,1	62 463	83 607	37,8
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	46,9**	65 815	95 704	39,0
2112	Chimistes	40,9**	61 503	91 694	38,1
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	75,1*	61 814	81 252	38,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	62 049	86 511	38,5
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	84,1	63 874	86 885	38,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	82,9	71 208	92 949	38,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	69,2	65 423	85 246	37,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	62 439	84 803	38,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83,1	53 620	70 548	36,7
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	69,3	68 494	89 408	40,4
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	75,8	67 946	84 736	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	78 485	103 927	37,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	53,9**	70 393	96 635	38,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	70 932	98 962	38,5
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	90,6	43 507	59 165	37,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	54 019	69 970	39,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	51 965	66 902	39,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	68,5	52 152	69 390	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	48 619	66 263	36,1
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	59,4*	52 319	69 232	36,1
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	69,3	52 296	69 536	38,4
122	Personnel administratif et de réglementation	71,7	55 614	72 186	38,9
1221	Agents et agentes d'administration	46,8*	45 919	60 581	38,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	52,8**	54 291	69 960	38,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	80,7	41 364	55 080	37,9
1225	Agents et agentes aux achats	76,0	58 225	75 366	39,1
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	44 634	59 773	37,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54,5*	44 080	58 378	37,6
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	54,4*	44 062	58 386	37,6

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	68,8*	43 624	65 672	39,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	43 624	65 672	39,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	47,6*	43 568	56 765	37,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	52,9*	43 047	55 936	37,7
221	Personnel technique des sciences physiques	32,2**	53 851	71 417	39,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	35,7**	52 505	70 051	38,8
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	65 095	82 116	40,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	65,6*	57 254	76 859	39,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	58,8*	59 005	81 470	39,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	30,5**	51 580	69 592	38,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	23,9**	57 353	74 094	38,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	38,0**	60 564	77 999	38,8
228	Personnel technique en informatique	60,7*	43 446	59 358	37,7
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	63,6**	45 449	62 627	38,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	42 202	58 921	37,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	33 274	46 509	36,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	75,6	52 789	67 533	39,5
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	31,5**	55 346	74 091	38,4
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	32,9**	55 586	74 767	38,4
631	Superviseurs et superviseuses de services	87,1	55 864	72 873	39,7
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	52 152	68 919	38,5
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	60,1*	63 919	84 636	39,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	59,4*	43 576	66 709	39,8
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61,4**	43 471	70 518	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	9,4**	51 610	69 340	40,0
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	8,9**	50 836	69 673	40,3
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	23,0**	44 351	65 937	39,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	43,7**	45 436	58 080	40,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	79,0	69 196	92 472	39,5
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	77,6	68 217	91 967	39,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	14,7**	42 984	55 513	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	11,8**	40 817	53 708	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	25,8**	45 490	59 176	39,1

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle %	Échelle salariale		Heures régulières hebd. h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	58,6	59 171	80 271	39,2
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	75,2	65 287	81 737	38,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	51,0	35 155	46 207	38,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	46,4*	35 077	46 580	38,4
1414	Réceptionnistes	65,8*	32 496	42 234	38,0
1415	Commis des services du personnel	61,4**	46 910	57 982	39,3
142	Commis en bureautique et en éditique	x	41 150	53 002	37,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	57,1	36 877	46 861	37,1
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	53,6*	36 405	46 931	36,9
1432	Commis à la paye	34,3**	43 836	54 095	37,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	63,7**	44 609	55 300	36,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	44 809	55 525	36,3
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	34 740	42 982	36,6
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	35 333	43 669	36,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	35,1*	38 400	53 280	39,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	25,2**	31 247	45 380	38,7
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	42,3**	42 380	57 508	39,4
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	32,9**	41 511	55 781	38,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	70,0*	42 524	60 209	39,3
1525	Répartiteurs et répartitrices	47,3*	46 618	55 270	40,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	24,7**	53 040	66 339	40,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46,7**	37 924	49 948	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	14,6**	36 597	45 386	38,6
7452	Manutentionnaires	15,8**	36 917	45 768	38,5
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	18,3**	37 423	51 430	42,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	40 467	61 611	39,7
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	11,3**	41 295	58 591	39,7
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	22,0**	29 619	42 093	39,4
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	72,7	36 365	52 968	38,6
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	77,3*	41 863	66 653	39,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	55 676	85 822	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,8	59 895	83 652	35,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,5	61 258	84 636	35,8
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,2	62 606	86 563	35,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98,5	54 922	78 954	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	71 486	92 903	36,3
2112	Chimistes	x	56 055	83 691	35,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	54 126	82 778	35,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	58 001	85 219	36,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,8	68 379	95 096	35,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	87 511	106 059	36,9
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,1	63 505	90 347	35,2
2151	Architectes	x	64 776	90 902	35,6
2152	Architectes paysagistes	x	58 185	92 151	34,9
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	54 963	89 929	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	98,8	54 982	82 986	35,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	62 610	97 703	35,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	98,8	67 331	84 308	37,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	46 779	74 585	36,2
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	89 242	123 082	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,5	40 619	81 300	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	40 005	77 645	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	44 052	78 007	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	71,7	68 568	116 342	35,6
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	43 914	79 178	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,8	56 168	82 180	35,7
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	69 554	96 361	36,3
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	96,2	57 091	81 960	35,3
5111	Bibliothécaires	x	57 034	81 975	35,2
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	54 825	84 471	34,7
5113	Archivistes	95,2	57 716	81 664	35,7
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	57 582	76 780	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	52 737	73 732	35,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	58 806	81 178	36,8
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	57 821	77 603	37,0

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	94,1	48 761	57 853	36,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	99,7	40 115	47 808	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	92,8	50 064	62 073	35,7
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	54 937	72 165	34,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	85,8	62 735	78 717	37,4
122	Personnel administratif et de réglementation	99,4	46 318	59 486	35,9
1221	Agents et agentes d'administration	99,5	42 850	55 836	35,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	43 608	69 029	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	94,4	42 883	58 394	35,0
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	55 869	87 602	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	98,6	61 107	74 361	36,6
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	44 697	60 849	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	x	53 151	71 743	34,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	98,0	36 216	44 599	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	97,9	36 475	45 008	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	90,5	38 840	51 334	34,5
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	96,0	36 027	51 845	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	96,1	36 021	51 847	34,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	96,0	39 333	55 728	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	96,1	37 941	53 639	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	x	42 828	58 112	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	42 860	58 126	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	41 963	57 731	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	91,0	46 544	59 891	36,6
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	43 862	57 358	36,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	95,5	50 054	66 697	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	89,8	52 488	76 057	36,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	94,8	48 615	64 569	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	88,5	53 300	67 049	35,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	97,9	48 084	62 519	35,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	83 329	96 992	36,3
228	Personnel technique en informatique	98,2	41 259	56 984	35,2
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	39 758	56 140	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	x	40 466	59 076	35,0
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	35 546	45 441	36,0

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,9	40 610	56 239	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	98,9	41 663	55 743	35,4
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	75,8	41 923	75 884	38,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,6	39 854	56 040	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,6	39 861	56 081	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	39 244	52 524	36,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	95,0	45 342	59 804	37,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	46 531	60 043	36,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	92,8	39 573	55 059	35,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	93,9	38 856	54 162	35,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	48 040	81 963	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	61 478	76 783	38,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	54 857	73 484	36,4
6321	Chefs	x	55 350	72 116	38,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	67 046	85 785	38,5
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	8,9	45 879	59 054	39,4
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	6,6	49 965	71 325	37,4
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	7,1	48 251	61 285	39,5
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,0	44 392	59 384	39,4
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	5,6	45 522	57 600	39,2
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	12,1	45 578	57 720	39,4
729	Autre personnel des métiers de la construction	12,3	43 086	53 898	39,3
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	12,5	42 909	53 620	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	72,6	68 906	87 832	38,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	92,7	69 045	90 962	38,2
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	x	71 673	90 385	38,6
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	67 239	84 418	39,2
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	15,0	50 955	65 161	39,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	11,2	50 143	63 471	39,1
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	24,0	51 921	66 017	40,0

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3,1*	47 538	61 372	39,8
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	3,0*	47 214	61 017	39,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	72,8	34 221	41 439	35,7
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	32 573	39 037	35,1
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	96,4	74 205	92 403	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	16,4	60 879	76 937	39,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	98,9	36 496	42 692	35,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,2	36 537	42 696	35,4
1414	Réceptionnistes	90,5	33 862	39 056	35,0
1415	Commis des services du personnel	88,3	39 122	52 598	34,8
1416	Commis des services judiciaires	x	36 479	47 353	x
142	Commis en bureautique et en éditique	x	36 178	44 191	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	91,7	38 574	49 002	34,6
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	86,1	39 206	50 283	34,6
1432	Commis à la paye	86,8	41 943	53 803	34,7
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	37 266	47 912	35,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	96,0	34 114	43 528	34,6
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	96,1	33 527	42 411	34,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	37 404	50 903	34,8
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	37 355	46 155	36,8
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	37 458	46 178	36,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	70,6	38 516	47 818	35,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	38 139	46 491	36,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	72,9	35 635	42 056	35,2
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	38 985	52 575	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	90,2	40 326	51 017	35,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	84,0	42 555	55 455	36,8
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	95,1	43 172	58 958	36,0
341	Personnel de soutien des services de santé	x	36 096	39 685	36,2
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	34 676	38 285	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	95,0	50 122	65 603	39,7
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	43,7	42 054	52 653	39,7
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	95,9	39 976	51 121	35,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	95,7	39 952	51 224	34,9
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	4,6	43 882	57 616	39,3
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	x	40 421	52 768	38,8
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	x	45 428	58 375	37,1
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	1,9*	40 857	49 806	38,1

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	20,8 *	47 885	60 796	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	76,8	36 467	42 519	36,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	83,7	35 962	41 424	35,7

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	66 323	92 348	34,9
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	97,7	63 075	88 283	35,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	70 380	92 325	36,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	58 103	89 685	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	94,6	54 378	80 477	34,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	61 696	90 045	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98,6	62 051	90 113	34,7
2151	Architectes	x	60 213	90 190	34,5
2152	Architectes paysagistes	x	58 185	92 151	34,9
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	98,2	62 590	89 902	34,7
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	64 546	89 542	34,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	55 142	81 721	34,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	47 505	63 444	34,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	49 705	68 776	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	59 601	110 730	34,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	60 271	85 052	34,9
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,5	59 428	85 339	34,9
5111	Bibliothécaires	x	60 048	86 144	35,0
5113	Archivistes	x	55 391	79 002	34,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	92,5	61 379	79 002	35,7
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	58 025	77 730	34,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	83,3	53 100	70 267	34,7
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	61 304	77 139	34,5
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	67 721	85 759	37,0
122	Personnel administratif et de réglementation	x	49 982	68 096	34,9
1221	Agents et agentes d'administration	x	48 435	64 381	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	58 559	83 133	34,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	42 866	57 042	34,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	55 051	89 479	35,1
1225	Agents et agentes aux achats	91,7	52 088	70 003	35,3
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	47 841	64 068	35,2
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	x	53 754	70 290	34,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	84,4	39 417	52 049	34,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	84,2	39 490	52 090	34,5

Ce document a été corrigé le 13 juin 2017.
Veuillez consulter l'errata joint à ce fichier en cliquant ici.

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle %	Échelle salariale		Heures régulières hebd. h
			Minimum \$	Maximum normal	
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	87,5	38 644	51 724	34,2
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	59,7	42 577	55 255	33,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	57,2*	42 681	55 309	33,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	91,1	47 495	65 018	34,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	88,2	44 661	58 784	34,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	82,4	50 309	67 510	35,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	96,0	48 095	64 565	34,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	89,3	47 329	62 850	34,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	92,3	46 311	66 258	34,7
228	Personnel technique en informatique	x	45 850	62 454	34,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	98,2	43 859	57 806	34,8
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	95,1	44 456	58 798	34,4
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	75,2	41 701	76 522	38,5
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	72,6	41 309	78 345	36,7
4312	Pompiers et pompières	80,0	42 363	73 441	41,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	85,8	40 653	54 507	34,3
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	85,7	40 678	54 516	34,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	41 853	55 864	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	44 126	57 678	34,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	82,6	47 945	64 983	35,3
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	82,0	47 537	64 444	35,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	64 142	81 036	37,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	54 856	69 707	35,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	94,3	72 728	90 624	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	15,4	47 224	61 942	40,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	15,5	53 000	65 628	39,7
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	x	48 548	62 726	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	5,1	48 682	62 701	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	96,8	72 379	91 410	38,5
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	95,9	74 304	94 013	38,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	28,5	51 683	65 694	40,0

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	34,1	52 084	65 509	40,0
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	33,5	51 921	66 017	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	12,8*	48 964	63 613	39,9
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	73 156	92 031	38,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	x	74 205	92 403	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	48,5	52 242	66 206	40,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	92,6	34 629	47 639	34,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	94,7	34 489	47 469	34,7
1414	Réceptionnistes	66,5	34 714	45 616	34,9
1415	Commis des services du personnel	x	38 411	55 631	34,1
1416	Commis des services judiciaires	x	41 757	59 843	x
142	Commis en bureautique et en éditique	x	37 250	49 718	34,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,7	38 829	52 135	34,1
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	85,8	38 580	51 600	34,1
1432	Commis à la paye	x	40 675	54 596	34,4
1435	Agents et agentes de recouvrement	38,2*	38 540	55 064	33,6
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	92,3	32 253	43 344	34,2
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	92,1	31 464	42 073	34,1
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	37 440	51 781	34,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	36 797	49 466	37,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	80,8	42 094	56 136	36,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	70,4	41 083	54 011	36,7
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	41 817	54 119	35,9
1525	Répartiteurs et répartitrices	84,6	42 329	56 804	36,3
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	85,7	41 982	53 395	35,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	90,8	38 676	51 783	35,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	35,7	44 362	58 339	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	15,5*	43 373	55 367	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	42 681	52 572	38,3
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	17,6	48 031	60 695	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	48 172	60 599	40,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	20,8*	47 885	60 796	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	37 364	47 258	35,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	56 179	87 737	34,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	54 260	83 861	34,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	56 139	86 753	34,6
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	56 444	85 816	34,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	51 200	80 374	34,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	46 106	64 914	x
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	46 106	64 914	34,9
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	50 347	82 584	x
2151	Architectes	x	61 601	90 756	34,8
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	52 262	78 126	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	54 930	84 827	34,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	54 062	80 438	34,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	49 531	73 789	34,6
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	89 276	123 106	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	56 944	81 463	...
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	53 983	81 391	34,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	76 779	119 733	34,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	50 529	80 302	34,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	51 396	80 232	34,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	57 700	87 996	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	51 843	83 369	35,0
5111	Bibliothécaires	x	51 471	83 496	35,0
5113	Archivistes	x	55 806	82 474	34,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	50 904	77 716	34,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	51 894	77 497	34,7
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	52 688	76 118	34,7
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	53 553	75 620	34,6
Formation collégiale					
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	55 857	74 373	34,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	53 174	73 020	34,7
122	Personnel administratif et de réglementation	x	44 601	62 588	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	x	43 163	60 360	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	54 304	76 370	34,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	45 710	60 852	35,1
1225	Agents et agentes aux achats	x	47 693	71 430	34,5

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	39 958	50 359	34,6
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	39 942	50 347	34,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	40 657	55 117	34,9
221	Personnel technique des sciences physiques	x	46 800	62 292	35,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	46 886	62 392	35,1
222	Personnel technique des sciences de la vie	x	46 650	61 782	37,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	48 331	62 963	35,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	46 259	59 256	35,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	45 528	60 602	36,4
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	48 849	65 550	35,6
228	Personnel technique en informatique	x	46 163	60 352	35,6
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	43 808	57 808	35,1
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	42 886	57 302	34,7
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	42 849	57 281	34,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	43 480	60 028	35,1
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	50 206	69 837	34,7
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	52 007	75 017	36,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	49 622	69 041	36,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	58 183	83 544	36,8
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	x	43 885	54 772	38,5
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	x	44 798	56 960	38,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	44 191	55 450	38,8
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	x	43 121	54 022	38,8
729	Autre personnel des métiers de la construction	x	40 295	50 135	38,9
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	x	39 858	49 477	38,9
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	62 335	84 255	38,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	x	47 276	60 433	38,9
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	42 565	52 821	38,7
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	42 408	52 786	38,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	38 981	47 858	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	38 969	47 882	34,6
1414	Réceptionnistes	x	38 972	46 236	34,9
1415	Commis des services du personnel	x	39 268	50 340	34,6
142	Commis en bureautique et en éditique	x	40 030	46 992	35,1

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	37 959	47 878	34,5
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	37 751	47 676	34,4
1432	Commis à la paye	x	40 469	50 094	35,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	37 547	45 150	34,9
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	37 543	45 080	34,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	36 480	42 562	36,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	x	38 201	46 318	35,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	38 043	46 076	35,8
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	x	38 459	46 812	35,7
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	37 846	45 780	35,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	41 071	50 063	37,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	37 980	46 820	34,6
656	Autre personnel des services personnels	x	35 225	43 719	36,1
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	38 987	45 706	38,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	36 874	43 154	36,2
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	36 444	43 025	35,9

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.11

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	80 219	102 786	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	76 620	83 621	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	76 956	85 742	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	78 220	84 617	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	73 601	79 486	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	78 334	95 237	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	76 730	91 259	37,5
2112	Chimistes	100,0	67 158	87 791	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	77 019	97 496	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	96 601	120 145	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	75 530	99 262	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	75 484	99 430	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	92 544	108 479	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	88 278	103 692	37,5
2151	Architectes	100,0	90 210	104 888	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	85 890	102 213	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	68 887	85 370	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	68 730	82 527	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	70 834	88 563	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	86,5	41 651	62 501	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	100 214	135 013	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	65 970	83 873	37,5
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	76 108	88 044	37,5
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	80 320	98 192	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	68 153	76 610	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	67 301	76 536	37,5
5113	Archivistes	100,0	69 087	76 691	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	61 960	80 400	37,5
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	57 640	63 332	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	55 501	60 330	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	68 042	77 016	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	56 752	62 410	37,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	43 469	47 050	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	58 078	67 349	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	49 280	59 950	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	63 661	77 450	37,5

Tableau 2.3.11 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,0	64 749	78 067	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	88,2	71 094	82 201	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	68 931	81 142	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	73 459	85 296	39,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	92 542	107 741	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	69 415	76 992	41,7
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	72 686	80 885	41,7
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	52 881	69 065	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	40 994	46 140	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	57 137	66 484	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	59 759	67 606	37,5
4312	Pompiers et pompières	81,0	57 424	65 274	40,5
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	48 351	56 217	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	56 436	64 356	37,5
Formation de niveau secondaire					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	45 826	49 531	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	58 303	73 607	40,0

 Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	46 258	76 087	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,9	46 450	76 359	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,8	50 779	78 460	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99,9	42 773	77 098	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	42 514	72 505	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	53 841	82 845	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	64 541	89 379	35,0
2112	Chimistes	100,0	53 063	84 125	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	44 811	75 629	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	43 930	74 048	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	46 733	78 378	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	42 943	74 036	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	50 212	82 628	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	40 836	77 435	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	47 464	77 757	35,0
2151	Architectes	100,0	48 336	78 015	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	46 629	77 510	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	51 941	88 316	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	46 055	77 502	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,8	46 533	74 539	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	44 714	80 411	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	36 105	49 886	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	39 930	81 305	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	39 919	77 622	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	40 900	76 933	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	59,2	54 361	108 978	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	42 630	78 903	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	46 370	77 654	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	41 585	76 778	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	60 081	83 289	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	39 839	61 638	35,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	100,0	38 904	45 796	35,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	100,0	38 657	45 562	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	42 203	48 930	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	99,9	37 131	54 762	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	99,9	35 403	51 839	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	42 274	67 939	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	38 290	52 285	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	51 021	76 878	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	40 833	54 639	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	34 572	41 847	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	34 640	41 958	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	35 321	46 406	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	100,0	34 243	41 220	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	34 420	51 093	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	34 432	51 110	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	45 796	69 055	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	100,0	33 257	49 858	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	39 630	51 430	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	39 721	51 457	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	37 415	50 785	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,5	41 042	53 751	36,2
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	38 535	51 183	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	99,9	38 562	51 223	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,6	39 575	55 956	37,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	39 217	51 624	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	38 581	51 258	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	70 342	81 515	35,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	73 829	85 907	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	38 818	54 569	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	39 636	56 065	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	40 309	58 948	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	40 195	56 078	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	35 514	45 411	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	37 745	55 152	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	39 601	52 106	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	40 327	56 070	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	34 041	50 130	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	47 249	57 785	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	38 476	56 143	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	98,9	33 044	49 685	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle %	Échelle salariale		Heures régulières hebd. h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	99,1	35 981	50 429	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,6	35 432	50 227	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	94,3	56 118	73 029	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	48 246	64 317	35,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3,3	39 792	55 685	38,8
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	100,0	39 792	55 685	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	11,0	51 468	67 221	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	37 770	50 590	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	80,5	31 855	37 938	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	31 855	37 938	35,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,8	33 531	39 039	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,8	33 557	39 116	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	32 148	34 759	35,0
1416	Commis des services judiciaires	100,0	33 967	41 405	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	34 665	41 649	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	100,0	35 412	44 763	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	96,9	34 564	40 650	35,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	96,0	33 172	37 693	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	41 215	50 992	37,8
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	33 257	49 858	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	99,8	36 132	39 676	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	34 676	38 285	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	44 280	60 323	39,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	61,2	40 043	50 834	41,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	35 582	44 958	35,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	100,0	33 773	37 808	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	33 787	37 491	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Tableau 2.3.13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	52 286	84 365	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	60 632	91 459	35,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	61 563	90 118	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	62 705	95 398	35,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	56 097	87 014	35,8
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	64 141	92 976	35,5
2151	Architectes	x	60 048	90 776	35,3
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	63 113	100 879	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	54 975	87 210	35,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	62 616	97 068	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	58 810	81 128	35,8
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	55 032	86 114	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	64,3	64 826	111 718	35,2
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	54 792	89 254	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	46 292	76 126	35,7
5111	Bibliothécaires	x	44 595	72 199	35,9
5113	Archivistes	x	50 710	86 157	35,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	52 726	83 582	35,6
Formation collégiale					
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	63 127	79 401	37,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	62 161	76 458	38,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	60 519	75 515	37,8
122	Personnel administratif et de réglementation	97,6	47 010	63 558	35,3
1221	Agents et agentes d'administration	97,4	47 477	64 484	35,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	47 917	74 709	36,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	97,3	42 404	58 825	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	x	56 486	83 027	35,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	42 542	53 455	35,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	42 554	53 387	35,2
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	43 011	56 248	34,7
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	34 944	50 075	35,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	34 944	50 075	35,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	56 538	85 001	35,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	53 433	68 362	35,1

Tableau 2.3.13 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	56 517	77 693	35,5
228	Personnel technique en informatique	x	44 931	61 630	35,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	42 587	56 466	35,7
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	44 364	58 693	35,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	54 783	69 590	38,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	63 144	77 064	39,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	56 080	76 097	37,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	66 632	85 729	39,2
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	66 875	85 813	38,9
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	64 808	88 704	38,0
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	67 533	84 780	39,3
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	39 236	49 744	34,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	39 628	50 196	34,8
1414	Réceptionnistes	x	32 089	38 241	35,5
1415	Commis des services du personnel	x	39 379	52 780	35,3
142	Commis en bureautique et en éditique	x	38 921	47 756	35,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	93,6	38 884	48 651	34,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	41 406	51 194	35,4
1432	Commis à la paye	x	43 313	54 339	34,9
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	x	40 719	53 431	35,4
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	38 129	47 663	37,1
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	38 736	48 422	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	43,0	44 512	56 266	35,7
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57,0	43 370	54 653	35,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	38 787	52 496	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	96,4	40 632	51 686	35,1
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	59 606	74 039	37,5
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	94,4	43 111	55 166	35,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	93,8	43 445	55 878	34,8
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	38 602	47 038	37,2
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	37 002	44 203	36,6

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016.*

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analystes des procédés administratifs
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206	Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.	
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.	
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.	
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	s.o.	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
Formation universitaire			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203	Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205	Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209 211	Professionnels/professionnelles en sciences physiques Biologistes
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
21701	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnels/professionnelles en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206 207	Professionnels/professionnelles en informatique Ingénieurs/ingénieures
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206 308	Professionnels/professionnelles en informatique Techniciens/techniciennes en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
4011	Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	s.o.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	s.o.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	s.o.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	s.o.	
4160	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, excluant 4161	s.o.	
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/révisseurs, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-révisseurs et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	
Formation collégiale			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404 407	Magasiniers/magasinières Personnel de soutien en administration

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
1221	Agents/agentes d'administration	303	Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303	Techniciens/techniciennes en administration
		414	Acheteurs/acheteuses
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transcripteurs/transcriptrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, excluant 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Techniciens/techniciennes en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, excluant 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
		307	Techniciens/techniciennes en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301	Pilotes – avion d'affaires
		311	Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Techniciens/techniciennes en informatique

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, excluant 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompiers/pomprières	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceuses et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Techniciens/techniciennes en loisir
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6321	Chefs	505	Cuisiniers/cuisinières
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, excluant 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machinistes
7232	Outils-outilleuses-outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électriciens/électriciennes d'entretien

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512	Menuisiers/menuisières d'entretien
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.	
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), excluant 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateurs/opératrices de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.	
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.	
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.	

Ce document a été corrigé le 13 juin 2017.
Veuillez consulter l'errata joint à ce fichier en cliquant ici.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
Formation de niveau secondaire		
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403 Préposés/préposées à la photocopie 407 Personnel de soutien en administration 409 Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411 Préposés/préposées aux télécommunications 412 Téléphonistes-réceptionnistes
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	407 Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407 Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407 Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407 Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407 Personnel de soutien en administration
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404 Magasiniers/magasinières
1523	Coordonnateurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407 Personnel de soutien en administration 414 Acheteurs/acheteuses
1525	Répartiteurs/répartitrices	411 Préposés/préposées aux télécommunications
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410 Préposés/préposées aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.
745	Débardeurs/débardeuses et manutentionnaires	s.o.
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504 Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503 Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503 Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523 Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523 Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.

Ce document a été corrigé le 12 juin 2017.
Veuillez consulter l'errata joint à ce fichier en cliquant ici.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	s.o.	
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403	Préposés/préposées à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507	Gardiens/gardiennes
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	s.o.	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517	Préposés/préposées à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateurs/opératrices de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502	Concierges
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		518	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501	Préposés/préposées à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.	
8614	Manœuvres des mines	s.o.	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)* ainsi que le code 641 ;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111 ;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement pas des salariés¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires* ;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé* ;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication Résultats de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016* offre des données sur les salaires, les heures régulières de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

Errata

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2016

Document corrigé le 13 juin 2017

1. À la page 34, changer le tableau par celui-ci :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe	+	Rémunération indirecte	=	Rémunération annuelle
		Heures régulières de travail		Heures - chômees payées		Heures de présence au travail

2. À la page 172, changer les données du tableau 2.3.9 par celles-ci :

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	75,2	41 701	77 053	38,5
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	72,6	41 309	79 190	36,7

3. Déplacer la ligne correspondant au code CNP 6541 (page 192) entre les lignes des codes CNP 653 et 6552 (page 191), tel que démontré :

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2016

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
Formation de niveau secondaire		
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507 Gardiens/gardiennes
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410 Préposés/préposées aux renseignements